

PIC

Protection
Individuelle &
Collective

LE MAGAZINE DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

N° 150 - JANVIER / FÉVRIER 2025 - 26 € - WWW.PIC-MAGAZINE.FR



Interview

**BÉATRICE
PRUD'HOMME,**

directrice prévention,
santé et sécurité EDF

Assurer la sécurité des intervenants externes

Focus

Les plateformes
individuelles
roulantes
légères

Équipements de sécurité

Masques à usage
unique, à l'ère
du confort et
de la durabilité

Prévention des risques

Risques
biologiques:
première étape,
les évaluer!

Solutions métiers

Charpentiers:
l'accidentologie
la plus élevée
du BTP!



**ABONNEZ-VOUS
MAINTENANT
À PIC!**



pic-magazine.fr/abonnement

PIC Protection Individuelle & Collective

Toute l'actualité sur la Santé et la Sécurité au Travail



2 questions à

PIERRE MANCHINI,
président directeur général
de Groupe RG

Que vous apporte le rachat de Novindus au Maroc ?

L'acquisition du groupe Novindus marque une nouvelle étape déterminante de notre stratégie de développement. Elle nous positionne comme un acteur stratégique de la distribution d'EPI en créant un pont entre Europe, Maghreb et Afrique Occidentale. Déjà présente en Tunisie, cette nouvelle implantation, à la fois sur le territoire marocain et en zone franche, va nous permettre de répondre encore davantage aux attentes de nos clients internationaux.

Quels sont vos objectifs pour 2025 ?

L'année 2025 sera une nouvelle année de challenge pour nous et nos clients. Dans la continuité des projets 2024 nous allons continuer d'investir afin de ne pas cesser d'améliorer nos services, notre offre et ainsi fournir une prestation en constante progression pour nos clients actuels bien sûr mais aussi pour les futures entreprises qui nous feront confiance. Les hommes et les femmes du Groupe RG dont je suis si fier, sont prêts pour relever tous ces défis avec l'humilité qui les caractérise, la détermination qu'on leur reconnaît pour appliquer notre légendaire devise « bien conseillé mieux protégé ! »

INDÉPENDANTS

Groupe RG en ordre de marche pour attaquer 2025 !

À l'occasion du rachat de Novindus et de son développement au Benelux, Pierre Manchini fait le point sur le développement du Groupe RG et ses objectifs pour l'année qui commence...

Le Groupe RG a connu une année 2024 très riche : montée en puissance du digital, transformation logistique, synergies des nouvelles acquisitions, cadrage des marques propres RG, IT, développement RSE, CSR... « Malgré tous ces nouveaux chantiers, la croissance organique 2024 est d'un très bon niveau et nous confirme dans notre stratégie, explique Pierre Manchini, son P.-D.G. Cette forte croissance organique nous permet aussi de sponsoriser nos croissances externes. Avec toujours pour objectif de confirmer notre position de leader en France mais de grandir encore plus vite en Europe pour devenir le numéro un de la distribution des EPI en tant que spécialiste. »

ENRICHISSEMENT DE L'OFFRE

Côté offres, le Groupe RG n'a pas chômé : innovation, écoconception, référencement de nouveaux fournisseurs... « Les entreprises recherchent du confort, de nouveaux usages et une meilleure prévention des risques pour leurs collaborateurs. Nous avons donc introduit des équipements utilisant des matériaux de pointe et des conceptions ergonomiques. L'écoconception est aussi au cœur de nos préoccupations car c'est un critère de choix de plus en plus important chez nos clients. Nous référençons des produits écoresponsables et notre système de notation RGreen est de plus en plus utilisé, et plébiscité », poursuit Pierre Manchini. L'année 2024 a également été l'occasion de référencer de nouveaux fournisseurs à échelle européenne et internationale. Mais aussi de renforcer sa marque propre, Ergos, une alternative différenciante sur le marché. « En 2025, nous lancerons une stratégie plus globale de marques propres pour couvrir encore plus de besoins et ce sera également l'avènement de l'e-commerce pour adresser un public plus large et répondre à l'évolution des comportements d'achats qui se dématérialisent. Cependant l'expertise et le conseil terrain restent notre métier », conclut Pierre Manchini. ■



Elis



DR

EPI

PARTENARIAT BEAL-SCANNABLE

Beal, spécialiste des cordes de sécurité, a conclu un partenariat stratégique avec Scannable afin de simplifier l'inspection et la gestion des EPI. Grâce à cette collaboration, Beal va proposer une solution innovante, simple et efficace pour optimiser la gestion des EPI tout en renforçant la sécurité. En effet, grâce à Scannable, toutes les informations liées à la gestion des EPI (quels que soient la marque ou le type de protection) seront centralisées afin de simplifier le suivi et l'inspection des EPI. Si depuis l'année dernière, toutes les cordes Beal intègrent des puces NFC, cette année, ce sera le tour des EPI en métal et en textile: ils seront dotés de QR codes ou de puces. En complément de ce partenariat avec Scannable, Beal propose une formation en e-learning dédiée à la vérification et à la gestion des EPI. En seulement deux heures, cette formation digitale permet aux utilisateurs d'acquérir les compétences nécessaires, en maîtrisant leurs coûts et sans contraintes de planification.

WORKWEAR Deux nouvelles acquisitions pour Elis

Pendant quelques semaines, Elis était sur les rangs pour le rachat de deux grands opérateurs aux États-Unis, Vestis et Unifirst. L'échec de l'opération n'a pas empêché Elis de poursuivre sa stratégie de croissance externe.

En octobre, Elis a donc annoncé avoir mis fin aux discussions avec Vestis, mais également avec UniFirst - un autre acteur de premier plan en location-entretien textile aux États-Unis. À cette annonce, le cours des actions est immédiatement remonté. De son côté, Elis a poursuivi ses opérations de croissance externe avec le rachat de Wasned pour renforcer sa présence sur un marché néerlandais particulièrement dynamique, et de l'Espagnol Carsan qui a réalisé en 2023 un CA d'environ huit millions d'euros. Wasned et Carsan sont deux spécialistes de la gestion des textiles et des vêtements de travail pour l'hôtellerie-restauration, les collectivités et l'industrie. Pendant quelques semaines, plusieurs journaux économiques, s'appuyant sur un communiqué de l'agence Reuters, dévoilaient une amorce de pourparlers entre Elis et Vestis aux États-Unis en vue du rachat de ce dernier. Vestis, dont la valeur est estimée à 3,3 milliards de dollars (dette comprise), est l'un des principaux fournisseurs d'uniformes et de services d'hygiène aux États-Unis et au Canada avec plus de 300 000 clients de toutes tailles.

FIN DU RÊVE AMÉRICAIN

L'impact de cette annonce sur les actions des deux protagonistes a été immédiat : hausse de 15 % pour Vestis suivi d'un arrêt des cotations le 4 septembre, et chute de l'action Elis de 15,7 %. Le 9 septembre, Elis a tenu un non-deal road-show, conférence pour informer les actionnaires. À cette occasion, Xavier Martiré, président du directoire d'Elis, a confirmé avoir approché Vestis Corporation, mais qu'à ce stade, aucune négociation n'avait été entamée et qu'il était prématuré de parler de rachat. Toutefois, Xavier Martiré a confirmé qu'Elis portait depuis plusieurs années un vif intérêt au marché nord-américain qui représente 48 milliards de dollars, soit deux fois le marché européen. L'acquisition d'un acteur aux États-Unis ne pourrait se faire que si les conditions financières sont réunies et correspondent à la politique de discipline financière engagée par le groupe. Depuis, Vestis a annoncé avoir trouvé un accord avec le Japonais Aramark Uniform Services Japan Corporation pour céder à ce dernier 39 % de ses parts. ■



DR

WORKWEAR

MEWA RÉPARE VOS VÊTEMENTS!

Mewa met à votre disposition un service de réparation de vos vêtements. Ce service inclut la réparation des fermetures à glissière ou des parties déchirées, le remplacement d'éléments entiers comme les poches, les manches ou les poignets. Dans ce but, Mewa produit directement des kits de réparation adaptés. Les vêtements de sécurité sont également réparés de façon à garder toutes leurs fonctionnalités protectrices (notamment en matière de visibilité, les bandes réfléchissantes peuvent être remplacées).

Lorsque la réparation n'est pas possible, certaines parties du vêtement pourront cependant être réutilisées si elles sont encore fonctionnelles. « Environ 5,8 millions de tonnes de textiles sont mises au rebut chaque année en Europe. [...] La réparation s'impose comme une solution bien plus durable que le recyclage », insiste Wolfgang Quednau, associé gérant de BTTA, société allemande de conseil dans le domaine de l'industrie textile.

INDÉPENDANTS

Interview Alexandre Labasse,

PRÉSIDENT DE RUBIX FRANCE

« LA SOUVERAINETÉ EST UNE DES EXIGENCES DE NOTRE MARCHÉ. »



Depuis la fin de l'année dernière, Rubix a mis en place son organisation interne, notamment autour de trois nouvelles Business Units métier. Quel est son objectif ?

Ces organisations et Business Units doivent nous permettre de gagner en efficacité pour répondre aux enjeux de nos partenaires. Qu'il s'agisse des utilisateurs ou des fabricants qui sont généralement mono famille de produits. Nous voulons, grâce à elle, améliorer notre collaboration avec les fabricants et mieux valoriser nos solutions techniques, nos services. Pour cela, nous pourrions compter sur les trois nouveaux directeurs techniques de ces Business Units : Fabien Bourdic pour la BU Transmission de puissance et fluiditique, Cécilia Chemin pour la BU Protection, Hygiène et Sécurité (PHS) et Patrice Kalfon pour la BU Outillage et Maintenance d'atelier. Sans oublier leurs équipes. Tout cela s'inscrit dans une stratégie de simplification de nos familles produits pour nos clients. Cela permettra à nos équipes de répondre à des besoins précis, tout en continuant de développer une relation de confiance et de proximité. Nous espérons ainsi soutenir le développement de nos ventes avec des partenaires choisis, au service de la performance de nos clients.

Vous vous êtes aussi renforcés dans le digital et le marketing en accueillant Audrey Boucher, en tant que directrice Digital &

marketing, et Victoria Jabouin Nerson, au poste de directrice marketing. Pourquoi ?

Nous sommes convaincus qu'un distributeur comme Rubix se doit d'entretenir une relation de proximité avec les utilisateurs. Ils cherchent du conseil, de l'accompagnement technique pour les guider dans leur choix.

Pour cela, nous mettons à leur disposition nos 160 agences et toute l'expertise de nos équipes technico-commerciales. Tout comme nous leur proposons des solutions leur permettant de toujours mieux gérer leurs EPI. Par exemple, des distributeurs d'EPI installés sur le site. Cela dit, nous devons pouvoir être capables de proposer tous les canaux d'achats à nos clients. De l'agence locale mais aussi des outils numériques et digitaux. Nous ne voulons pas devenir un pure-player mais il nous faut aussi nous renforcer sur l'omnicanal.

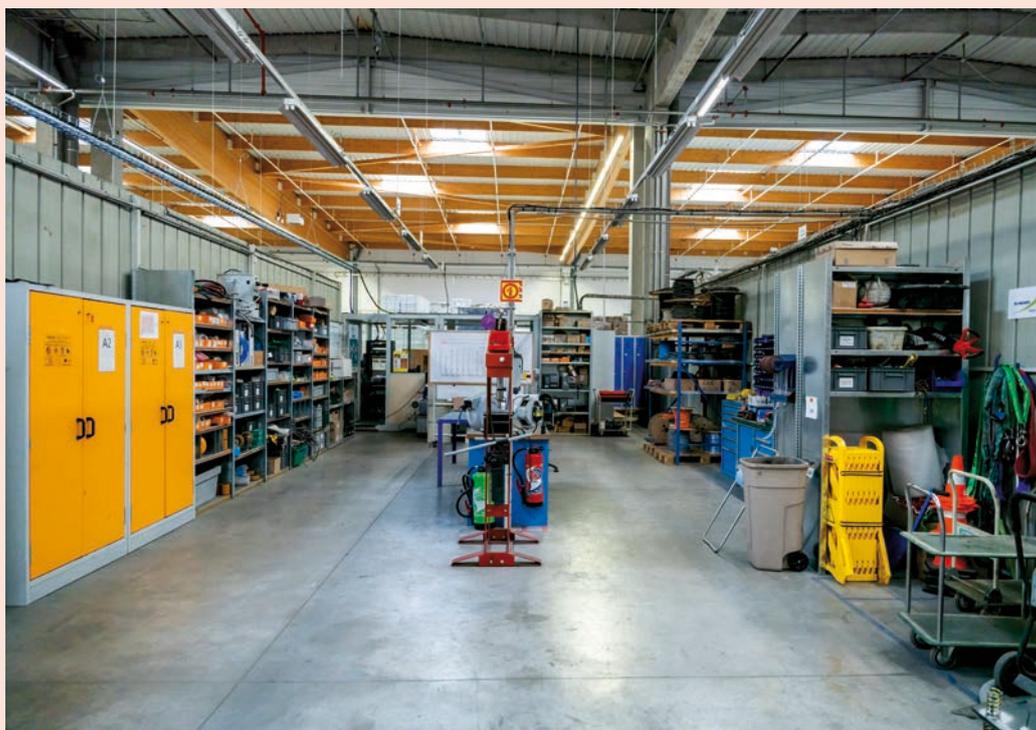
Sur un marché des EPI assez tendu, où la concurrence est forte, comment tirez-vous votre épingle du jeu par rapport à vos concurrents ?

Nous constatons de plus en plus que dans les appels d'offres, la question de la « souveraineté » occupe une place importante. Les donneurs d'ordres veulent savoir d'où viennent les produits, quelle est leur empreinte carbone... Ils sont aussi très exigeants quant à la capacité d'un distributeur d'assurer, quel que soit le contexte, la fourniture en temps et en heure des équipements qui lui sont nécessaires. Ils choisissent aujourd'hui un distributeur pour son catalogue mais aussi pour sa capacité à leur assurer une autonomie, quant à leur filière d'approvisionnement, qu'ils jugent stratégique. Nous en sommes capables... ■



RUBIX EN BREF

- > 1,1 milliard d'euros de CA dont 200 dans les EPI
- > 200 millions d'euros de ce CA via le digital
- > 2 800 collaborateurs



2 questions à

**KARINE
KACZMARCZYK,**

Responsable QSE & RSE
chez Lyreco

Que vous apporte votre récente certification Mase?

Elle confirme que nous maîtrisons la maintenance des EPI de catégorie 3 et est un gage de qualité pour nos partenaires utilisateurs finaux. Cette certification complète les services que nous proposons à nos clients pour tous leurs besoins en EPI, qui va de l'analyse des besoins à la maintenance, en passant par la livraison, dès 24 heures, d'une gamme de plus de 10 000 références dont 6 000 disponibles en stock.

Quels moyens mettez-vous à la disposition des utilisateurs pour contrôle et maintenir leurs EPI de catégorie 3?

L'unité de contrôles et maintenance d'EPI catégorie 3 est composée d'une dizaine de véhicules d'intervention et d'un atelier central basé à Digoin, en Saône-et-Loire. Capable de réaliser plus de 3 000 interventions sur le terrain chaque année, cette équipe contrôle, répare et certifie, en conformité avec les obligations légales, des EPI catégorie 3 tels que les éléments antichute, les protections respiratoires, les détecteurs de gaz portables, les équipements de ventilation assistée, les auto-sauveteurs et les appareils d'évacuation... Elle se charge également des protocoles de test et de la mise en service des équipements avant leur première utilisation.

INDÉPENDANTS **Lyreco fait des EPI un des axes majeurs de son développement**

Lyreco veut s'imposer dans le monde de la distribution des EPI. Renforcement des gammes, équipes d'experts dédiés, certification Mase... le distributeur nordiste se donne les moyens de ses ambitions.

« **L**yreco est une entreprise française créée en 1926 dont l'ambition est de devenir le distributeur leader de produits et de services pour tous les environnements de travail, explique Karine Kaczmarczyk, responsable QSE & RSE chez Lyreco. Pour cela, outre notre métier historique de la vente de fournitures de bureau, nous avons diversifié notre offre pour proposer des EPI (marché sur lequel nous sommes fortement renforcés depuis le rachat d'Intersafe en 2018 avec 6 000 références en stock et 10 000 hors stock), ou les solutions dédiées à l'hygiène au travail. Sans oublier les emballages, le mobilier de bureau et la restauration (café, boissons etc.) »

CERTIFIÉ MASE POUR TROIS ANS

Aujourd'hui, Lyreco réalise un chiffre d'affaires de 550 millions d'euros en France et a fait des EPI et des services associés un des axes de sa stratégie de développement. « Les EPI ne constituent pas pour nous une offre comme une autre. Nous voulons vraiment nous imposer comme un acteur à part entière, insiste Karine Kaczmarczyk. Nous avons ainsi mis en place une véritable équipe de spécialistes EPI qui complètent notre équipe commerciale (plus de 730 commerciaux sur le terrain) afin d'accompagner les utilisateurs, quelle que soit la taille de l'entreprise, pour choisir les EPI les mieux adaptés à leurs environnements, leurs contraintes et leurs process. » Preuve de la volonté du distributeur nordiste de s'imposer sur le marché des EPI : l'obtention, en novembre dernier, de la certification Mase (Manuel d'amélioration sécurité des entreprises) pour son unité de contrôles et maintenance d'équipements de protection individuelle de catégorie 3 - Intersafe maintenance. Et ce pour une durée de trois. Ce qui est assez rare pour une première certification Mase. ■



DR

EPI

ISM-PIP À L'HONNEUR

Le fabricant ISM-Pip, grâce à la chaussure de sécurité de Puma Safety Rival Blue/Orange Mid, a remporté le German Innovation Award 2024 dans la catégorie « Excellence in Business to Consumer ». Cette chaussure se caractérise, entre autres, par sa semelle PWR Motion et sa semelle intermédiaire en PWR.Foam, basée sur la technologie de semelle PWR Beads.



Getty Images

RÉSEAUX

CENTER PRO S'IMPLANTE À VIRE

Créé en 1984 et membre du réseau EPI Center (Groupe RG), Center Pro, dirigé par Médéric Hébert et Arnaud Lerendu, est spécialiste de la distribution de vêtements de travail, d'EPI et de vêtements d'image. Dans son nouveau magasin de 270 m², le distributeur propose des vêtements, des EPI et un service de marquage/broderie pour personnaliser les vêtements de travail.

EPI **Interview**
Jérôme Benoit,

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE DELTA PLUS

« NOUS VOULONS NOUS IMPOSER EN TANT QUE LEADER DES EPI PREMIUM. »



Cela veut-il dire que vous renoncez au marché de l'entrée de gamme ?

Sur ce segment des EPI, la concurrence est très forte. Nous sommes confrontés à des acteurs qui s'en sont fait une spécialité. Il est difficile de lutter... Cela dit, nous devons continuer à proposer des solutions orientées d'entrée de gamme, tout en étant conscients que sur un marché des EPI très polarisé, nous avons sans doute, aujourd'hui, plus d'arguments à faire valoir sur le haut de gamme grâce à nos atouts en matière de R&D et notre capacité à innover, pour proposer des solutions Made in France ou Made in Europe.

Le monde des EPI et du vêtement de travail fait de plus en plus de la RSE un des axes de son développement. Est-ce votre cas ?

Une démarche volontaire et réelle en matière de RSE est aujourd'hui incontournable. La demande existe et nous devons être capables d'y répondre. Depuis plusieurs années, Delta Plus fournit de gros efforts pour maintenir une partie de sa production en Europe. Nous travaillons aussi à la réduction du bilan carbone de nos produits. Par ailleurs, Delta Plus est très engagé socialement. Nous sommes un groupe international, présent dans 45 pays, et nous devons, dans la mesure de nos moyens, y avoir action sociale. Nous veillons ainsi à assurer des revenus décents aux personnes travaillant dans nos usines. Nous avons aussi créé un dispensaire à proximité de notre usine en Inde... Par ailleurs, dans le cadre de notre gouvernance d'entreprise, nous sommes très engagés dans nos territoires, en soutenant financièrement des projets associatifs ou sportifs. ■



DELTA PLUS EN BREF

- > 420,6 millions d'euros en 2023.
- > 46 filiales et des ventes dans 110 pays.
- > 17 usines de production et 3500 collaborateurs.



2 questions à

JULIEN MENARD,
directeur commercial
de PIP France et Key Account
Manager Europe

Quel bilan faites-vous de l'année passée ?

Notre activité a été assez stable, avec une légère progression de notre chiffre d'affaires en France et en Europe. Un résultat somme toute satisfaisant sur un marché tendu, marqué par une forte réduction des achats de certains secteurs d'activité comme le BTP. Dans ce contexte, il y a fort à parier que l'année 2025 soit compliquée... mais nous allons continuer à être présents sur le terrain auprès de nos distributeurs pour y faire face.

Dans ce contexte, comment comptez-vous poursuivre votre croissance ?

Nous avons la chance d'être encore assez « jeune » sur le marché des EPI. Notre offre, non seulement en matière de solutions mais aussi de services nous permet de nous démarquer de certains de nos concurrents directs. Par ailleurs, nous avons aussi pour objectifs d'attaquer de nouveaux marchés, comme la logistique ou l'industrie, afin d'y pousser notre offre. Offre qui a été renforcée par le lancement, lors du dernier salon Expoprotection de nombreuses nouveautés, et l'annonce de notre volonté de pousser sur le marché français la marque australienne Bisley, spécialisée dans les vêtements de travail.

EPI Rachat d'Honeywell par PIP

Le rachat de l'activité EPI d'Honeywell par l'Américain PIP (Protective Industrial Products) va faire naître une des offres EPI les plus importantes du marché et présentes partout dans le monde.

Fin novembre, Protective Industrial Products a conclu un accord définitif pour le rachat de l'activité EPI d'Honeywell et de ses principales marques. À savoir : Fendall, Fibre-Metal, Howard Leight, KCL, Miller, Morning Pride, North, Oliver, Salisbury... Cette offre bénéficie d'une vaste présence dans le monde, avec plus de 25 sites de distribution et de fabrication. À l'occasion de l'annonce de ce rachat, Curt Holtz, président-directeur général de PIP, a déclaré : « Nous sommes ravis d'accueillir ces marques, ces capacités et ces nouveaux collaborateurs au sein de PIP grâce à l'acquisition de l'activité EPI d'Honeywell, très complémentaire de notre activité. La combinaison de notre portefeuille de marques élargi et de notre couverture géographique renforcée nous permettra d'offrir davantage d'opportunités de croissance à nos clients dans le monde entier. »

DONNER NAISSANCE À UN LEADER DES EPI

De son côté, Michael Garceau, président de l'activité EPI chez Honeywell, qui continuera à assumer cette fonction sous la responsabilité de Curt Holtz, a ajouté : « PIP jouit d'une solide réputation dans notre secteur. Nous sommes impatients de collaborer avec l'équipe de PIP pour construire un fournisseur leader d'équipements de protection et de produits de sécurité. » La transaction, qui devrait être finalisée au cours du premier semestre 2025, est soumise aux conditions de clôture habituelles. Rappelons que PIP, fondé en 1984, est l'un des principaux fournisseurs mondiaux en matière d'EPI (protection des mains, de la tête, vêtements de travail, chaussures de sécurité, etc.). PIP dispose de 35 sites dans 18 pays (dont la France). Son offre avec des marques telles que PIP, G-Tek, Grippaz, Bisley Workwear, Puma... et composée de plus de 20 000 produits, est vendue via des distributeurs. ■



DR

OUTILLAGE

LEBORGNE MÉDAILLÉ !

Leborgne a obtenu pour la deuxième année consécutive la médaille ecovadis Platinum pour sa politique RSE.

Cette médaille place Leborgne dans le top 1 % des entreprises de sa catégorie évaluées au niveau mondial, avec un score global de 80/100.

Évaluée par ecovadis depuis 2020, Leborgne a été médaillée d'or pendant deux ans avant d'être Platinum dès 2023.



WORKWEAR

J&A met son savoir-faire à votre service

Depuis sa création en 1979, J&A s'est imposé comme le leader européen des transferts et des écussons thermocollants, techniques et professionnels. L'entreprise, qui emploie 120 personnes, dispose en France d'une équipe commerciale externe pour les visites de vente et de services.



TRAVAIL EN HAUTEUR

TUBESCA-COMABI LANCE SON LABEL

Le spécialiste français de la fabrication et de la commercialisation de solutions d'accès, de travail et de protection en hauteur, a lancé son nouveau label environnemental « Produit Responsable ». Avec cette première dans son secteur, Tubesca-Comabi entend répondre à la demande croissante pour des solutions durables.

« Nos méthodes de marquage permettent de poser rapidement et facilement les logos de vos clients sur une large gamme de vêtements de travail. Notre collection comprend des transferts ignifugés, résistants au lavage industriel, avec blocage des remontés de sublimation, réfléchissants, et est largement utilisée dans toutes les industries de l'habillement, telles que les blanchisseries, les vêtements de travail, le sport, la mode, la promotion et les loisirs », explique Adrian Apletree, International Sales & Marketing Director. Pour les vêtements techniques « multinormes », les transferts ignifugés ne compromettent pas l'accréditation des vêtements. En effet, les transferts sont certifiés indépendamment pour la protection contre le feu selon les normes EN 11611 et EN 11612. De plus, ils sont certifiés pour la protection contre les éclaboussures chimiques (EN 13034) et antistatiques (EN 1149-5). Ces transferts résistent également aux rigueurs du lavage industriel, y compris les lavages couleurs et les processus pour les vêtements blancs traités avec de l'eau de Javel hypochlorite, utilisée notamment pour les contrats dans le secteur alimentaire. Les transferts avec propriétés de blocage de remontées de sublimation des couleurs sont essentiels pour les entreprises de vêtements de travail vendant des vestes « Softshell » et d'autres vêtements colorés, principalement en polyester, afin d'éviter que les couleurs du tissu ne décolorent pas le logo.

LIVRAISON DANS LES 24 HEURES EN FRANCE

« Nos délais de production sont généralement inférieurs à cinq jours ouvrables et les demandes urgentes peuvent être traitées en quelques jours sans frais supplémentaires. Grâce à nos enregistrements de TVA et d'EORI dans l'UE, la livraison en France et dans d'autres pays européens est rapide (généralement le jour suivant), économique, facile et sans frais de douane pour les clients », ajoute Adrian Apletree. Avant de conclure : « La quantité minimale de commande est de seulement 25 pièces, sans frais de mise en place, ni de création de visuels. » ■



DR

LOGICIELS

Winlassie by Imagine Human : la plateforme QHSE de demain !

Le groupe Imagine Human, acteur international de référence des technologies à impact (QSE/RSE), poursuit une forte croissance. Avec plus de 105 collaborateurs et huit millions d'euros de CA, ils imaginent et osent repenser le travail pour améliorer sa qualité, sa sécurité et son impact environnemental.

Filiale du groupe Imagine Human, Winlassie by Imagine Human ne cesse de se développer depuis plusieurs années. Aujourd'hui, la filiale emploie 105 personnes et réalise un chiffre d'affaires de plus de huit millions d'euros. Et entend poursuivre son développement, notamment à l'international comme le confirme Yannick Jarlaud, président du groupe Imagine Human : « Cette année, nous projetons d'ouvrir de nouveaux bureaux et d'acquérir des acteurs majeurs dans la zone EMEA.

Notre ambition est d'offrir à nos clients des solutions interconnectées, transformant les enjeux QSE/RSE en leviers de performance et de compétitivité dans chaque pays où ils opèrent. »

Pour soutenir cette vision, le groupe s'appuie entre autres sur Winlassie by Imagine Human, une solution logicielle SaaS modulaire et certifiée (ISO 27001, hébergement, données, santé), qui accompagne déjà plus de 400 clients actifs dans leur processus de digitalisation QHSE.

« Notre ambition est de faire de cette plateforme l'outil QHSE interconnecté par excellence en France comme à l'international », déclare Jean-Philippe Cravea, directeur commercial et marketing.

MODULARITÉ ET ADAPTABILITÉ

Avant de conclure : « Les innovations au cœur de notre stratégie sont multiples avec notamment une exploitation optimisée des données via l'intelligence artificielle, des interfaces simples et ergonomiques pour un gain de temps, une interconnexion avancée des outils QHSE & RSE ainsi qu'une sécurité et une fiabilité sans compromis. Dans ce contexte, les outils QHSE deviennent des leviers stratégiques pour relever les défis des entreprises et renforcer leur performance globale tout en s'inscrivant dans un avenir plus responsable. » ■



3 questions à

JEAN-PHILIPPE CRAVEA,

directeur commercial et marketing chez Winlassie by Imagine Human

Quels sont les atouts de Winlassie by Imagine Human ?

Winlassie se distingue notamment par une approche sectorielle renforcée, avec des modules adaptés aux enjeux spécifiques de chaque branche d'activité. Nous proposons une solution sur mesure pour des secteurs comme le nucléaire, le ferroviaire, le BTP, la santé ou encore le secteur public, permettant ainsi de répondre précisément aux besoins opérationnels de nos interlocuteurs métiers & IT.

Allez-vous la faire évoluer dans les mois qui viennent ?

L'amélioration continue de Winlassie est au cœur de notre démarche. Notre R&D se concentre sur l'optimisation de son ergonomie et l'intégration de l'IA pour un traitement des données plus efficace et adapté aux besoins métiers.

Yannick Jarlaud veut renforcer votre présence à l'international, notamment dans la zone EMEA. De quelle manière ?

Nos solutions sont aujourd'hui commercialisées auprès des plus grandes sociétés dans 40 pays. Outre la croissance organique, ce développement passera par des opérations de croissances externes significatives dans les prochains mois. Plusieurs sont d'ailleurs à l'étude dans les domaines QHSE et RSE...



DR

EXOSQUELETTES

GOBIO SÉLECTIONNÉ PAR L'UGAP

L'Ugap, première centrale d'achat française, propose pour la première fois une solution globale de dispositifs d'assistance physique grâce aux exosquelettes de manutention et logistique du groupe Europe Technologies et Gobio. Ce dernier est le premier intégrateur français de solutions d'assistance à l'opérateur, spécialisé dans la vente d'exosquelettes et d'ergo squelettes. Gobio fait partie du groupe Europe Technologies en tant que marque à part entière et est constitué d'une équipe de huit personnes, réparties entre les services commerciaux et techniques. La marque est implantée à Nantes en collaboration avec plusieurs technopoles et laboratoires de recherche de l'ouest de la France.

TRAVAIL EN HAUTEUR

Interview

Yves Bugy,

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AUDINNOV

« NOS MARCHÉS SONT EN FORTE CROISSANCE ! »



En ce début d'année 2025, quel bilan tirez-vous de l'évolution du marché des plateformes individuelles roulantes ? Êtes-vous confronté à des demandes de nouveaux utilisateurs ?

Dans un contexte marqué par une accidentologie régulière liée à des chutes de hauteur, il s'agit d'un marché en forte croissance. Les plateformes individuelles roulantes ou PIR ne sont plus aujourd'hui réservées à certains secteurs d'activité comme le BTP. D'autres marchés sont de plus en plus demandeurs, à l'instar de la maintenance industrielle ou tertiaire, des data centers, etc. Face à une demande croissante, aux besoins spécifiques, Audinnov a su, grâce à nos échanges avec les utilisateurs finaux et ses capacités en matière de R&D, tirer son épingle du jeu. L'année 2024 a ainsi été marquée par une forte croissance de notre chiffre d'affaires, pour atteindre les 5,50 M€. Nous pouvons ainsi raisonnablement envisager de dépasser les 7,50 M€ en 2025.

Comment expliquez-vous votre réussite sur un marché où la concurrence est assez présente ?

La première raison réside dans le fait que de plus en plus d'entreprises s'équipent avec des PIR ou des PIRL (plateformes individuelles roulantes légères). Par ailleurs, les utilisateurs finaux ont aujourd'hui une connaissance assez précise de leurs besoins, ils savent

ce qu'ils cherchent et n'hésitent plus à s'équiper avec des solutions de plus en plus techniques et légères. Technicité et légèreté étant les marques de fabrique d'Audinnov, ceci explique notre réussite...

Quels sont vos objectifs pour les mois qui viennent ? Faites-vous de l'international un des axes de votre stratégie ?

Nous voulons poursuivre notre développement à l'export même si nous sommes déjà très présents dans certains pays comme la Suisse, qui constitue notre deuxième plus gros marché car on y demande des produits très techniques, la Belgique ou les Pays-Bas. Notre objectif pour l'année prochaine est de nous tourner vers les pays scandinaves où nous pouvons très raisonnablement espérer prendre des parts de marché. Par ailleurs, nous allons poursuivre notre stratégie de développement en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne où nos échelles isolantes sont devenues la référence dans le domaine des réseaux électriques.

Quelle est votre actualité produits pour cette année ?

Nous allons lancer trois nouvelles versions de notre micronacelle, notamment une dédiée aux environnements extérieurs. Par ailleurs, la nouvelle version de la norme EN 50528 sur les échelles isolantes pour utilisation sur ou à proximité des installations électriques basse tension sera d'application obligatoire à partir de juin 2025. Cela va avoir une forte incidence sur le marché des échelles isolantes à destination des électriciens. Et, en la matière, Audinnov, leader européen sur ce segment, a de sérieux arguments à faire valoir... ■



AUDINNOV EN BREF

- > 5,50 M€ de CA en 2024. Objectif de 7,50 M€ en 2025.
- > 50 salariés.
- > Une nouvelle unité de production de 3300 m² inaugurée en janvier 2024.



2 questions à

**MANUEL
LACKERMAIER,**

directeur général des ventes
Europe, Mewa

**Très connue outre-Rhin,
votre présence
sur le vêtement de travail
en France reste
assez discrète. Comment
l'expliquez-vous ?**

Nous n'avions pas jusqu'à présent la structure adéquate pour couvrir le territoire français avec la périodicité qui s'impose dans le vêtement de travail. Nous avons déjà, par nos autres activités (lavettes, fontaines de dégraissage, tapis absorbants...), une présence dans toute la France, chez plus de 20 000 clients. Aujourd'hui, nous offrons notre service autour du vêtement de travail sur un territoire à l'est d'un axe allant du Havre à Grenoble. Dès janvier 2025, nous étendrons notre service aux régions de Marseille et du Mans.

**Comment comptez-vous
vous positionner sur ce
marché très concurrentiel
de la location-entretien
des vêtements de travail ?**

Notre différence doit se faire sur la qualité de service et la transparence de notre politique commerciale. Nous sommes totalement transparents avec nos clients sur le coût de la prestation dès la signature du contrat : pas de frais déguisés ! À tout moment, nos clients peuvent consulter sur l'extranet l'amortissement de leur parc et sa valeur résiduelle.

TEXTILES PROFESSIONNELS

Mewa célèbre cinquante ans d'activité en Belgique

Fondée en 1908 en Allemagne, et parmi les leaders du marché en Europe dans la gestion complète des textiles professionnels, Mewa célèbre cinquante ans d'activité en Belgique en ouvrant les portes de son usine de Binche.

Présente en Belgique depuis 1974, Mewa s'est installée à Binche en 1977 après avoir acquis la blanchisserie Servibel. Aujourd'hui, le site de Péronnes-lez-Binche se distingue par son expertise et son intégration locale. Ce site, emploie 194 collaborateurs et génère un chiffre d'affaires de 36,2 M€ avec une activité centrée sur le vêtement de travail.

UNE SOLUTION COMPLÈTE POUR TOUS LES SECTEURS

Le concept de Mewa repose sur une gestion complète des textiles : mise à disposition, entretien, réparation et remplacement. La gamme de produits comprend des vêtements de travail, des lavettes industrielles, des tapis de sol et des distributeurs d'essuie-mains répondant aux besoins de 7 924 clients contractuels issus de secteurs variés tels que l'industrie, la santé et la restauration. Chaque année, le site de Binche traite 20 millions de lavettes industrielles, 3,2 millions de vêtements de travail, 100 000 tapis de sol et rouleaux d'essuie-mains pour des entreprises de Belgique, des Pays-Bas et des Hauts-de-France.

DES TECHNOLOGIES MODERNES AU SERVICE DE L'HYGIÈNE ET DE L'ÉCOLOGIE

Mewa s'engage à respecter les normes d'hygiène les plus strictes (certifications EN 14065 et DIN 10524). Grâce à un système de code-barres, chaque vêtement est tracé tout au long de son cycle d'entretien. L'entreprise excelle également dans la durabilité environnementale, utilisant des technologies avancées pour réduire de 50 % la consommation d'eau et garantir un taux d'épuration des eaux usées de 99,8 %. Avec 51 sites en Europe, Mewa gère les textiles de plus de 1,1 million d'employés et dessert 200 000 clients B to B. L'entreprise a été récompensée pour son innovation et sa durabilité, notamment par le Prix allemand du développement durable en 2023. ■



EPI-EPC

TROPHÉES EXPOPROTECTION 2024

Mardi 5, la première journée du salon Expoprotection, à Paris, a été marquée par la proclamation des résultats des trophées Expoprotection. Pour cette édition, les heureux lauréats sont, entre autres :

Catégorie Protection

- Or : Optrel et son masque en silicone Tightfit TM3 avec Swiss Air. Léger, compatible avec tous les produits de protection standards, ce nouveau demi-masque tightfit pour le système PAPR augmente la protection respiratoire au niveau TM3, le plus élevé possible pour les salariés portant déjà des masques et des cagoules.

- Argent : Univet France pour Laser MASTR, casque de soudage hybride (TOG/MIG et laser) qui redéfinit les normes de sécurité et de protection dans l'industrie du soudage, offrant ainsi une protection complète des yeux et du visage aux soudeurs utilisant des systèmes laser portables.

- Bronze : Penta pour Visarc : ce casque pour électricien intègre un écran Arc-Flash offrant une protection efficace contre les arcs électriques. Une mention spéciale a été accordée à Medicom pour les gants Kolmi Coverfeel Care Long, et à Seeds pour ses chaussettes Spinergy Pro Short.

EPI Interview Patrick Laffay,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CHATARD

« NOTRE SAVOIR-FAIRE DANS LES EPI DE CATÉGORIE 3 N'EST PLUS À DÉMONTRER. »



Chatard a fait des vêtements multirisques un de ses axes de développement. Pouvez-vous nous présenter votre offre ?

Nous concevons et développons des solutions techniques de vêtements multirisques (EPI de catégorie 3) dans tous ces domaines d'expertises associées ou non à de la haute visibilité et/ou à de la protection pluie.

À savoir : des parkas, blousons et vestes de type softshell multirisques ; des vêtements de pluie multirisques en tissus laminés imper-respirants ou enduits de type ciré de pluie ; des polos et sous-vêtements en mailles multirisques ; des vêtements de travail multirisques protégeant Atex, arc électrique, chaleur et flammes, contre les produits liquides chimiques... Sans oublier des vêtements pour les soudeurs, les fondeurs et nos vestes d'intervention pour les sapeurs-pompiers. Dans cette catégorie d'EPI, nous proposons ainsi une offre large et cohérente.

Comment innove-t-on pour ce type de vêtements ? Quels sont les plus de Chatard ?

Il faut à la fois connaître les besoins et les contraintes des porteurs et savoir choisir, mixer les solutions techniques pour leur assurer le maximum de sécurité, sans nuire à leur confort. Pour cela, nous choisissons des associations de tissus et d'accessoires techniques afin de proposer des vêtements de protection prenant en compte prioritairement la sécurité du porteur associée au confort et à sa liberté de mouvements. Après la sélection des matières

premières, un gros travail est effectué sur les patronages, les coupes, les rajouts d'option de confection ou d'accessoires utiles au travail et à l'ergonomie du porteur. Ces EPI de catégorie 3, chez Chatard, sont fabriqués dans nos ateliers en Tunisie participant à la maîtrise de la qualité de la confection de ces vêtements. Nous portons aussi une attention particulière à la durabilité de ces EPI en choisissant des textiles résistants aux lavages, en proposant leur réparation dans certaines conditions, etc. Nous présentons des gammes d'EPI certifiés GRS, fabriqués majoritairement avec des matières premières recyclées. Faire le choix d'une grande qualité dans un objectif de développement durable ! Et enfin le look de ces vêtements est aussi pris en compte, pour que les personnels aient envie de les porter et ainsi, de travailler, protégés, en toute sérénité.

Pouvez-vous nous présenter deux produits illustrant votre savoir-faire ?

Je peux citer nos vestes et nos pantalons de fonderie Aluminium. Ces EPI sont certifiés au plus haut niveau de protection à la projection de métaux en fusion EN ISO 11612 A1, B1, C1, D3-E3, F1 en lavage industriel selon la norme ISO 15797. Cette veste et ce pantalon ont été conçus dans un tissu technique de provenance européenne résistant aux projections d'aluminium en fusion. Les exigences de conception préviennent la retenue d'aluminium liquide sur le vêtement afin qu'il s'écoule rapidement au sol. De nombreuses poches et des aménagements améliorent le confort et les fonctionnalités du vêtement. ■



CHATARD EN BREF

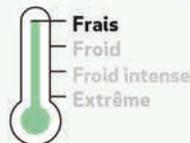
- > 38 ans d'expertise.
 - > 44 salariés en France et 250 en Tunisie.
 - > 2025 : inauguration d'un nouveau site logistique et de nouveaux locaux à Pouilly-sous-Charlieu.
- Ouverture d'un nouvel atelier en Tunisie.

DES PIEDS INVINCIBLES



jalas[®]

JALAS[®] ZENIT MID-CUT - HÉROÏQUE DANS LE FROID



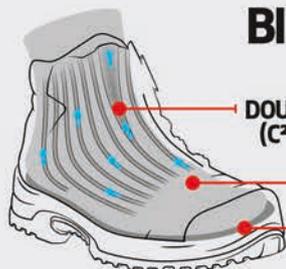
Supportez le froid en toute sécurité, avec stabilité et une ventilation optimale. Avec le modèle JALAS[®] Zenit Mid-Cut, vous travaillez en toute sécurité grâce à un embout de protection en aluminium léger et un insert antiperforation en acier. Les tiges de maintien et l'absorption des chocs soutiennent les genoux et le dos et limitent le risque de blessures. La semelle extérieure antidérapante unique offre une bonne adhérence sur les échelles et autres.

JALAS[®] ZENIT 2718

La doublure confortable et douce s'adapte facilement à la forme du pied.



UN SYSTÈME DE VENTILATION UNIQUE POUR RESTER BIEN AU SEC



DOUBLURE RESPIRANTE (C² CLIMATE CONTROL)

CHAUSSETTES

SEMELLES INTÉRIEURES CLIMATE

CHAUSSETTES RECOMMANDÉES

JALAS[®] 8231 est une chaussette en laine mérinos douce et respirante qui garde les pieds au chaud et au sec par temps froid.



sommaire



Magazine édité par TP Media -
8, Rue Martel 75010 Paris -
Tél. : +33 (0)1 45 23 33 78 -
info@pic-magazine.fr.
Tous droits de reproduction,
textes et illustrations, même
partiels, sont soumis à
l'accord préalable de la
publication.
Bimestriel de la Sécurité et
de la Santé au Travail.

Directeur de la publication :
Vincent PERROTTE,
E-mail : vp@pic-magazine.fr.
Commission Paritaire :
0325 T 79570 - ISSN 1629-
1603.

ÉDITION /
Direction de la rédaction :
Christophe LAPAZ -
Tél. : +33 (0)6 27 37 29 22 -
E-mail : cl@pic-magazine.fr.
Chef de rubrique :
Laurence Alemani -
Tél. : +33 (0) 6 49 05 83 73 -
la@pic-magazine.fr.

Maquette originale
et réalisation :
Éric MERKI - crédit photo
couverture : T2S.
Secrétariat de rédaction :
Frédérique Guitton-Danielo.

Publicité :
Jérôme PERROTTE -
Tél. : +33 (0)6 09 17 09 50
E-mail : jp@pic-magazine.fr.

Diffusion et Marketing :
Éric Bougeault
eb@tpmedia.fr

Service abonnement :
OPPER/pic
20 rue rouget de lisle
92130 issy les moulineaux :
Tél. : 01 76 41 05 88 -
Email : abopic@tpmedia.fr -
Abonnement
1 an France : 108€ TTC /
Étranger : 184€ TTC

Impression : Corlet
Imprimeur SA : ZI rue
Maximilien-Vox 14110
Condé-sur-Noireau.

Origine du papier :
ARTIPRESS O MATT
65grs certifié PEFC
Provenance papier : Hagen
(Allemagne) - % fibre recyclé :
0% - Origine de la fibre : PEFC
ET FSC -
Eutrophisation : Ptot 0.014
kg/T. Encart compris.

Soucieux de notre impact
écologique, PIC utilise
à partir de maintenant
un nouvel emballage
100 % recyclable (papier
et encre à l'eau).



Fournisseurs P. 03

Actualités HSE P. 16



Interview
Béatrice Prud'homme, P. 30
directrice prévention, santé
et sécurité EDF

Dossier P. 35
Assurer la sécurité
des intervenants externes

Équipements
de sécurité P. 46
Masques à usage unique, à l'ère
du confort et de la durabilité

Prévention
des risques P. 52
Risques biologiques :
première étape, les évaluer !

Focus P. 56
Les plateformes individuelles
roulantes légères

Solutions métiers P. 58
Charpentiers : l'accidentologie
la plus élevée du BTP !

Sommaire management

P. 65

Métier préventeur P. 66
RISQUE CHIMIQUE Mesurer, évaluer,
substituer... quels outils ?

En pratique P. 68
L'accident de plain-pied est évitable !

Actus juridiques P. 72
CONGÉS PAYÉS ET MALADIE
Quelles sont les règles applicables
aux pourvois en cours ?

Veille juridique P. 73

Cas juridique P. 75
Faute inexcusable : précisions
sur les préjudices indemnisables

édito

Une culture commune de la sécurité

Pour ce premier numéro de l'année, nous invitons à lire notre grand dossier consacré à la sécurité des intervenants externes. Vaste sujet qui suppose une étroite collaboration entre une entreprise utilisatrice et ses partenaires entreprises extérieures.

Outre le respect de certaines règles, la gestion intelligente, raisonnée, de cette problématique de la sécurité des intervenants externes débouche souvent sur des gains réels en matière de prévention des risques. Et ce, pour toutes les parties concernées. À ne pas manquer aussi, l'entretien qu'a accepté de nous accorder Béatrice Prud'homme, directrice prévention, santé et sécurité EDF. À lire absolument ! Vous retrouverez aussi, comme toujours, nos articles solutions métiers, sur les charpentiers, les risques ou les équipements.

Sans oublier les interviews de distributeurs et de fabricants qui font, pour les lecteurs de *PIC*, le point sur le développement de leur activité et l'évolution de leurs marchés. Un numéro très riche donc... Toute l'équipe de *PIC* souhaite à tous ses lecteurs et partenaires une excellente année 2025 !



Christophe Lapaz cl@pic-magazine.fr



Getty Images

INSPECTION DU TRAVAIL **Un bilan qui fait apparaître certains manquements...**

L'inspection du travail a dressé le bilan de l'activité de ses équipes pour 2023 et le premier semestre 2024. Quelques enseignements en matière de SST et de prévention des risques peuvent en être tirés...

Ainsi, l'année dernière, plus de 114 000 contrôles et un peu moins de 47 000 enquêtes ont été réalisés par l'inspection du travail. Comme le souligne la DGT dans un communiqué, « parmi ces enquêtes, 11 000 faisaient suite à des accidents du travail. Plus de 5 400 décisions d'arrêts et de reprise de travaux ont permis de soustraire des travailleurs d'une situation de danger grave et imminent. Plus de 580 000 salariés ont pu bénéficier d'un conseil sur leur situation professionnelle auprès des services de renseignement en droit du travail. » Lors de leurs contrôles, les inspecteurs ont pu constater différents manquements. Par exemple, en ce qui concerne les équipements de levage dont l'utilisation est la première cause des AR graves et mortels signalés par les inspecteurs. D'ailleurs, face aux manquements constatés sur le terrain et entre la



EN SAVOIR PLUS

Pour consulter le rapport de la DGT



À SCANNER POUR EN SAVOIR PLUS

fin de l'année 2023 et le début de 2024, l'inspection du travail a réalisé une grande campagne nationale sur l'utilisation desdits équipements de levage. En ciblant plus particulièrement les chariots automoteurs à conducteur portés, les engins de terrassement (mini-pelle, chargeuse, compacteur, etc.) et les tracteurs équipés d'un chargeur frontal. Cette campagne avait « permis la mise en conformité d'une majorité des entreprises contrôlées et d'agir ainsi concrètement sur ce qui constitue la première cause des accidents du travail graves et mortels signalés par les agents de l'inspection du travail. »

DES OUBLIS INQUIÉTANTS

La DGT insiste également sur d'autres manquements constatés. Par exemple, ceux qui « concernent les règles liées à la circulation des engins, les obligations en matière d'évaluation des risques ou d'autorisation de



LE CHIFFRE

47 000

En 2023, l'inspection du travail a réalisé 47 000 enquêtes. Parmi elles, 11 000 faisaient suite à des accidents du travail.

conduite, ou encore les vérifications générales périodiques.» En 2023 et 2024, outre la campagne ciblant les équipements de levage, deux autres campagnes ont été menées par la DGT :

- > Une campagne d'information et de contrôle sur le temps partiel dans des secteurs professionnels féminisés a été menée. 2 400 établissements employant près de 130 000 salariés ont été contrôlés dans ce cadre.
- > Une campagne de contrôle spécifique relative à la prévention des accidents du travail est donc déployée depuis mars 2024. Elle a pour objectif d'améliorer la prévention des risques grâce à la prise en compte, par les employeurs, des accidents du travail survenus dans leur entreprise pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

À souligner également : l'inspection du travail s'est mobilisée sur les risques induits par le travail en période de fortes chaleurs. Elle a plus particulièrement ciblé le BTP, la restauration, la logistique ou encore l'agri-

culture, avec 1 200 interventions sur ce sujet pour le premier semestre de l'année 2024. L'inspection insiste sur le fait que le suivi plus précis de ce sujet sera un des axes de ses actions dans l'avenir...

D'AUTRES CAMPAGNES EN 2025

Pour l'année prochaine, l'inspection du travail veut poursuivre ses efforts de sensibilisation. Dans ce cadre, elle a donc prévu plusieurs campagnes de contrôle et actions, « toujours orientées vers le respect des droits fondamentaux des salariés ». La première « sera organisée sur le thème du recours abusif aux contrats précaires ». Parallèlement, « une campagne de contrôle visant spécifiquement la lutte contre le travail illégal sera déployée. Le système d'inspection du travail poursuivra sa mobilisation dans la lutte contre la traite des êtres humains en contribuant activement à la mise en œuvre du plan interministériel 2024-2027. » ■



Getty Images

SST DES TMS SOUS-DÉCLARÉS!

Une étude de Santé Publique France met en évidence une sous-déclaration des TMS en maladie professionnelle : le taux de sous-déclaration étant estimé, par Santé Publique France, entre 50 et 75 % (pour les années 2016-2017 et 2018-2019) « pour l'ensemble des TMS considérés (épaule, coude, rachis lombaire, syndrome du canal carpien (SCC)), quel que soit le sexe des salariés. »

Comme le rappelle cette étude, « la sous-déclaration des maladies professionnelles correspond à la part des pathologies d'origine professionnelle touchant des salariés et correspondant à un tableau de MP, qui n'entrent pas dans le circuit de réparation, alors que ces victimes auraient pu prétendre à une indemnisation. »

Comment expliquer cette sous-déclaration ? Comme l'expliquent les auteurs de cette étude, « les principales raisons de la sous-déclaration étaient la méconnaissance du salarié quant à la démarche, un bilan diagnostic insuffisant, et le refus du salarié ; ce refus étant dû dans la majorité des cas à une crainte pour l'emploi. »

Comment améliorer les choses ? Les auteurs préconisent de « continuer d'améliorer la bonne information sur les accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) des travailleurs, des employeurs et des médecins. »



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS



Getty Images

SST Des conditions de travail difficiles facteurs d'addictions ?

La Dares et la Drees ont réalisé l'étude Accolade pour analyser les liens entre l'épuisement physique, les troubles du sommeil et des conduites addictives (alcool, tabac, cannabis, sucre, etc.) chez les travailleurs précaires.

Les auteurs, Guillaume Airagnes et Joane Matta, responsables scientifiques à l'AP-HP, Nadine Hamieh, chercheur chargé du projet, et Marie Zins, directrice de l'infrastructure de recherche Constances, y montrent que « des facteurs de risque professionnels tels que l'épuisement physique et les horaires atypiques sont associés à une consommation plus importante de substances psychoactives. » D'où, pour lesdits auteurs, « l'intérêt d'adresser des messages de prévention et de sensibilisation à l'ensemble des travailleurs, sans distinction de statut socioprofessionnel. » L'épuisement physique au travail peut être associé à la consommation de tabac, de cannabis, de gras et de sucre. Et induire, par exemple une augmentation du risque de rechute chez les anciens fumeurs, de devenir de gros fumeurs (≥ 20 cigarettes/jour) pour les fumeurs actuels, une augmentation de la consommation de cannabis au moins une fois par mois...



EN SAVOIR PLUS

Pour consulter l'étude Accolade :

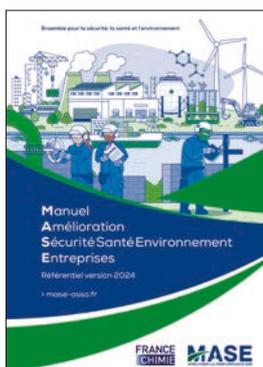


**À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS**

CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

Par ailleurs, les « horaires de travail atypiques sont associés à la consommation de tabac, de cannabis et d'alcool ». Tout comme travailler le samedi ou le dimanche peut avoir également des conséquences sur les pratiques addictives : devenir gros fumeur, consommation d'alcool, etc.

Pour les auteurs du rapport, « ces résultats pourraient être repris dans le cadre des campagnes d'information et de prévention [pour] faciliter le repérage standardisé des conduites addictives chez les travailleurs exposés à ces conditions de travail difficiles et les orienter vers des soins spécialisés. » Mais, selon eux, « aucune des analyses n'a permis de montrer qu'un sous-groupe de travailleurs pourrait être plus à risque. En particulier, il convient de ne pas se focaliser uniquement sur les travailleurs précaires mais d'adresser ces mesures de santé publique à l'ensemble des travailleurs. » ■



Mase

PRÉVENTION

Nouvelle version du référentiel Mase

En 2014, le système commun Mase/France Chimie publiait la dernière version de son référentiel. Déjà profondément refondu pour mieux prendre en compte la santé et l'environnement – et intégrer pour la première fois la notion de culture SSE dans son évaluation – il était nécessaire

de le faire évoluer. Ainsi, après dix ans de bons et loyaux services, sa nouvelle version est désormais disponible. Si certaines choses ne changent pas (maintien des cinq axes avec les principales thématiques déjà présentes dans la version 2014, cotation à 5 000 points en audit initial et 6 000 audits de renouvellement...), la mouture 2024 contient quelques nouveautés importantes :

- > Renforcement des cotations des axes 3 et 4 afin de valoriser les questions « terrain » (axe 1 : 900 points – axe 2 : 800 points – axe 3 : 1300 points – axe 4 : 1100 points – **axe 5 : 900 points**),
- > Mise en gras des exigences incontournables
- > Renforcement et rééquilibrage des questions santé et environnement
- > Introduction des facteurs organisationnels et humains (FOH)
- > Intégration de la « mise au travail » (parfois appelée « préjob briefing » chez les adhérents).

Dans un premier temps, de septembre à décembre de l'année dernière, le référentiel version 2024 n'étant pas encore auditable, les audits se sont déroulés uniquement sur la version 2014. Depuis janvier de cette année et jusqu'en décembre 2025, les entreprises ont le choix du référentiel sur lequel se faire auditer (version 2014 ou 2024). À partir du 1^{er} janvier 2026, les audits se dérouleront uniquement sur la version 2024.

Pour en savoir plus : <https://mase-asso.fr> ■

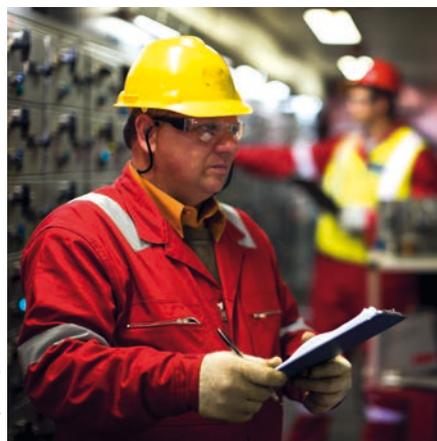
LE CHIFFRE

1,9

Dans le BTP, les intérimaires sont **1,3 fois plus touchés par des accidents graves (IPP ≥ 10 %)** et **1,9 fois plus par des accidents mortels** que les salariés du BTP.

Source: Anact-OPPBTP

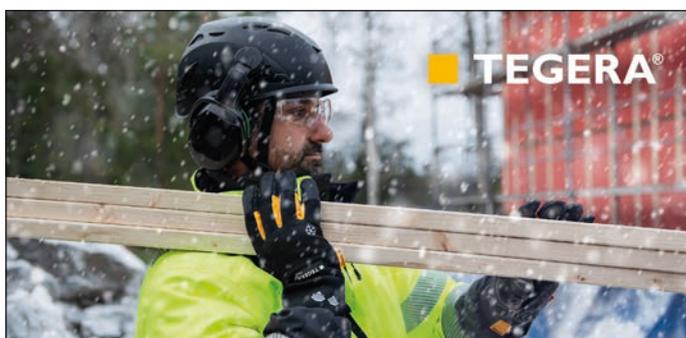
USURE PROFESSIONNELLE ENVIRON 1,5 MILLION DE SALARIÉS ONT ACCÈS AU FIPU



Getty Images

Comme le souligne notre partenaire Éditions Législatives, six branches professionnelles ont finalisé une cartographie reconnue par la CAT-MP (Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles) afin d'avoir accès au Fipu (fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle).

Ces six branches sont celles du sanitaire, médico-social et sanitaire à but non lucratif, des industries électriques et gazières, des commerces et services de l'audiovisuel, électronique, équipement ménager, des fleuristes, vente et services des animaux familiers, de l'aide, accompagnement, soins et services à domicile et des détaillants en chaussures. Soit environ 1,5 million de salariés au total. Rappelons que le Fipu permet de financer la prévention des risques liés aux manutentions manuelles de charge, postures pénibles et vibrations mécaniques.



EN MATÉRIAUX RECYCLÉS

TEGERA Microthan*+ est un cuir synthétique très résistant et flexible. Le Microthan*+ et les doublures sont fabriqués à partir de matériaux recyclés. Jusqu'à 70 % du poids des gants proviennent de matériaux durables.



Excellente préhension avec motif d'adhérence diamant.

TEGERA® PRO 9130 TEGERA® PRO 9131

- Aquathan® coupe-vent et imperméable
- Manchette souple en néoprène recyclé et languette





C'est en présence, notamment, de Xavier Bertrand, président du conseil régional des Hauts-de-France, et de Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTB, que la charte « Chantier franchement sûr » a été signée au Salon des maires.

Getty Images



MASQUES ATTENTION À LA BARBE !

La barbe et les masques de protection respiratoire ne font pas toujours bon ménage. Afin de rappeler aux salariés barbus d'être vigilants, l'INRS a publié une affiche qui rappelle que la barbe peut réduire « considérablement l'efficacité des masques de protection respiratoire. »

> Affiche: « Barbe rasée, masque ajusté, bien protégé ». Réf. A 911

«CHANTIER FRANCHEMENT SÛR»:

Une démarche inédite

La charte « Chantier franchement sûr », signée dans le cadre de l'important chantier du Canal Seine-Nord Europe, y fait de la sécurité un engagement prioritaire. Notamment autour de trois thématiques.

Cette charte, signée par la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) des Hauts-de-France et l'OPPBTB, avec la Carsat Hauts-de-France, la Dreets Hauts-de-France et leurs réseaux, a pour objectif la prise en compte de la prévention des risques professionnels dès la conception des ouvrages par la maîtrise d'ouvrage.

La charte « Chantier franchement sûr », élaborée par la FNTF (Fédération nationale des travaux publics), en collaboration avec ses partenaires l'OPPBTB, la Cnam et l'INRS, définit, entre autres, les thèmes prioritaires à mettre en œuvre par les maîtres d'ouvrage afin d'intégrer durablement la prévention des risques professionnels dans leurs opérations de construction.

TROIS THÉMATIQUES PRINCIPALES DE SÉCURITÉ

En amont du chantier, une analyse des risques et de l'environnement a été réalisée par la SCSNE en collaboration avec l'OPPBTB et les partenaires, permettant d'identifier trois points de vigilance bien connus des entreprises de travaux publics, pour lesquels des fiches de préconisations dédiées ont été mises à la disposition de tous :

- > La prise en compte des risques de travaux sous circulation et la protection des riverains: la mise en place d'une signalisation temporaire doit assurer la protection des riverains autour des chantiers. Elle organise également les flux pour les secours, les livraisons, les accès aux établissements et aux services publics.
- > La protection des fouilles en tranchée: il s'agit de garantir que les travailleurs ne tombent pas et que les matériaux soient protégés.
- > L'hygiène: la mise à disposition d'équipements sanitaires permet d'améliorer l'hygiène pour les opérateurs et a un impact positif sur l'image du chantier et le confort de travail. ■



CHUTES DANS LE BTP DES VIDÉOS POUR SENSIBILISER LES PLUS JEUNES

Un groupe de travail de la région Auvergne Rhône-Alpes, et copiloté par la FFB et l'OPPBTB, a conçu un kit de communication, contenant trois vidéos (intitulées « Super-héros », « Parcours de la peur » et « Sous pression »). www.preventionbtp.fr

LE CHIFFRE

2,5

Les salariés intérimaires sont 2,5 fois plus touchés par des accidents mortels que les autres salariés, tous secteurs confondus. Source: Anact-OPPBTB



HYGIÈNE DES MAINS

Outils de sensibilisation de l'INRS

Se laver les mains de manière régulière quand on travaille participe à la santé de tous. Ne serait-ce qu'en limitant les risques de transmission de maladies infectieuses. Pour aider les entreprises à sensibiliser leurs salariés sur ce sujet, l'INRS met à leur disposition plusieurs outils.



**À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS**

**PRÉVENTION
REMISE DES MASE AWARDS**



Fabrice Elie dit Cosaque, président du jury, et David Marion, président de Mase France ont remis l'Awards Or à la société Chaudières Location.

Mi-octobre, ont été dévoilés les noms des heureux lauréats des Mase Awards au niveau national. Rappelons que les Mase Awards sont un concours organisé au sein du réseau Mase et dont l'objectif est la promotion des bonnes pratiques en matière de SSE

(sécurité, santé, environnement) dans les entreprises membres du réseau. Le vainqueur national des Mase Awards est désigné parmi les vainqueurs des éditions locales. C'est donc le 10 octobre dernier que Fabrice Elie dit Cosaque, président du jury, et David Marion, président de Mase France et International, ont dévoilé les noms des vainqueurs. À savoir :

AWARDS OR: Chaudières Location (Mase Est) pour son « rack de rangement de flexibles »

AWARDS ARGENT: Petroineos (Mase Méditerranée Giphise), pour l'« Escape game : évasion en hauteur, le défi »

AWARDS BRONZE: Etandex (Mase IdF Ndie Centre) pour l'« Argos », un outil de préparation mécanisée des angles sol/mur en cuvelage.

**CERTAINES
PERSONNES
FABRIQUENT
DU PAPIER,
CERTAINES
PERSONNES
AGISSENT POUR
L'ENVIRONNEMENT.***

*Et certaines personnes, comme nous, font les deux : nous prévoyons d'équilibrer les émissions carbone d'ici 2050.



Renovelar
une marque du groupe MPH1865

renovelar.fr



Adecco-Shutterstock

LE CHIFFRE

45 650

En 2022, les salariés intérimaires ont été victimes de 46 650 accidents du travail. Contre 50 000 l'année précédente.

Source: Adecco

SST L'IA au service de la prévention des accidents du travail

Adecco, très engagé sur les problématiques de prévention et de sécurité au travail, a mis en place un outil digital prédictif de la potentialité de survenance des accidents du travail.

Ce dispositif, développé grâce à l'intelligence artificielle, s'inscrit dans une démarche de protection des salariés intérimaires, notamment dans les secteurs où l'accidentologie est élevée comme le BTP. Pour Adecco, il constitue un levier de mobilisation supplémentaire pour que les actions de prévention se développent et soient un facteur déterminant de baisse du nombre trop élevé d'AT des salariés intérimaires (50 000 AT en 2021 et 45 650 en 2022).

UN OUTIL À DESTINATION DES INTÉRIMAIRES ET DES CLIENTS

À partir de données internes, l'outil de prévention s'appuie sur une trentaine de facteurs relatifs au profil du salarié intérimaire et au poste sur lequel il est délégué (environnement de travail, tâche, pénibilité, fréquence de l'accidentologie, etc.). En fonction des résultats obtenus et en conformité avec les recommandations de ces experts en prévention, les recruteurs en agence engagent des actions adaptées au bénéfice des

intérimaires (sensibilisations, visites sur les postes...) pour consolider la culture sécurité en développant la professionnalisation des équipes.

Il faut par ailleurs souligner qu'Adecco met à disposition de ses partenaires une offre de services dédiée à la SST et de prévention des risques. Le groupe peut les accompagner dans leur démarche de prévention des risques professionnels, ainsi que dans la gestion de leur risque accident du travail et de la maladie pour l'ensemble des salariés. Il propose aussi différentes prestations : accueil et formation au poste, animation de la prévention, responsabilité de l'employeur face aux risques (évaluation des risques professionnels - Duerp - et plan d'actions. ■

« Les accidents du travail ne sont pas une fatalité. En tant que leader des ressources humaines, aux côtés de notre branche professionnelle et des entreprises utilisatrices, nous avons un rôle actif à jouer pour renforcer la prévention et la sécurité de nos salariés. Cet outil prédictif est une nouvelle étape dans notre mobilisation. »

Gérald Jasmin, directeur général d'Adecco.



Getty Images

ACCIDENTS DU TRAVAIL LES INTÉRIMAIRES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS

Selon un rapport publié fin octobre par l'Anact et l'OPPBT, les salariés intérimaires, tous secteurs confondus, sont deux fois plus touchés par des accidents graves (incapacité permanente partielle, IPP \geq 10 %) que les autres salariés tous secteurs confondus et 2,5 fois plus par des accidents mortels. Dans le BTP, les intérimaires sont 4,3 fois plus touchés par des accidents graves (IPP \geq 10 %) que les autres salariés tous secteurs confondus et 7,1 fois plus par des accidents mortels.



Getty Images

SST CRÉATION D'UN TABLEAU MP POUR LES RPS

Le syndicat FO demande, entre autres mesures, « la création d'un tableau de maladie professionnelle sur les RPS ». Il souhaite également « la mise en place effective de mesures de prévention pour lutter contre le mal-être au travail » et « la vérification et la mise en place de sanctions pour les employeurs qui ne respecteraient pas leur obligation d'évaluer et d'atténuer les facteurs de RPS. »



Getty Images

PRÉVENTION Travail au froid : quelles mesures ?

Sur son site, Entreprendre.Service-Public.fr rappelle les mesures à prendre par l'employeur pour réduire ces risques :

- > Adapter l'organisation du travail en présence d'un risque de baisse extrême de température
- > Transmettre les informations adaptées aux salariés concernés
- > Utiliser du matériel de protection adapté : gants, pantalons et vestes isolants, surpantalons, chaussettes, bonnets
- > Planifier le travail à l'extérieur selon les conditions météorologiques en présence (dans le BTP notamment)
- > Former le personnel aux gestes de premiers secours
- > Limiter le travail en zone froide et prévoir des pauses adaptées
- > Mettre à la disposition des salariés des dispositifs localisés de chauffage (pour les postes particulièrement exposés au froid).

Sans commentaire...



Un dessin ou une photo valent mieux qu'un long discours : puisse cette image éviter l'imprudence, l'inconscience... Si, comme le site <http://hsct.artio.fr>, vous tenez une bonne image illustrant une mauvaise pratique, envoyez-la à *PIC magazine* : elle sera peut-être publiée ici.



Getty Images

PRÉVENTION **BTP : onze pistes pour les intérimaires**

Pour lutter contre la sinistralité dont sont victimes les intérimaires dans le BTP, l'OPPBTB veut faire de leur SST un enjeu majeur. Et fait des propositions.

Comme le rappelle l'OPPBTB, « les salariés intérimaires travaillant dans le BTP subissent 4,3 fois plus d'accidents graves et 7,1 fois plus d'accidents mortels que les autres salariés tous secteurs confondus. » Et, « comparativement aux salariés du BTP, les salariés intérimaires travaillant dans le BTP subissent 1,3 fois plus d'accidents graves et 1,9 fois plus d'accidents mortels. » Pour lutter contre cette sursinistralité, il est donc impératif de faire de la SST de ces travailleurs un enjeu majeur. Et d'agir en conséquence... Dans cette optique, l'OPPBTB et l'Aract Grand Est ont publié une étude/action devant permettre d'améliorer les conditions de travail et la santé des intérimaires du BTP. Présentée lors du dernier salon Expo-protection par Grégory Plançon, chargé de mission à l'Aract Grand Est, et par Benoît Langard, responsable d'opération prévention de l'usure professionnelle à l'OPPBTB, ladite étude/action analyse, d'une part, les facteurs de cette sinistralité et donne, d'autre part, des solutions concrètes pour y remédier.



À RETENIR

Le Fipu vise à soutenir la prévention de trois facteurs de risques ergonomiques : manutentions manuelles de charge, postures pénibles et vibrations mécaniques.

LES ONZE PISTES PROPOSÉES SONT LES SUIVANTES :

- > Maîtriser les relations EU (entreprise utilisatrice)/AE (agence d'emploi) par des accords-cadres avec un nombre restreint d'AE
- > Créer un référentiel de compétences commun et le vocabulaire associé
- > Former/sensibiliser les recruteurs des AE au monde du BTP
- > Agir conjointement à la suite des analyses d'AT
- > Créer une application mobile facilitant l'acte d'intérim
- > Formaliser le « Qui fait quoi ? » dans l'intégration du salarié intérimaire
- > S'assurer que les modes opératoires ont été présentés aux salariés intérimaires
- > Renforcer le « leadership sécurité » des encadrants
- > Prévenir les problèmes de barrière de la langue
- > Établir un partenariat de formation EU/AE aux métiers en tension
- > Agir sur la connaissance des risques fondamentaux. ■



FORMATIONS Mise à jour du catalogue de l'OPPBTP

L'OPPBTP a publié la version actualisée de son catalogue de formation professionnelle continue pour l'année 2025. Cette nouvelle édition, outre des exemples de parcours permettant aux entreprises de mieux se projeter dans leurs évolutions de compétences, met en lumière le rôle déterminant de la maîtrise d'ouvrage (MOA) dans la prévention des risques, dès la phase de conception des projets, et propose une offre élargie de formations qui leur est dédiée. ■



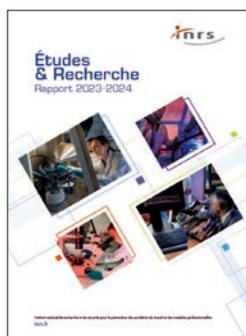
À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS

PRÉVENTION PUBLICATION DU RAPPORT ÉTUDES & RECHERCHE 2023-2024 DE L'INRS

L'INRS a publié la 15^e édition de son rapport annuel Études et recherche 2023-2024. Vous pourrez découvrir 98 projets (conduits par les équipes de recherche en 2023-2024), et consacrés, notamment, aux risques physiques, chimiques, organisationnels ou biologiques. Comme le souligne l'Institut, « ces travaux scientifiques visent à acquérir des connaissances nouvelles, transformées en méthodes et solutions de prévention, diffusées vers les entreprises. »



À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS



PLFSS 2025 SEULEMENT 700 MILLIONS POUR LA BRANCHE AT/MP



Getty Images

Dans le cadre des débats sur l'avant-projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, l'excédent de la branche AT/MP s'élèvera seulement à 700 millions d'euros pour 2024. Soit une division par deux. Pour expliquer cette impressionnante baisse, le gouvernement a invoqué plusieurs arguments :

- > La réévaluation à la hausse du coût de la sous-déclaration en vertu du rapport remis au parlement à l'été 2024, portant le transfert de 1,2 milliard d'euros en 2024 à 2 milliards d'euros d'ici 2027.
- > Les nouvelles dépenses dues à la meilleure prise en compte de la pénibilité et de l'usure professionnelle dans le cadre de la réforme des retraites.
- > Le coût lié à l'amélioration des rentes liées à l'indemnisation de l'incapacité permanente en cas de faute inexcusable de l'employeur.



DELTAPLUS

CAMPIONE S1PS SR

UNE CHAUSSURE ESD AU DESIGN SPORT



enjoy safety.

www.deltaplus.eu
f @ in



PROTECTION AUDITIVE **L'aéroport de Sion opte pour Cotral Lab**

Afin de protéger ses techniciens des effets délétères du bruit, l'aéroport de Sion, en Suisse, a décidé de s'équiper avec des solutions sur mesure de Cotral Lab.

La principale nuisance sonore dans l'environnement de travail des personnels de l'aéroport provient des moteurs des avions. Que ce soit sur le tarmac ou près des terminaux, le bruit est omniprésent et peut avoir des effets délétères sur leur santé. L'utilisation de protections auditives est donc essentielle. En l'occurrence, celles de Cotral Lab. « Nous les avons choisies pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le fait qu'elles soient faites sur mesure est un avantage considérable. Chaque employé reçoit une protection adaptée à la forme de son oreille, ce qui assure un confort optimal et une efficacité maximale, explique Christophe Chollet, directeur de l'aéroport. Ensuite, Cotral Lab propose une gamme diversifiée de produits, ce qui nous permet de choisir les protections les mieux adaptées à nos différents environnements de travail. »

PROTECTIONS AUDITIVES QEOS ET IT1

Ce sont les protections auditives Qeos et IT1 qui ont été retenues. « Elles ont vraiment transformé notre quo-

tidien. Elles sont pratiques à porter, même pendant de longues heures, et leur qualité sonore est excellente. L'un des principaux avantages est que nos collaborateurs peuvent les porter tout en restant capables de communiquer efficacement avec leurs collègues. Cela signifie qu'ils n'ont pas besoin de retirer leurs protections pour échanger des informations, ce qui maintient leur sécurité tout en assurant la fluidité des opérations », ajoute Christophe Chollet. Avant de conclure : « Ces protections auditives ont considérablement amélioré notre confort au travail et nous permettent de nous concentrer pleinement sur nos tâches, sans craindre pour notre santé auditive. » ■

« Le service complet fourni par Cotral Lab, avec un technicien qui se déplace sur place pour les ajustements et l'entretien, est un atout majeur. Cela nous assure que les protections sont toujours parfaitement ajustées et opérationnelles. »

Christophe Chollet, directeur de l'aéroport de Sion.

Générez plus de demandes et de contacts pour vos produits !

À partir de 225,00 € HT par référencement !

13.750 visiteurs uniques
69.600 pages vues

VOTRE MARQUE
LE NOM DE VOTRE PRODUIT
LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE VOTRE PRODUIT
LE TEXTE SUR VOTRE PRODUIT
VOS AUTRES PRODUITS SUR LE STAND
COMMUNIQUÉS DE PRESSE

DES VISUELS EN +
DES VIDÉOS
LA DOCUMENTATION TECHNIQUE DE VOTRE PRODUIT
VOTRE CATALOGUE
DEMANDES DE PRIX OU DE DEVIS
DEMANDE DE CONTACTS
VOTRE PRÉSENCE SUR LES SALONS

LE NOM ET LA RÉFÉRENCE DE VOTRE PRODUIT
VOTRE MARQUE
LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE VOTRE PRODUIT
LE TEXTE SUR VOTRE PRODUIT
LA FAMILLE DE PRODUITS

L'IMAGE DE VOTRE PRODUIT
LES 3 POINTS FORTS DE VOTRE PRODUIT

ARC PROTEC PRO 360XX
BEAL MERCURY

Guide ANNUEL d'Achat 2026
e-salon-securitetravail.fr

L'offre jumelée **MarketPlace + Guide d'Achat Annuel** vous permet de mettre en avant vos produits auprès des acheteurs du secteur, que cela soit en digital ou sur le papier, pour encore plus d'efficacité !

La MarketPlace e-securitetravail.fr est la 1^{ère} MarketPlace sur la Santé et Sécurité au Travail, la seule plateforme du secteur de mise en relation entre acheteurs et vendeurs !

Dans votre espace, les fiches techniques de vos produits, des vidéos, plus de visuels, contacts, documentations techniques, catalogues, demande de devis, prix, votre présence sur les salons...

Le Guide d'Achat Annuel, avec ses fiches techniques complètes, est quand à lui envoyé à tous les abonnés avec le n° de Novembre (19.000 ex) !



Pour toute information :
01.45.23.33.78 ou info@pic-magazine.fr



SST

Une étude sur l'ISO 45001

L' Afnor a publié une étude sur l'ISO 45001 « Santé et sécurité au travail » dont l'intérêt est d'apporter un éclairage sur les pratiques, les retours d'expérience et les avantages observés auprès d'un public composé de responsables QSE, auditeurs et préventeurs, certifiés ou non.



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS

Salons et rendez-vous professionnels

MARS 2025

FORUM SOFHYT DU 31 MARS AU 1 AVRIL 2025 – <https://sofhyt.fr>

JUIN 2025

**37^e JOURNÉES NATIONALES DE SANTÉ AU TRAVAIL
DANS LE BTP** DU 4 AU 6 JUIN 2025 – TOURS
www.journees-sante-travail-btp.fr

PRÉVENTICA DU 10 AU 12 JUIN 2025 – PARIS – www.preventica.com

OCTOBRE 2025

131^e CONGRÈS NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS
DU 8 AU 11 OCTOBRE 2025 – LE MANS –
www.sdis72.fr/congres-2025/

PRÉVENTICA DU 14 AU 16 OCTOBRE 2025 – BORDEAUX –
www.preventica.com

CARNET



Bertrand Desprez

DEKRA INDUSTRIAL FRANCE GEORGES BALZER

Georges Balzer a rejoint le groupe Dekra en tant que directeur général de Dekra Industrial France depuis le 12 novembre 2024. Il reporte à Peter Laursen, Chief Operation Officer, Member of the Management Board Dekra. Il aura notamment pour mission de développer l'activité et contribuer à la croissance de Dekra Industrial France. Diplômé de l'École normale supérieure, Georges Balzer est professeur agrégé, docteur en physique.



GAMMA SOFTWARE JEAN-PHILIPPE CRAVEA

Après plusieurs années au sein du groupe Ayming, Jean-Philippe Cravea a rejoint le groupe Imagine Human, en tant que directeur commercial et marketing de la société Gamma Software, éditrice du logiciel Winlassie.



FFMI JEAN-MARIE GONTIER

La Fédération française des métiers de l'incendie (FFMI) a nommé Jean-Marie Gontier au poste de délégué général. Diplômé de l'École de guerre, titulaire d'un master de Harvard en gestion de crise et auditeur de plusieurs institutions d'études stratégiques comme l'INHESJ, Jean-Marie Gontier a effectué une carrière prestigieuse en tant qu'officier général, notamment au sein de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris qu'il a commandée. Au sein de la FFMI, il aura pour mission d'orienter ses actions vers le renforcement des compétences métiers, le développement de partenariats et la valorisation des normes de qualité.

GARDIA, UN ESCABEAU NORMÉ PIRL



Gardia, Pratique comme un escabeau Sécurisé comme une PIRL

Une PIRL française qui repense le travail en hauteur :

- Sécurité maximale grâce à ses garde-corps à battants et ses marches caillebotis profondes.
- Mobilité optimale grâce à ses roues sur ressorts.
- Garantie 10 ans. Pièces de rechange disponibles.
- Conforme à la norme EN 131 et PIRL NF P 93-353.

PIRL = Plateforme Individuelle Roulante Légère

Nouveautés fin 2024 :

- >> Nouveaux modèles avec des garde-corps sur ressorts pour une fermeture automatique
- >> Nouvelle dimension de 6 marches soit une plateforme à 140 cm

MONDELIN.FR

 **MONDELIN**

FABRICANT FRANÇAIS

Béatrice Prud'homme,

directrice Prévention Santé Sécurité du Groupe EDF

« La vigilance partagée est fondamentale ! »



Béatrice Prud'homme occupe depuis septembre 2022 les fonctions de directrice Prévention Santé Sécurité Groupe EDF. Elle met au service de sa mission sa connaissance approfondie d'une entreprise qu'elle a rejointe en 1993. Passionnée, elle a fait de l'émergence de la vigilance partagée en SST un de ses objectifs majeurs.

EDF est un des grands noms de l'industrie française. Le groupe emploie 180 000 personnes et est présent partout dans le monde. Quelle place y occupe la direction Prévention santé sécurité et d'une manière générale la prévention des risques et la santé sécurité au travail (SST) ?

EDF est un énergéticien intégré, acteur majeur de la transition énergétique, présent sur l'ensemble des métiers : la production, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services. Au sein de la vaste organisation du groupe, je rapporte directement à sa directrice des ressources humaines, Caroline Chanavas, membre du Comex. Les questions de prévention des risques et de SST sont au cœur des préoccupations du groupe. C'est pourquoi une direction dédiée a été créée pour signifier l'importance de la SST. Parallèlement, et compte-tenu de mon parcours, la direction a jugé bon de me confier la lourde, mais passionnante mission de porter la volonté du groupe d'éradiquer les accidents graves et mortels et de tout mettre en œuvre pour que tous ses collaborateurs arrivent et repartent de leur poste en bonne santé. Ce sujet de la sécurité et de la santé au travail me tient énormément à cœur. Il faut s'y investir pleinement, constamment. Un préventeur, quel qu'il soit, se doit de s'astreindre à être le plus souvent présent sur le terrain, au plus près des équipes pour voir comment sont pris en compte les sujets SST, voir ce qui se passe, échanger avec les équipes, les techniciens... C'est ainsi que tous les mois, j'effectue une visite terrain sur un des sites du groupe.

Pourquoi le groupe EDF a-t-il décidé de se centrer sur la prévention et la SST ?

Dans n'importe quelle entreprise ou organisation, on ne peut pas se permettre de temporiser en matière de sécurité au travail. Il faut constamment être sur la brèche. Par ailleurs, actuellement, le groupe EDF est confronté à d'importants chantiers - construction d'EPR, de nouveaux réacteurs, développement du secteur des énergies renouvelables... - qui impliquent de gros enjeux SST. La réorganisation voulue par la



BIO EXPRESS

Ingénieure Arts et Métiers (Ensam)

1993 :
entrée à EDF

1993 - 2013 :
Après plusieurs postes opérationnels en centrales nucléaires, puis à la direction de l'Audit, elle prend la direction d'une agence de maintenance puis rejoint la centrale de Gravelines comme directrice adjointe.

2013 :
Prend la direction générale et préside la filiale en charge de l'exploitation du terminal méthanier de Dunkerque jusqu'à en assurer la vente en 2018

2019 :
Direction de la sécurité et de l'intelligence économique d'EDF (sécurité du patrimoine)

2022 :
Rejoint la DRH du Groupe EDF pour prendre le poste de directrice prévention santé sécurité Groupe.

direction du groupe permet à la direction prévention santé sécurité d'être en appui et de travailler, en étroite collaboration avec l'ensemble des entités du Groupe, pour construire des référentiels partagés comme par exemple les standards de sécurité sur les chantiers. Dans le cadre d'un tel projet qui vise à monter en puissance en matière de SST, il nous faut impliquer tout le monde et surtout savoir mobiliser et utiliser toute l'expérience du groupe, de ses collaborateurs, en matière de prévention des risques. Et elle est vaste ! Par ailleurs, nous devons aussi nous servir de nos nouveaux chantiers pour nous améliorer, améliorer nos process, nos règles de sécurité... La prévention des risques est constamment basée sur des retours d'expériences, des échanges de bonnes pratiques, d'adaptation d'une procédure qui a porté ses fruits...

Les membres du Comex vous soutiennent-ils dans votre mission ? Comment s'impliquent-ils ?

Le Comex joue un rôle essentiel dans cette nouvelle organisation de la SST. Tous ses membres ont signé la nouvelle politique du groupe. Cette implication et ce soutien sont indispensables. Cet engagement est aussi partagé à tous les niveaux des directions et au sein du Comité Stratégique, qui se réunit trimestriellement, qui fixe les orientations. Un comité de pilotage rassemblant les grands préventeurs de nos différents métiers et les directions de nos filiales a été mis en place. Il se réunit tous les quinze jours afin, là encore, de réfléchir, discuter, partager et anticiper sur la SST. Par ailleurs, le groupe dispose d'un réseau de 70 préventeurs représentant les directions, divisions et filiales sur lequel ma direction peut compter pour décliner et animer la politique prévention du groupe et toutes nos bonnes pratiques. La prévention passe aussi par des échanges avec des confrères. Lors de ma prise de fonction, je me suis rapprochée de mes homologues de groupes comme Total Energies ou Engie pour découvrir leur stratégie prévention, les actions mises en place...

Comment s'assure-t-on, dans un groupe employant 180 000 personnes et dont une bonne part des activités induisent des risques importants, que chacun applique les règles et standards de sécurité, à quel niveau qu'il se situe ?

Il faut donner les moyens et toute latitude aux collaborateurs de travailler en sécurité et d'en parler. Cela passe par des actions régulières comme notre journée « Stop Sécurité » qui a lieu tous les ans et qui nous donne l'occasion à tous les salariés lors d'une journée donnée d'aborder certains sujets en lien avec les événements de l'année comme le rôle du collectif,



L'ANALYSE COLLECTIVE DE TOUT ÉVÉNEMENT EST PRIMORDIALE POUR TIRER L'ENSEMBLE DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVITER LA REPRODUCTION.





les RPS, les accidents de trajets ou les chutes de hauteur. On doit constamment chercher à se servir de toutes les occasions pour parler de sécurité. Par exemple, lors de chaque réunion managériale, on se doit de passer un message prévention. Il nous faut aussi développer de nouveaux supports et outils pour aider les collaborateurs à prendre conscience du risque et s'impliquer réellement dans la stratégie du groupe. Par exemple, cette année, nous avons créé le personnage « Davy », à prononcer « Des vies ». Il s'agit d'un mannequin, similaire à ceux utilisés pour les crash-tests, que nous mettons dans des postures incroyables, spectaculaires...sur nos affiches de communication car ce que lui peut subir nos salariés ne le peuvent pas. Cette année nous l'avons utilisé dans des chasses aux risques (une pour le domaine technique et une pour le tertiaire) pour susciter le débat aux sein des équipes.

Quels sont vos objectifs pour encore améliorer la prise en compte de la prévention et de la SST par tous les collaborateurs du groupe ?

D'une part, nous allons pouvoir nous appuyer sur nos « 10 règles vitales » révisées l'année dernière. Ces règles s'imposent à tous les collaborateurs et nos partenaires extérieurs sur l'ensemble de nos sites. Si jusqu'à présent elles pouvaient faire l'objet d'adaptation ce n'est plus le cas. Cela dit, si on doit faire en sorte que la prévention soit une préoccupation de tous les instants pour chacun de nos collaborateurs, à titre individuel, on doit faire plus. C'est pourquoi, nous travaillons sur la vigilance partagée. Lorsque nous nous étudions ce qu'on appelle les événements à haut potentiel de gravité, on constate presque toujours que l'évènement aurait pu être évité si le collectif avait réagi et corrigé la situation. Je suis convaincue que nous devons travailler sur l'aspect « collaboratif » de la prévention et de la SST. Chaque collaborateur du groupe doit être non seulement vigilant pour sa propre sécurité mais aussi pour celle de ses collègues. Nous devons créer un climat, une culture, qui permettent à un salarié de rappeler à la vigilance un manager qui ne respecterait une de nos règles de sécurité. Nous devons tout faire pour que l'individu ne mette pas en danger le collectif. Si l'erreur humaine est toujours possible, le collectif doit être là pour la rattraper. C'est pourquoi la vigilance partagée, qui est fondamentale, doit être un des objectifs vers lesquels nous devons tendre pour encore améliorer la prévention des risques et la SST au sein du groupe. Et la raison pour laquelle, je suis convaincue que nous devons travailler sur

les facteurs organisationnels et humains (FOH), en appliquant une culture juste, afin d'aller encore plus loin dans le traitement des questions de prévention des risques et notamment pour éliminer, autant que possible, les évènements à haut potentiel de gravité.

Pourquoi les réseaux, les groupements professionnels sont-ils si importants dans la prévention des risques ?

Je le répète : un préventeur ne peut pas travailler seul, hors-sol, sans contacts et échanges avec des confrères ou les équipes. Par ailleurs, dans le cas du Mase, outre l'importance du référentiel, il me permet d'avoir des échanges très réguliers, et toujours très riches, avec ses différentes entités régionales. Nous avons d'ailleurs signé avec l'association Mase national une charte sur nos ambitions communes, qui est en cours de révision. Je travaille également de manière très régulière avec l'Icsi (Institut pour une culture de la sécurité), où je suis administratrice et dont EDF est un des fondateurs. J'y pilote un groupe de réflexion sur l'analyse des événements à haut potentiel de gravité, et sur les enseignements communs que nous pourrions en tirer. En parallèle à EDF, nous investiguons actuellement sur l'IA pour l'analyse des événements. Je suis également membre du Gepi, animé par Patrick Benjamin. Ce groupement est très utile pour avoir des échanges pratiques et réactifs avec des confrères. Par exemple, nous disposons sur Signal d'un réseau qui nous permet de poser des questions et de profiter de l'expérience de ses membres sur tel ou tel sujet ou problématique. EDF est aussi très impliqué en matière de santé dans différents réseaux comme l'Acomed, le réseau Esper (nous sommes d'ailleurs fiers d'avoir été les premiers à signer la charte proposée par la Mildeca sur la prévention des addictions). Par ailleurs dans le cadre d'un travail en lien avec l'Inca, le groupe a lancé une expérimentation de « Maintien raisonnable dans l'emploi » avec le Nouvel Institut, qui nous permet d'adapter les rythmes et les missions de collaborateurs, atteints de maladies graves ou en traitement, ainsi que les personnes aidantes d'enfants ou de conjoints malades pour une durée de 6 mois ... en effet, le travail est constructeur de santé.



EDF EN BREF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde avec une production décarbonée de 434 TWh, il a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies. EDF fournit de l'énergie et des services à environ 40,9 millions de clients et a réalisé un CA de 139,7 milliards d'euros en 2023.

Qu'est-ce qui vous plaît tant dans la prévention des risques ?

J'ai une formation d'ingénieur Arts et Métiers. J'ai toujours aimé l'opérationnel. Depuis que j'ai rejoint le groupe il y a plus de trente ans, EDF m'a toujours donné l'opportunité de travailler dans différents métiers très opérationnels dans lesquels j'ai toujours travaillé sur la santé sécurité comme par exemple sur le chantier de construction du terminal méthanier de Dunkerque. Je retrouve dans la prévention des risques et la SST un aspect opérationnel qui me passionne. Tout comme me passionne de pouvoir travailler sur l'humain, au plus près du terrain et pour faire en sorte que chaque collaborateur du groupe fasse sienne cette phrase si importante: « La vie d'abord : aucune urgence ne justifie de prendre des risques ! » ■



J'AIME

- > L'humain
- > Le fait de faire progresser
- > Le collectif



JE N'AIME PAS

- > Le travail seul
- > Le travail en silo
- > L'absence de vue d'ensemble


SHOWA®
Always Innovating. Never Imitating.

L'HIVER ARRIVE !
VOS MAINS SONT-ELLES
PRÊTES ?
RESTEZ AU CHAUD ET PROTÉGEZ-LES.

SHOWAgroup.com

VOIR LA GAMME



audinnov®

SAFETY FIRST

AUDINNOV.FR

NOUVEAUTÉ

MOBISTEP

LA PIRL ULTRALIGHT & ULTRAMOBILE

La PIRL Mobistep® Utralight® révolutionne les travaux de faible hauteur, en particulier dans les zones difficiles d'accès.

Compacte et ultra mobile, elle est idéalement conçue pour des travaux de maintenance tertiaire : bureaux, écoles, surfaces commerciales ou en milieux industriels tels que chaufferies, datacenters, etc...



LA GAMME ULTRALIGHT



XL



FX



TX



RX



Assurer la sécurité des intervenants externes

Accueillir des intervenants externes est le lot commun de nombreuses entreprises dites « utilisatrices ». Pour assurer la sécurité de ces intervenants, on se doit de respecter quelques principes incontournables.

SOMMAIRE

Intervenants externes : on ne transige pas avec leur sécurité !

Un peu d'histoire...	page 36
Une très nécessaire concertation	page 38
Le cas particulier des transporteurs	page 40
Une culture sécurité partagée par tous	page 40
Retours d'expériences	page 44



Intervenants externes : on ne transige pas avec leur sécurité !

Assurer la sécurité des intervenants externes suppose une très étroite collaboration entre l'entreprise utilisatrice et l'entreprise extérieure. Au-delà de la construction, en commun, de règles de sécurité communes, c'est tout un environnement sécurisé qu'il faut mettre en place.

De très nombreuses entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, accueillent sur leurs sites et dans leurs locaux des salariés et autres techniciens d'entreprises extérieures pour exécuter des travaux ou des prestations de services. Dans ces conditions, les salariés de ou des entreprises extérieures doivent intervenir et travailler sur des sites, dans des environnements qu'ils ne connaissent pas, et où, parallèlement, l'entreprise utilisatrice exerce des activités que les intervenants externes ne maîtrisent pas. Si on ajoute à tout cela que l'entreprise utilisatrice peut, dans certains cas, accueillir plusieurs entreprises intervenantes en même temps, on comprend

que faire cohabiter toutes ces personnes, sur un même site ou une partie de site, ou dans un même local, suppose la mise en place de mesures de prévention très précises et une concertation efficace entre tous les acteurs concernés. Dans le cas contraire, multiplicité des acteurs, coactivité, méconnaissance des particularités du site, de ces process... peuvent venir aggraver les risques, tout en en créant d'autres.

UN PEU D'HISTOIRE...

C'est justement pour assurer au mieux la prévention des risques et la santé et sécurité au travail des intervenants externes qu'est né le référentiel Mase en 1996, à l'initiative d'un groupement d'entreprises utilisatrices (donneurs d'ordres) sur l'Étang de Berre

afin de créer un document, un référentiel, permettant d'accréditer les entreprises extérieures appelées à intervenir sur ces sites. Ce que nous confirme d'ailleurs Nicolas Chouteau, secrétaire général de Mase France et international : « Définir des règles et standards communs permettant d'assurer la sécurité des intervenants externes a été la raison même de la création du référentiel Mase à l'initiative d'industriels de la pétrochimie qui, devant externaliser la maintenance de leurs installations, avaient constaté une augmentation des accidents lors des opérations de maintenance. Ce triste constat s'expliquait par le fait que les techniciens des entreprises extérieures avaient une méconnaissance des risques induits par des interventions sur des sites



Getty Images

Seveso seuil haut. Il fallait donc que les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures travaillent à la définition d'un langage commun, matérialisé dans un guide des meilleures pratiques issues des retours d'expériences de toutes ces entreprises.» Depuis, le référentiel Mase est devenu la référence en matière de management de la sécurité, santé et environnement pour les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures. Aujourd'hui, il rassemble pas moins de 6500 adhérents dont 5000 certifiés, pour 400 sites industriels et maîtres d'ouvrage, et réalise, tous les ans, plus de 2000 audits sur sites. Le secrétaire général de Mase France et international ajoute: « Le succès du Mase s'explique par le fait qu'il définit des règles communes, que chacun peut faire siennes, et qui permettent d'aller bien au-delà du seul respect de la réglementation en vigueur, très fournie certes, mais parfois complexe.» Olivier Terral, directeur prévention santé sécurité chez Enedis, confirme l'apport

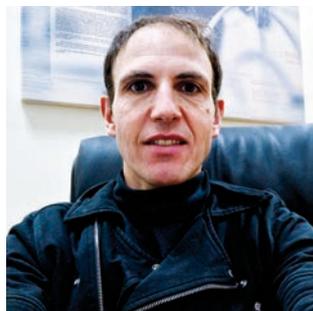


À RETENIR

L'arrêté du 19 mars 1993, en application de l'article R. 4512-7 du Code du travail, donne la liste des travaux dangereux pour lesquels il sera établi par écrit un plan de prévention :



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS



« Nous sommes très vigilants pour réaliser, en temps et en heure, la pré-inspection. »

3 questions à

CÉDRIC DJEMAA,

directeur QHSE chez Bic

Quels types d'intervenants externes accueillez-vous sur votre site ? Quelles procédures avez-vous définies pour assurer leur sécurité ?

Nous avons réparti les intervenants externes en trois niveaux: visiteurs, prestataires, transporteurs. Pour chacun de ces niveaux, nous avons défini un protocole adapté. Par exemple, en ce qui concerne nos prestataires, nous appliquons le plan de prévention (nous en gérons une cinquantaine). Plans qui constituent la base pour assurer la sécurité des intervenants externes. Nous sommes aussi très vigilants afin de réaliser, avec nos partenaires, en temps et en heure, la pré-inspection ou inspection préalable afin de préparer, en amont, les interventions. En plus de ces mesures, et de nos plans de prévention annuels, nous délivrons, pour chaque intervention, une autorisation ponctuelle de travail. Cette autorisation est spécifique à la tâche que vont devoir accomplir, sur notre site, les intervenants externes et n'est valable que pour le jour de la mission et l'action concernée. Nous faisons aussi en sorte de sensibiliser tous nos intervenants externes au fait qu'ils vont devoir travailler

au milieu de nos collaborateurs. Ils doivent donc rester visibles et nous exigeons que leur « badge » le soit constamment.

Comment gérez-vous vos visiteurs ?

Ils ne sont pas inclus dans notre protocole sécurité parce qu'ils sont accompagnés en permanence. Cela étant, nous les encadrons au maximum. Par ailleurs, lors de leur accueil, nous leur rappelons nos consignes de sécurité et quelques règles: la priorité donnée aux chariots, la localisation des points de rassemblement, les EPI, etc.

Malgré les mesures mises en place, vous heurtez-vous à certaines difficultés ?

Il n'est pas toujours aisé d'intégrer les transporteurs et les prestataires dans nos process sécurité en ce sens qu'ils sont confrontés à des niveaux d'exigence différents du nôtre. Il nous faut donc très vite, dès l'accueil et avant le démarrage du chantier, tout faire pour mettre à niveau des intervenants dont la culture sécurité n'est pas aussi mature que la nôtre. C'est aussi le rôle d'une entreprise utilisatrice...



« Dans nos appels d'offres, nous valorisons la prise en compte de la sécurité. »

2 questions à

OLIVIER TERRAL,

directeur prévention santé sécurité chez Enedis

Avez-vous mis en place une politique spécifique pour vous assurer de travailler avec des entreprises extérieures conscientes de l'importance de la sécurité sur vos sites ?

Nous sommes très engagés sur le sujet de la sécurité des intervenants externes. Par exemple, tous nos appels d'offres intègrent une cotation, comprise entre 20 et 25 % de la note, pour valoriser la sécurité et les entreprises qui font le choix d'investir dans ladite sécurité et la prévention des risques. Nous assumons aussi de promouvoir le référentiel Mase qui a été conçu, rappelons-le, pour faire en sorte que les entreprises utilisatrices puissent partager la même culture sécurité avec les entreprises extérieures. Le Mase, via la Mase Académie, est très utile dans cette relation entre donneurs d'ordres et prestataires. Il met à disposition des outils pratiques pertinents qui nous permettent, avec nos partenaires, d'identifier et de traiter, par exemple, des événements à haut potentiel de gravité et d'en tirer les conséquences pour améliorer nos process.

Les jeunes générations semblent plus conscientes de l'importance de la sécurité au travail. Elles sont plus réceptives aux messages concernant la SST.

Cela dit, vous heurtez-vous à d'autres difficultés ou problèmes ?

Les jeunes générations sont en effet plus sensibles et attentives aux messages de protection. Le port des EPI est plus facile à leur imposer. Mais tout n'est pas parfait. Nous sommes parfois confrontés à des intervenants qui ont du mal à prendre conscience de certains risques. Soit parce qu'ils n'en ont pas l'idée soit parce qu'ils ne les voient plus. La force de l'habitude. Par ailleurs, certains gestes métiers se sont perdus. Nous devons aussi faire avec cette perte de compétences... Enfin, et c'est un phénomène inquiétant, l'usage de stupéfiants (cannabis ou drogues dures), de plus en plus courant, est un critère que nous devons prendre en compte et intégrer dans nos actions de sensibilisation.



du Mase en matière de sécurité des intervenants externes : « Pouvoir s'appuyer sur le Mase est un réel atout pour manager la sécurité et organiser les interventions des entreprises extérieures sur nos sites. Ce référentiel nous permet de nous assurer que les entreprises extérieures mettent bien en place les procédures et les exigences de sécurité qui correspondent aux nôtres. »

UNE TRÈS NÉCESSAIRE CONCERTATION

Cela dit, Masées ou pas, les entreprises utilisatrices et entreprises extérieures devront collaborer très étroitement pour assurer les meilleures conditions de sécurité lors des interventions sur sites des donneurs d'ordres. Cette collaboration étroite doit permettre d'élaborer le plan de prévention (PDP). Le PDP est un document permettant d'identifier et prévenir, grâce à une coordination générale, les risques induits par l'interférence entre les activités, les installations et les matériels lors de l'intervention d'entreprises extérieures (EE) au sein d'une entreprise utilisatrice (EU). Ce PDP doit concerner les travaux, les interventions ainsi que les prestations de service.

« Accueillir des personnes externes à son site, quelle que soit leur mission, ne s'improvise pas. Par exemple, en ce qui concerne nos prestataires externes, que nous les accueillions régulièrement ou ponctuellement, nous avons réalisé un plan de prévention qu'ils doivent signer. C'est la base en matière de sécurité des intervenants



Getty Images

LE PROTOCOLE DE SÉCURITÉ EN BREF

Les opérations de chargement et/ou déchargement sur un site n'impliquent pas la réalisation d'un plan de prévention mais d'un autre document écrit : le protocole de sécurité. Ce dernier doit contenir informations utiles à l'évaluation des risques de toute nature générés par l'opération ainsi que les mesures de prévention et de sécurité à observer à chacune des phases de sa réalisation (articles R. 4515-4 et R. 4515-5 du Code du travail)



Getty Images

LE PLAN DE PRÉVENTION EN BREF

L'article R 4512-6 du Code du travail précise qu'« au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable, les chefs des entreprises utilisatrices et extérieures procèdent en commun à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, installations et matériels. Lorsque ces risques existent, les employeurs arrêtent d'un commun accord, avant le début des travaux, un plan de prévention définissant les mesures prises par chaque entreprise en vue de prévenir ces risques. » Par ailleurs, ce plan devra être établi par écrit pour un certain nombre (21 au total) de travaux dangereux.



la parole à

ELIAN SÉBILLE,

manager maintenance chez Nexans

« Certaines entreprises sont plus réceptives que d'autres en matière de sécurité. »

Assurer la sécurité de nos intervenants externes suppose de disposer d'un plan de prévention précis, élaboré en collaboration étroite avec nos partenaires pour définir les process de sécurité. Cela dit, il s'agit d'une première étape. Lors de l'arrivée des intervenants externes sur notre site, nous réalisons un accueil sécurité lors de la première intervention. Moment important pour s'assurer que les règles de sécurité sont connues et maîtrisées. Ensuite, nous organisons une visite du chantier avant afin que toute intervention. Et, en fin de chantier, nous organisons systématiquement une réunion journalière, avec toutes les sociétés concernées, afin d'échanger : besoins en matériels, questions... Si certaines entreprises sont plus réceptives que d'autres en matière de sécurité, il nous faut toujours fournir de gros efforts d'information et de sensibilisation.



DELTAPLUS

CAMPIONE S1PS SR

UNE CHAUSSURE ESD AU DESIGN SPORT



La nouvelle **CAMPIONE S1PS SR** est la chaussure idéale pour se sentir à l'aise dans ses baskets tout en étant protégé. **La semelle innovante** a été conçue pour assurer un **confort et une adhérence optimale**, en particulier dans les milieux industriels et logistiques.

enjoy safety.

www.deltaplus.eu

f @ in



extérieurs, explique Cédric Djemaa, directeur QHSE chez Bic. Ce PDP est envoyé au responsable de la société extérieure, en amont de l'intervention, afin de nous assurer qu'il ait connaissance des mesures et des règles de sécurité à respecter lorsque ses techniciens se présenteront à notre point d'accueil. Cela dit, ce PDP, nécessaire, ne suffit pas. Une fois arrivé sur notre site, les intervenants externes doivent repasser tout notre processus d'accueil afin de nous assurer qu'ils maîtrisent les règles définies dans le PDP.»

LE CAS PARTICULIER DES TRANSPORTEURS

Comme le rappelle l'INRS, «les opérations de chargement et de déchargement font l'objet d'une réglementation particulière. La démarche d'évaluation des risques et la rédaction du plan de prévention sont alors adaptées à ces particularités. Dans ce contexte, on ne parle plus de "plan de prévention" mais de "protocole de sécurité".» Concrètement, il faudra que les différents employeurs concernés réalisent ledit protocole en amont de l'intervention, chargement et/ou déchargement, chez l'entreprise utilisatrice. L'INRS souligne également que, d'une part, «les dispositions relatives au protocole de sécurité dérogent à celles relatives à l'inspection commune préalable. Dès lors, pour les opérations de chargement ou de déchargement, l'échange d'information n'implique pas de visite commune préalable nécessitant la présence physique et simultanée des différents employeurs.» Et, d'autre part, que ce protocole «doit être établi pour chaque opération de chargement ou de déchargement», sauf pour certaines opérations à caractère répétitif réalisées par la même entreprise. «Assurer la sécurité des transporteurs n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît, précise le directeur QHSE de Bic. Il faut notamment être très vigilant quant au contrôle des flux. Cela dit, nous avons mis en place un protocole sécurité envoyé à tous les transporteurs, en amont de leur arrivée prévue sur notre site. Une fois sur place, à l'instar des prestataires, ils doivent passer par l'accueil afin de signaler et acter qu'ils connaissent le protocole sécurité. Une fois arrivé au poste de déchargement, le chauffeur ne sera autorisé à décharger que s'il présente à notre équipe le protocole sécurité qu'il a signé...»

UNE CULTURE SÉCURITÉ PARTAGÉE PAR TOUS

Référentiels, PDP et autres protocoles sont donc incontournables pour assurer la sécurité des intervenants externes. Mais sont-ils suffisants? La sécurité est l'affaire de tous. Et il est évident que la sécurité des interve-



À RETENIR

Pour tout savoir du cadre réglementaire encadrant les interventions d'entreprises extérieures et les obligations applicables aux différents employeurs, on pourra consulter, avec profit le site de l'INRS:



À SCANNER POUR EN SAVOIR PLUS



la parole à

NICOLAS CHOUTEAU,

secrétaire général de Mase France et international

« La nouvelle version du Mase intègre de nouvelles thématiques. »



Le Mase est un système de management conçu pour mettre en mouvement les entreprises qui s'y engagent autour des sujets de la prévention des risques sécurité, santé et environnement. Il participe à la mise en place, notamment, d'une meilleure organisation entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures. Les entreprises qui s'y engagent constatent assez rapidement une nette baisse, de l'ordre des deux tiers, de leurs taux de fréquence et taux de gravité. La force du Mase réside aussi dans sa capacité à évoluer.

Nous avons d'ailleurs travaillé à sa nouvelle mouture, en partenariat avec l'Icsi (Institut pour une culture de sécurité industrielle) afin d'y intégrer de nouvelles thématiques telles que les facteurs organisationnels et humains (FOH). En effet, malgré leur maturité dans le référentiel, certains de nos adhérents constataient qu'ils se heurtaient à un plancher de verre quant à leur taux de fréquence et de gravité: avec des TF1 (accident avec arrêt) figés aux alentours de 9-10 et des taux de gravité aux environs de 0,8. La nouvelle version du Mase, grâce à ses nouvelles thématiques (FOH, culture juste, leadership des encadrants, vigilance partagée...), devrait les aider à franchir ce palier et continuer à progresser. Sans oublier les outils* que nous mettons à leur disposition.

*Voir encadré ci-contre.



LES OUTILS DU MASE

Les « Conseils de Masecotte » : une série de conseils sur certaines thématiques, notamment la réalisation des plans de prévention, les FOH, et accessibles à toutes les entreprises, même non adhérentes du Mase : > <https://mase-asso.fr/?s=MASECOTTE>.

Une partie de ces « Conseils de Masecotte » font partie de l'offre plus vaste de la Mase Académie. En outre, Mase met librement à disposition des entreprises de nombreuses ressources, dont des webinaires préparés avec l'Icsi ou la grille d'audit du Mase, version 2024 : > <https://mase-asso.fr/mase-2024-grille-daudit-sous-excel/>.



« Nous attendons de nos clients qu'ils aient conscience de l'importance de la prévention. »

3 questions à

CÉDRIC GRIMBICHLER,

**directeur agence Auvergne Rhône Alpes,
Eiffage Energie Systèmes - Clemessy Services**

Quelles actions de prévention spécifiques, avez-vous mises en place pour assurer la sécurité de vos techniciens intervenant dans des entreprises utilisatrices ?

Nous travaillons sur différents axes : accueil, préparation, mise au travail et cinq minutes de réflexion, matériels sécurisés, formations, culture SSE, REX, etc. Nous avons aussi créé plusieurs formations spécifiques en lien avec la sécurité de nos interventions. Par exemple, une formation sur la préparation des interventions. Ces dernières contiennent des mises en situation pour sécuriser ces opérations qui peuvent être accidentogènes. Nous avons aussi créé des formations au leadership sécurité pour nos managers afin qu'ils appréhendent mieux leur rôle et fassent mieux passer les messages sécurité.

Avez-vous des exigences particulières en matière de sécurité ?

Nous attendons de nos clients qu'ils aient conscience de l'importance de la prévention. Notre système de management SSE repose sur des instructions, outils et règles qui sont à appliquer quels que soient le site client et son niveau en prévention. Si le niveau prévention de nos clients n'est

pas suffisant, nous remontons les problématiques et sommes forces de propositions. Le fait que nous ayons l'opportunité de travailler sur de multiples sites industriels, nous permet de partager des bonnes pratiques ou des idées innovantes.

Quels sont les outils que vous utilisez pour assurer la sécurité des techniciens lors de leurs interventions ? Utilisez-vous un référentiel spécifique ?

Outre les plans de prévention, autorisations de travail etc., notre outil cinq minutes de prévention impose à nos équipes de prendre cinq minutes avant de débiter leur intervention pour prendre du recul, analyser la situation de travail et les risques, et vérifier que les mesures de prévention sont bien en place. En plus de notre système de management propre à Eiffage, nous nous appuyons sur le référentiel Mase qui permet d'avoir un langage commun et de garantir un niveau de culture sécurité. Pragmatique, il aborde l'ensemble des sujets en lien avec la prévention et l'environnement. Personnellement, je connais ce système depuis un peu plus de vingt ans. C'est un système qui est axé sur l'amélioration et l'efficacité.



nants externes sera d'autant assurée si leurs interventions se font dans le cadre d'une culture partagée.

« Pour permettre à nos techniciens d'intervenir chez nos partenaires donneurs d'ordres, il est essentiel de mettre en place des procédures adaptées. Cela implique non seulement l'adoption de systèmes de management de la sécurité, tels que le Mase, mais également la création d'un environnement où la sécurité est maîtrisée par tous. Chacun doit avoir une parfaite connaissance de nos principes de sécurité et disposer des expertises et habilitations nécessaires pour réaliser leurs missions en toute sécurité chez nos clients », souligne Reynald Malecki, responsable du site maintenance électromécanique de Cambrai chez DV Group. Par exemple, lors de l'accueil de tous nos nouveaux collaborateurs, nous les interrogeons systématiquement sur leurs connaissances en matière de HSE. Cela nous permet d'évaluer leur sensibilisation à la prévention des risques professionnels, à la santé et à la sécurité. Ensuite, ils sont orientés vers un référent ou "parrain", qui les guidera tout au long d'un parcours visant à intégrer nos règles de sécurité ainsi que les compétences nécessaires pour accomplir leurs missions. » Il ajoute : « Outre les habilitations nécessaires à leurs missions – Caces, nacelles, N1 et N2... – tous nos techniciens détiennent l'habilitation électrique et sont formés SST (sauveteurs secouristes du travail). Leur permettre d'accéder à toute cette expertise en matière de sécurité nous assure qu'ils seront proactifs en matière de sécurité, qu'ils maîtriseront les procédures lors



2 questions à

REYNALD MALECKI,

responsable du site électromécanique de Cambrai chez DV Group

D'une manière générale, comment organisez-vous la sécurité de vos techniciens ?

Nous utilisons le référentiel Mase qui permet de définir des règles précises en matière de sécurité entre une entreprise utilisatrice et une entreprise extérieure. C'est un outil très pertinent, souple et très adapté au management de la sécurité entre une entreprise utilisatrice et une entreprise extérieure. Nous nous appuyons aussi sur les plans de prévention élaborés avec les entreprises utilisatrices et qui nous permettent, en amont, d'avoir connaissance des mesures de sécurité à prendre en considération. Par ailleurs, nous sommes très attentifs en matière d'habilitations et de formations de nos techniciens. Les habilitations sont très importantes et demandées par nos partenaires.

« Les habilitations sont très importantes et demandées par nos partenaires. »

En cas de situation à risque, que doivent faire vos techniciens ? Disposent-ils d'outils spécifiques pour signaler une telle situation ?

Avant toute intervention, nos techniciens savent qu'ils doivent analyser leur environnement de travail et identifier les risques éventuels. Pour les accompagner, nous avons mis à leur disposition un outil digital permettant de signaler une situation à risque, de capturer des photos, et de trouver des solutions adaptées. Cet outil leur fournit également des informations sur les mesures à mettre en œuvre ou à prévoir pour éliminer ces risques. Conscients des dangers potentiels liés à leurs missions, ils savent qu'ils ne doivent en aucun cas s'exposer inutilement. En cas de danger avéré, ils ont l'obligation d'exercer leur droit de retrait.



ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

Pour vous aider à construire et structurer votre politique de sécurité à destination des entreprises extérieures, Cikaba vous propose un guide pratique et complet qui vous accompagnera étape par étape pour intégrer facilement les bonnes pratiques et garantir une collaboration sécurisée.



À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS



MASE ACADÉMIE: QUIZ INTERACTIFS POUR VOS COLLABORATEURS

La Mase Académie est la plateforme en ligne dédiée à la culture SSE intégrée des entreprises adhérentes de Mase. En partenariat avec l'Inrs, Mase y met à votre disposition un ensemble de ressources numériques (pastilles animées, vidéos d'experts, témoignages, activités, quiz, etc.) sur la culture SSE intégrée ainsi que des outils pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle des neuf « Conseils de Mascotte » au sein de vos entreprises. Par exemple, pour suivre le déploiement de la Mase Académie dans vos entreprises et sensibiliser l'ensemble de vos collaborateurs à la culture SSE, vous disposez maintenant de quiz interactifs. Situés à la fin de chaque module, ils vous permettent d'identifier et de récupérer les scores de vos collaborateurs ayant suivi les parcours pédagogiques.



**À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS**



**EN SAVOIR
PLUS**

INRS,
Protocole de sécurité.



**À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS**



NEW

EXPAND YOUR COMFORT

ULTRA LIGHT

FAP ALITE
FLEXIBLE ANTI-PERFORATION

XPR.FOAM

SAFETY KNIT

ULTRALIGHT

albatros
MADE TO PROTECT

COMPOSITE SLIP RESISTANT METAL FREE BREATHABLE VEGAN UNISEX EASY STEP-IN

- » léger comme une plume et souple
- » XPR.FOAM® solution innovante pour un amorti maximal
- » résistance supérieure au glissement et à l'abrasion
- » combinaison parfaite de performance et de protection pour un confort durable

albatros-work.com



« De nouvelles problématiques ont des impacts sur les stratégies QHSE des entreprises. »

2 questions à

LUC PEZRON,

responsable environnement hygiène sécurité & facilities, L'Oréal

Comment assurez-vous la sécurité des intervenants externes ?

Sur notre site de Vichy, nous accueillons des entreprises extérieures : des résidentes (gardiennage, nettoyage des locaux, restauration...), des sociétés intervenant régulièrement tout au long de l'année et des spécifiques dans le cadre de chantiers ponctuels. Nous travaillons avec eux sous le régime du plan de prévention ou en chantier clos et indépendant avec un coordonnateur SPS et un animateur sécurité dédié au chantier à encadrer. Nous avons un processus de sélection des entreprises avec lesquelles nous travaillons. Elles sont « short listées » sur la base de la qualité des résultats sécurité de l'entreprise. Nous établissons conformément au Code du travail des plans de prévention. L'Oréal a développé une interface Web pour gérer les plans et digitaliser l'ensemble des éléments en y associant un workflow de signature donneur d'ordres/service sécurité/entreprise et ses sous-traitants. En 2024, nous avons établi 500 PDP auprès de 240 entreprises extérieures avec les 80 donneurs d'ordre du site ! Cela fait de Vichy la première usine L'Oréal européenne

en termes d'émission de PDP ! Parallèlement à l'inspection préalable, l'ensemble des intervenants ont une formation à distance, valable un an, pour les autoriser à accéder et travailler sur notre site.

Sur quoi ne transigez-vous pas ?

Nous insistons sur les risques majeurs. Et les outils de prévention de L'Oréal sont étendus aux entreprises extérieures tels que les audits de chantier et les visites managériales de sécurité. Parfois, nous sommes perçus comme étant très exigeants (avec des exclusions prononcées suite à des non-respects de nos règles) mais nous partons du principe que nous devons développer la culture sécurité de nos collaborateurs et celle de nos partenaires.



de leurs interventions et qu'ils seront, le cas échéant, après analyse de leur environnement de travail, en mesure de se mettre en retrait s'ils jugent les conditions de sécurité insuffisantes...»

RETOURS D'EXPÉRIENCES

Chez Enedis, Olivier Terral ajoute : « Le rôle d'une entreprise utilisatrice est aussi de favoriser l'adoption des règles de sécurité par ses partenaires. Nous avons ainsi créé des "clubs partenaires" au sein de chacune de nos vingt-cinq directions régionales pour réunir autour de la table tous les acteurs industriels afin d'échanger des bonnes pratiques, profiter de retours d'expérience, engager des actions de sensibilisation... Par ailleurs, en ce qui concerne le risque électrique, un enjeu majeur pour nous, nous avons aussi créé le "Camion coupe-circuit". Cet outil itinérant permet de reproduire, sur un mannequin en polystyrène, les effets des arcs électriques sur le corps d'un technicien, avec ou sans les EPI. Il s'agit d'un outil pédagogique très apprécié par nos prestataires. » Du côté de Nexans, Elian Sébille, manager maintenance, conclut : « Assurer la sécurité des intervenants externes suppose en effet une étroite collaboration entre l'entreprise utilisatrice et l'entreprise extérieure. Ainsi, dans le cadre de notre partenariat avec les équipes de DV Group, nous partageons la même exigence en matière de sécurité. Avec eux, comme avec tous nos intervenants externes, nous sommes très exigeants quant au respect du plan de prévention, à la maîtrise des risques et des règles de sécurité, de nos modes opératoires, au port des EPI et à leur vérification... On ne peut se permettre de laisser un technicien, même externe, se mettre dans une situation qui l'exposerait à un danger. » ■



BTP : PRÉVENTION ET COACTIVITÉ

Un maître d'ouvrage doit choisir la démarche de prévention, et donc les ressources à mettre en œuvre pour gérer les risques liés à la coactivité présente dans les opérations de construction ou de rénovation (bâtiment ou génie civil) qu'il engage ou dans le cadre d'interventions de maintenance et d'entretien réalisées par des entreprises extérieures. Pour les aider dans cette démarche, l'OPPBTP leur propose l'outil « Maître d'ouvrage : comment anticiper et gérer la coactivité sur vos opérations de construction ? ».



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS



À RETENIR

Multiplicité des acteurs, coactivité, méconnaissance des particularités du site, des process... peuvent venir aggraver les risques, tout en en créant d'autres, lors de l'intervention de techniciens extérieurs.



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS

AIDE MÉMOIRE DE L'INRS

Comme le rappel l'INRS sur son site « travailler chez les autres, dans des locaux inconnus, où sont exercées des activités souvent étrangères aux siennes, entraîne des risques supplémentaires. Sur 100 victimes d'accidents mortels, 15 appartiennent à des entreprises effectuant des travaux dans des entreprises utilisatrices. » Pour aider les entreprises à organiser la sécurité lors de la préparation et du suivi des travaux effectués par des entreprises extérieures et à permettre d'établir un plan de prévention, l'Institut met à leur disposition une brochure sur la prévention des risques supplémentaires liés à l'interférence entre les entreprises. Attention : elle ne traite pas de la prévention des risques propres à chaque entreprise.
> Intervention d'entreprises extérieures. Aide mémoire pour la prévention des risques. Référence : ED 941.

HECKEL
PERFORMANCE WITH STYLE

MACULTIMATE
3.0 RANGER GTX

UVEX HECKEL s.a.s | 44, rue d'Engwiller | La Walck | 67350 VAL DE MOOER |
Tél. +33 388 07 61 08 | Fax +33 388 72 51 06 | E-Mail contact.france@uvex-heckel.fr
www.heckel.fr

GORE-TEX
MAC
sole
ADVENTURE 3.0



uvex

Masques à usage unique à l'ère du confort et de la durabilité

Indispensables dans de nombreux secteurs professionnels, ces EPI ont atteint leur niveau de maturité technologique. Conscients des enjeux actuels, les fabricants concentrent désormais leurs innovations sur l'aspect confort et développement durable pour des masques plus sains et plus verts, tout en garantissant une meilleure protection.

Dans les secteurs industriels et du bâtiment, les collaborateurs sont souvent exposés à des risques respiratoires qui peuvent avoir des conséquences graves sur leur santé. Poussières, particules fines, gaz, vapeurs toxiques : autant d'éléments qui nécessitent une attention particulière pour garantir une protection efficace. Les masques à usage unique se déclinent en trois catégories principales : FFP1, FFP2 et FFP3, selon la norme européenne EN 149. Chaque type de masque offre un niveau de filtration adapté à des environnements de travail différents. Les masques FFP1 filtrent au moins 80 % des particules et sont indiqués pour des environnements où les polluants sont non toxiques, comme les poussières générées par le ponçage ou le travail du béton. Ils sont adaptés à des activités où le niveau de danger est faible. Les FFP2, qui filtrent 94 % des particules, répondent aux besoins d'environnements plus exigeants, tels que les ateliers de métallurgie ou les chantiers où les collaborateurs



À RETENIR

Forme à choisir en fonction de la morphologie.

Soupape meilleur confort, mais pas de protection de l'environnement.

Test d'ajustement conseillé une fois par an obligatoire si risque amiante.

sont exposés à des poussières fines et toxiques. Enfin, les FFP3, capables de filtrer 99 % des particules, offrent la meilleure protection et sont indispensables pour des environnements hautement pollués ou toxiques, comme les industries chimiques ou les travaux impliquant des substances dangereuses telles que l'amiante. Certains masques portent la mention D qui indique que le masque a passé le test à la poussière de dolomie, ce qui garantit que la résistance à l'inspiration restera en dessous des valeurs prescrites par la norme EN 149 toute la durée de l'utilisation.

PLUTÔT COQUE OU MASQUE À PLIS ?

Le confort et l'ajustement d'un masque sont des critères déterminants pour garantir son efficacité, notamment lors d'une utilisation prolongée. « Le choix de la forme est un critère personnel de confort, explique Valérie Muller d'uvex. Les masques à plis peuvent adhérer au visage et être jugés inconfortables sur la durée, mais sont très pratiques pour mettre dans une poche. Les masques dits bec de canard plus légers et confortables





la parole à

VALÉRIE MULLER,

chef de produit, uvex

« L'innovation porte désormais sur des matériaux respectueux du porteur et de l'environnement. »



Chez uvex, nous nous attachons à améliorer le confort dans une perspective durable et ce, sur l'ensemble de nos EPI. Si la question de la recyclabilité des masques à usage unique, parfois très chargés en particules toxiques, reste

encore problématique. L'usage de matières recyclées, lorsque c'est possible dans la fabrication, est devenu la norme. Ainsi, nous en intégrons un maximum au niveau de la soupape en ABS et des attaches, ce qui porte, par exemple, à 26,5 % le taux de matière recyclé dans nos masques silv-Air 2310 planet. L'effort porte également sur la réduction des emballages et les encres utilisées. L'autre axe que nous privilégions se situe au niveau du confort. Nous sommes un des rares fabricants à proposer nos masques en deux tailles, pour mieux s'adapter aux différentes morphologies de visage. Nous travaillons les matières de façon à réduire la résistance respiratoire tout en ayant une excellente filtration. Enfin, nous avons supprimé les matériaux allergènes, comme le nickel, le graphène ou le latex, susceptibles d'irriter la peau du porteur.



EOR DE VALMY INDUSTRIES... LÉGER ET PROTECTEUR!

Le masque pliable EOR de Valmy Industries assure un confort et une protection optimale. Sa matière hypoallergénique (polypropylène), légère et douce, est adaptée pour un usage courant et intensif, comme la maintenance, le bâtiment ou la chimie fine. Sa découpe incurvée s'adapte parfaitement à toutes les formes de visage garantissant ainsi une excellente étanchéité. Ses élastiques sans latex permettent un ajustement parfait. Disponible en FFP1, FFP2 et FFP3, avec ou sans valve. Fabriqué en France. Normé EN 149: 2001+A1:2009.



EN SAVOIR PLUS

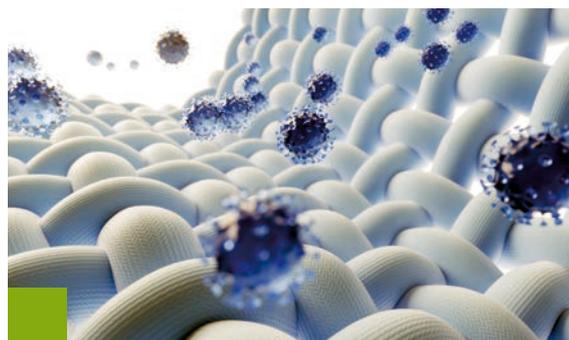
Des masques et des normes
<https://www.inrs.fr/>

AJUSstest,
le système d'habilitation Fit Test du Synamap
<https://www.synamap.fr/ajustest/>

Choisir sa protection respiratoire



À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS



Getty Images

SPUNBOND ET MELTBLOWN, C'EST QUOI ?

Le spunbond et le meltblown sont deux matériaux essentiels dans la fabrication des masques respiratoires. Le spunbond, composé de fibres continues de polypropylène, forme les couches externes du masque. Il offre une haute résistance à la traction, repousse les liquides et les gouttelettes, et absorbe l'humidité. Le meltblown, placé entre deux couches de spunbond, constitue le cœur filtrant du masque grâce à ses microfibrilles très fines (environ 0,1 micron de diamètre) disposées de manière uniforme. Chargé électrostatiquement, il retient efficacement les particules, virus et bactéries tout en restant respirant. Ensemble, ces deux matériaux assurent une filtration performante et un port confortable.



J&A (International) Limited

Transferts thermocollants qualité professionnelle

- Tarif revendeur
- Sous-couche pour softshell, polyester
- Pour vêtements de travail, EPI etc - tous tissus
- 40 ans d'expérience
- Livraisons rapides
- Lavage industriel
- Non feu
- Antistatique
- Chimique liquide
- Rétro réfléchissant



Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter

www.ja-int.fr | info@ja-int.fr | +33 1 85 14 95 30



«Le test d'ajustement est aussi un temps d'échange sur le risque respiratoire.»

3 questions à

FRANÇOIS LUSTENBERGER,
dirigeant d'AccréFit

Pouvez-vous nous présenter les missions d'AccréFit ?

AccréFit est une société en charge de l'évaluation du personnel réalisant des essais d'ajustement en vue de son habilitation Fit Test du Synamap via le processus AJUStest.

Pourquoi cette habilitation a-t-elle été créée ?

AJUStest a pour origine les travaux des fabricants de masques de protection respiratoire regroupés au sein du Synamap ainsi que certains institutionnels comme l'INRS. Dans l'ensemble, les situations qui nécessitent le port du masque sont bien identifiées. En revanche, lorsqu'on se déplace en entreprise on se rend compte que très souvent le masque est mal porté et donc n'apporte pas la protection requise. Le Fit Test ou test d'ajustement est obligatoire en cas de risque amiante et fortement recommandé dans les autres situations. Depuis que l'obligation « amiante » a été mise en place, la profession s'est rendu compte

d'un certain nombre de lacunes et problèmes liés à l'opérateur d'essai d'ajustement. Comme cela se pratique dans d'autres pays, le Synamap, avec l'appui de ses membres, a mis en place un processus pour vérifier les connaissances théoriques et pratiques d'un opérateur d'essai d'ajustement : AJUStest.

En quoi consiste cette habilitation ?

Il faut déjà choisir une des quatre méthodes d'essais d'ajustement. L'habilitation se déroule en trois temps. Nous rappelons les caractéristiques des appareils respiratoires, les différentes méthodes d'essais d'ajustement et réalisons un focus sur la méthode choisie. Ces deux parties sont suivies d'un QCM. La troisième partie est pratique et consiste à évaluer la maîtrise du test d'ajustement retenue par l'entreprise sur un sujet cobaye. Si les trois parties sont validées par la commission, la personne obtient l'habilitation opérateur d'essai d'ajustement pour cette méthode.



pour la respiration, peuvent s'avérer gênants pour la vision durant certaines manipulations, de plus, il faut veiller à leur bon positionnement pour garantir une bonne étanchéité. Le masque à coque offre un excellent confort respiratoire, un excellent ajustement qui limite les fuites, mais certaines personnes n'aiment pas le côté rigide et plus lourd sur la durée. Le mieux est donc de proposer plusieurs formes de masques.»

FILTRE CARBONE, À BAS LES MAUVAISES ODEURS !

De plus en plus de fabricants proposent des versions des filtres carbone. Ces masques reconnaissables à leur couleur grise, filtrent les odeurs, les gaz et les vapeurs sous la valeur limite. Un confort appréciable dans certains métiers comme le tri des déchets ou pour certains postes dans l'industrie chimique. Dans l'agroalimentaire, les masques se déclinent en bleu - une couleur bien identifiable - avec des barrettes nasales métalliques détectables.

L'IMPORTANCE DES FIT TESTS : GARANTIR L'AJUSTEMENT ET L'EFFICACITÉ

Même le meilleur masque perd de son efficacité s'il n'est pas correctement ajusté. Les Fit Tests permettent de vérifier que le masque choisi offre une bonne étanchéité à chaque utilisateur. Obligatoire en cas de poste présentant un risque d'amiante, ils sont cependant fortement conseillés dans les autres situations. Ces tests, qualitatifs ou quantitatifs, mesurent les éventuelles fuites d'air autour du masque. Les tests qualitatifs utilisent des solutions odorantes pour détecter si l'air contaminé pénètre dans le masque. Ce type de test est souvent suffisant pour les masques FFP1 et FFP2. Les tests quantitatifs, en revanche, mesurent précisément les taux de fuite à l'aide d'appareils spécialisés. Ils sont particulièrement recommandés pour les masques FFP3 et les environnements à haut risque. « Ces tests d'ajustement sont aussi l'occasion de parler confort avec le porteur, souligne François Lustenberger, dirigeant d'AccréFit, et de parfois le réorienter vers un autre type de masque. »

LES MASQUES AVEC VALVE : AVANTAGES ET LIMITES

Les masques équipés d'une valve d'expiration offrent un confort supplémentaire, notamment dans des environnements chauds ou pour des tâches physiques intenses. La valve permet d'évacuer l'air chaud et humide expiré, réduisant ainsi la sensation d'étouffement et limitant la buée pour les porteurs de lunettes. Cependant, cette caractéristique présente certaines limites. La valve laisse l'air expiré sortir sans être filtré, ce qui peut poser problème dans des environnements où la protection des autres est essentielle, comme lors d'épidémies ou dans des industries sensibles comme l'agroalimentaire, la microélectronique ou le secteur pharmaceutique où l'on souhaite protéger la production de contamination. Dans ce cas, les masques sans soupape, même s'ils peuvent être légèrement moins confortables, ou des masques complets, sont impératifs. Choisir les bons masques de protection respiratoire ne se résume pas à une simple obligation réglementaire. C'est une démarche proactive pour protéger la santé des salariés, améliorer leur confort au travail et renforcer leur confiance envers leur environnement professionnel. ■



CP01P3VM DE LUPA : LE MASQUE CONFORT ADAPTÉ AUX VISAGES LARGES

Nouvel acteur sur le marché français, Lupa propose une large gamme de masques de protection respiratoire à usage unique, FFP1 à FFP3, avec ou sans soupape. Le CP01P3VM est un masque coque FFP3 équipé d'une soupape d'expiration, appréciable dans les environnements chauds et humides. Le marquage D (test dolomites) indique une bonne respirabilité même en cas de forte exposition à la poussière. Ses sangles réglables à fixation en quatre points assurent un ajustement sûr et personnalisé, complétées par une mousse souple et une pince nasale réglable pour une étanchéité optimale. Fabriqué en Turquie.



NORMES

EN 149:2001
Concerne les demi-masques filtrants (FFP) utilisés comme appareils de protection respiratoire contre les particules. Elle s'applique aux masques FFP1, FFP2 et FFP3. L'indication NR indique que le masque est non réutilisable. D valide le test à la poussière de dolomie.

EN 14683:2019
masque à usage médical, destiné à protéger des gouttelettes émises par le porteur.



UVEX SILV-AIR 2310 PLANET : LA PROTECTION RESPIRATOIRE RESPONSABLE

Le masque uvex silv-Air 2310 planet est un masque de protection respiratoire FFP3 en forme de coque, conçu pour une filtration efficace des particules solides et liquides jusqu'à trente fois les valeurs limites. Doté d'une soupape d'expiration pour réduire la résistance respiratoire et l'accumulation de chaleur, il assure un port confortable grâce à ses bords souples, son pince-nez réglable et son joint d'étanchéité périphérique. Compatible avec les lunettes de protection uvex, ce masque utilise 26,5% de matériaux recyclés et est exempt de latex et de graphène. Il est idéal pour des environnements exigeants.

Sécuritop^D

PROTECTION CONTRE LES COUPURES

NOUVELLE GAMME

DES CHOIX GUIDÉS PAR LE CONFORT & LA PERFORMANCE

+ UN CODE COULEUR
pour mieux repérer la performance coupure

+ UN RENFORT POUCE-INDEX
pour améliorer la protection de l'utilisateur et la durée de vie du gant

+ LA COMPATIBILITÉ ÉCRAN TACTILE
pour travailler efficacement tout en étant protégé



Scannez-moi

Retrouvez l'intégralité de la gamme sur le e-catalogue France Sécurité



EN ISO 13997
10,3 N

EN ISO 13997
14,9 N

EN ISO 13997
21,9 N

EN ISO 13997
34,6 N



« Nous avons probablement la plus basse empreinte carbone du marché. »

3 questions à

JEAN-BAPTISTE DENDLEUX,

chargé de marketing et développement commercial, MDB Texinov

Vous êtes un des rares fabricants français à faire du masque de protection à usage unique. Comment parvenez-vous à maintenir cette activité ?

MDB Texinov est créateur et fabricant de textiles en maille jetée pour les marchés de l'agriculture, le médical et l'industrie depuis 1972, donc bien avant la crise sanitaire ! Nous avons fait le choix, lors du lancement de notre activité "fabrications de masques de protection" d'intégrer la variable RSE dans la conception de notre produit, en fabriquant en France, avec une proportion importante de matières recyclées ou recyclables pour les masques et leur emballage.

Qu'en est-il des matières premières ?

Mis à part le Spunbound, tous nos fournisseurs sont des acteurs de proximité. Nous avons investi sur notre site dans une ligne de « Metblown », le média filtrant, la matière première la plus critique pour les masques ce qui nous permet d'être indépendants et de produire 50 000 masques par jour en rythme de croisière et jusqu'à 150 000 si nécessaire.

En quoi vos masques se distinguent-ils ?

Outre une empreinte carbone excellente, ce sont des produits confortables et particulièrement légers si nous les comparons à filtration égale à leurs concurrents : 3,9 g là où nos concurrents sont à 5 g pour notre masque phare le FFP2 TexiShield F2-B IIR. Une légèreté qui apporte un confort indéniable. De plus, ce masque a une double certification : EN 149 et EN 14683.



M023316 DE COVERGUARD : SÉCURITÉ ET CONFORT

Le demi-masque FFP3 NR D M023316 Coverguard offre une protection respiratoire optimale contre les aérosols et les poussières toxiques. Fabriqué en polypropylène non tissé, avec une couche externe en polyester, il intègre une soupape d'expiration réduisant la résistance respiratoire et un joint nasal en mousse de polyéthylène pour un confort maximal. Sa forme ergonomique assure un ajustement optimal au visage, y compris pour les porteurs de lunettes, tout en évitant la formation de buée. Normé EN149: 2001+A1:2009



TEXISHIELD DE TEXINOV : LE CONFORT SUR LA DURÉE

Le masque FFP2 TexiShield F2-B offre une protection optimale contre les particules solides et liquides grâce à sa structure en trois couches (sans latex ni graphène) et son ajustement précis avec une barrette nasale intégrée pour limiter les fuites. Léger et conçu pour un confort prolongé jusqu'à huit heures, il est équipé d'élastiques dédoublables pour un maintien sécurisé derrière la tête. Ce masque à usage unique, fabriqué en France est disponible en plusieurs tailles et conditionnements. Normé EN 149:2001 + A1:2009 et EN 14683:2019+AC:2019

QUATRE PLIS CONFORT POUR L'AER DE DELTAPLUS

Le masque AER pliable allie confort, performance et adaptabilité grâce à sa conception innovante à quatre plis, qui s'ajuste parfaitement à toutes les formes et tailles de visage. Doté d'une valve haute performance pour réduire la chaleur, l'humidité et l'effet de brouillard, il offre une respirabilité optimisée avec une faible résistance et une mousse absorbant la transpiration. Son système de serrage, avec des sangles textiles tubulaires sans agrafes métalliques, garantit un confort optimal et réduit les risques de contamination, tout en étant compatible avec les protections auditives. Disponible avec ou sans valve.



NE CHERCHEZ PLUS! TROUVEZ!

Marketplace

e-securitetravail.fr

La seule plateforme du secteur de mise
en relation entre acheteurs et vendeurs!

Visitez la 1^{ère} Marketplace sur la Santé et la Sécurité au Travail, choisissez tranquillement le matériel ou produit dont vous avez besoin et contactez directement le fabricant!



1

Vous sélectionnez les catégories de produit que vous recherchez : protection de la tête, workwear, protection des pieds, travail en hauteur...

2

Vous sélectionnez les produits selon vos critères de recherche.

3

Vous consultez tranquillement les fiches techniques des produits, visionnez les vidéos de démonstration, les documentations techniques, les catalogues, faites en direct des demandes de devis...

Si vous souhaitez faire figurer vos produits sur cette plateforme, merci de nous contacter : info@pic-magazine.fr



Getty Images

RISQUES BIOLOGIQUES Première étape, les évaluer!

Pour protéger efficacement les salariés pouvant être exposés aux risques biologiques, il conviendra, avant tout, de les évaluer. Pour ensuite mettre en place les mesures de protection collective et individuelle idoines.

De nombreux secteurs d'activité sont concernés par le risque biologique. Les travailleurs peuvent y être exposés soit dans le cadre d'une utilisation délibérée, comme l'explique l'INRS, soit via une exposition potentielle. Dans le premier cas, on pense évidemment aux laboratoires de recherche, les industries pharmaceutiques, les entreprises qui utilisent des micro-organismes, dans des fontaines de dégraissage par exemple, les sociétés spécialisées dans la dépollution des friches industrielles... Dans le second cas, les expositions potentielles, sont concernés les professionnels de la santé, les techniciens travaillant dans les abattoirs ou des élevages, ou ceux du traitement des déchets, des eaux usées... La démarche d'évaluation consiste tout d'abord à repérer les réservoirs où sont

susceptibles de se développer les agents biologiques. Le réservoir est l'endroit dans lequel s'accumulent les agents biologiques. Il peut s'agir d'êtres vivants, de produits issus d'un être vivant, ou bien d'un réservoir environnemental (eau, sol, déchets...). Une fois le réservoir repéré, il faut identifier les activités pouvant exposer le travailleur au réservoir en tenant compte des différents modes de transmission possibles (inhalation, contact avec la peau ou les muqueuses, inoculation, ingestion).

PREMIER OBJECTIF : ÉLIMINER LES RÉSERVOIRS

Avant la mise en place de moyens de protection collective et individuelle, la lutte contre le risque biologique doit se donner pour objectif premier l'élimination des « réservoirs » propices au développement d'agents biologiques. Ce n'est pas si compliqué qu'on le croit...



À RETENIR

Le lavage des mains avec du savon tue la plupart des micro-organismes, comme le virus de la grippe. Les solutions hydroalcooliques peuvent être utilisées, uniquement sur des mains propres, à la place de l'eau et du savon.





« Le personnel doit être formé et informé sur ces risques. »

2 questions à

CHRISTINE DAVID,

docteur en biologie cellulaire et responsable du pôle risques biologiques de l'INRS

Que doit-on faire en matière de protection individuelle ?

Si les mesures de protection collective ne sont pas possibles ou insuffisantes, le recours aux EPI adaptés peut s'avérer nécessaire : gants étanches et vêtements de protection protégeant la peau des contacts avec des agents biologiques, appareils de protection respiratoire contre l'inhalation de bioaérosols, lunettes-masques ou écrans faciaux contre les projections de gouttelettes vers les muqueuses. Des procédures de port et de déshabillage doivent être établies afin d'assurer une protection efficace et éviter toute contamination lors du retrait des EPI souillés. Le personnel doit être informé et formé sur les risques biologiques potentiellement présents aux postes de travail, les bonnes pratiques, la bonne utilisation des EPI et le respect des règles d'hygiène. Par exemple, le port de gants requiert certaines précautions, notamment le fait ne pas porter la main gantée à la bouche pour éviter toute transmission manuportée.

Que propose l'INRS pour aider les employeurs à gérer et prévenir ce risque ?

On peut leur conseiller d'utiliser l'outil numérique

EvalRB, destiné aux entreprises qui ne sont pas spécialistes du risque biologique afin de leur permettre de réaliser leur évaluation du risque et déployer des mesures de prévention. Disponible en replay sur le site de l'INRS, un webinaire « Évaluer les risques biologiques : un nouvel outil pour les entreprises », permet d'aider les entreprises à utiliser cet outil. Par ailleurs, dans le secteur des déchets, nous mettons aussi à disposition un document sur l'élimination des Dasri (ED 6535) ; un sur les mesures de prévention à mettre en place pour limiter les accidents liés à la présence de matériels de soins piquants ou coupants dans les centres de tri des déchets ménagers, (ED 6335) ; un sur les risques chimiques et biologiques dans la filière de traitement thermique des déchets non dangereux et Dasri (ED 6222), etc.



EN SAVOIR PLUS

INRS, Filière des biodéchets alimentaires. Risques et prévention. ED 6473

INRS, Élimination des Dasri et pièces anatomiques humaines. ED 6535

INRS, Centres de tri de déchets ménagers recyclables. Exposition aux déchets à risques infectieux. ED 6335



MASQUE EOR : 99 % DE FILTRATION

Hypoallergénique, doux, et ultraléger, le masque EOR de Valmy apporte un confort unique et une hygiène maximale pour le porteur. Une découpe incurvée permet d'épouser parfaitement tous les types de visage pour une meilleure étanchéité. Un tissu très doux permet un contact agréable avec la peau. Les élastiques ne tirent pas les cheveux et permettent un ajustement optimisé. Conditionnés en 12 boîtes de dix masques ou 12 blisters de cinq masques.



GANTS ANTI-PIQÛRES CHEZ UVEX

Le gant PointGuard 9032 a été spécialement conçu pour résister aux piqûres d'aiguilles grâce aux trois couches d'insert SuperFabric qui assurent une excellente résistance aux coupures. Tout comme elles résistent à un fluide sous haute pression et à la perforation par fluide jusqu'à 700 bars (10,150 PSI). Autres caractéristiques : poignet élastique pour un ajustement optimal, liner polyester haute visibilité jauge 15 pour améliorer la visibilité des mains, lavable en machine.



« Nous gérons deux types de problématiques avec les Dasri. »

2 questions à

GILLES TRÉCA,

responsable prévention santé et sécurité France chez Veolia RVD

Comment traitez-vous le risque biologique dans le cadre de votre activité ?

Ce risque est très présent dans la filière du traitement des déchets. Notamment via les Dasri. Nous sommes très vigilants. Pour les Dasri, nous gérons deux types de problématiques : les Dasri issus de la filière organisée et structurée et les Dasri indésirables. Dans le premier cas, il s'agit des déchets issus des hôpitaux, des centres de soins... et collectés dans des contenants adaptés, hermétiques et sécurisés. Ces déchets, jusqu'à leur incinération, sont traités en dehors de toute manipulation manuelle. Ils sont transportés dans des véhicules dédiés Dasri et directement traités, dans nos centres, par des automates, jusqu'à nos incinérateurs. Pour les Dasri indésirables, le process est bien plus complexe...

Qu'entendez-vous par Dasri indésirables et comment les traitez-vous ?

Il s'agit des déchets déposés, par incivisme ou ignorance, dans les ordures ménagères ou les points de collecte sélective. C'est un très sérieux problème pour nous. Il faut mettre en place de procédures très spécifiques et des actions très pointues de sensibilisation et de formation afin que les techniciens de nos centres, en cas de présence d'un Dasri sur les tapis, sachent comment réagir. Par exemple, malgré leurs gants anti-piqûres, ils ne doivent pas étaler les déchets à trier à la main. Par ailleurs, en cas de présence d'un Dasri, nous stoppons immédiatement le tapis afin de traiter le déchet.



Comme l'explique Christine David, docteur en biologie cellulaire et responsable du pôle risques biologiques de l'INRS : « Pour prévenir le risque biologique, il faut rompre la chaîne de transmission le plus en amont possible. Outre l'identification des risques, la prévention du risque biologique visera à agir en priorité sur les réservoirs en luttant contre les conditions favorables au développement des agents biologiques : humidité, présence de matières organiques, chaleur. Le nettoyage des locaux permet par exemple d'éliminer les salissures servant de nutriment aux agents biologiques. Le maintien d'une bonne ventilation limite l'humidité qui favorise le développement de micro-organismes. »

RÉDUIRE L'EXPOSITION DES SALARIÉS

Le deuxième niveau d'action consiste à limiter l'exposition des salariés, en proposant des mesures de protection collective. L'INRS donne quelques pistes : « séparer les zones non contaminées (locaux administratifs, salle de restauration...) et les zones contaminées ; limiter la mise en suspension des poussières ; mettre en place une ventilation adaptée en captant les polluants au plus près de la source d'émission ; capoter les procédés exposants ; confiner les déchets à risques infectieux (Dasri) dans des emballages spécifiques, éliminés dans la filière Dasri ; mettre à disposition les moyens d'hygiène nécessaires (vestiaires séparés pour les vêtements de ville et les vêtements de travail, installations sanitaires, moyens d'hygiène des mains et du visage...) ; etc. » S'il existe des risques résiduels après la mise en place des mesures de prévention collective, il faudra fournir aux salariés des équipements de protection (EPI). ■



MASQUE PLIABLE RESPIRATOIRE FFP3 UVEX SILV-AIR 5310+ PREMIUM

La gamme uvex silv-Air premium+ comprend des masques pliables, dont le 5310 trois plis, de protection respiratoire classique, adaptés aux visages les plus grands. Grâce aux élastiques serre-tête et aux joints d'étanchéité intégrés à toutes les classes de protection, ces masques peuvent être placés facilement et portés sur une longue durée, sans occasionner de gêne.



Outil d'évaluation des risques biologiques

EvalRB permet de guider les entreprises (hors milieux de soins) dans leur évaluation des risques biologiques et la mise en œuvre des mesures de prévention, à travers trois étapes : évaluation des risques, mesures de prévention, plan d'action (téléchargeable au format Excel). L'évaluation se fait en identifiant des réservoirs (où se développent naturellement des agents biologiques dont certains peuvent être pathogènes) et en observant comment les travailleurs peuvent y être exposés (par inhalation, inoculation, contact, et ingestion).



**À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS**

N'OUBLIEZ PAS L'HYGIÈNE!

Quelques règles rappelées par l'INRS :

- > Ne pas boire, manger, fumer ou vapoter sur les lieux de travail.
- > Ne pas entreposer d'aliments, de boissons, de médicaments ou de tabac dans les locaux où un risque biologique a été identifié.
- > Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer, après tout contact potentiellement contaminant, notamment après le retrait des EPI.
- > En cas de piqûre, coupure, laver immédiatement la plaie avec de l'eau potable et du savon puis désinfecter.
- > Protéger toute plaie avec un pansement imperméable.
- > Ranger les vêtements de travail séparément des vêtements de ville et se changer avant de quitter le travail.

**ENGAGÉ
POUR
L'HYGIÈNE
DES PROS**

© Paredes - Cédric Jéhu - Gettyimages

À la fois industriel et distributeur, Paredes innove en devenant le premier « Industriel » du marché français, apportant des solutions d'hygiène durables et Made in France pour contribuer sans cesse à l'efficacité de ses clients industriels.

Protection individuelle
 Entretien et désinfection
 Essuyage
 Hygiène Corporelle
 Collecte des déchets

paredes.fr

paredes
Votre partenaire hygiène engagé

Les plateformes individuelles roulantes légères

Dans la catégorie des PIR ou plateformes individuelles roulantes, les PIRL sont des solutions de plus en plus utilisées. Légèreté, sécurité, maniabilité... sont quelques-uns des nombreux atouts pour lutter contre les chutes de hauteur. Aperçu.

WHEELYS – DUARIB CDH GROUP ULTRA-MOBILE ET SÉCURISÉE

En complément des deux roulettes habituelles qui permettent à la plateforme de rouler en position fermée, le Wheelys est doté de quatre roulettes supplémentaires. Aucune manipulation n'est nécessaire pour assurer la parfaite stabilité de la plateforme : il suffit de monter dessus pour rendre les roulettes inopérantes. Le Wheelys en appui sur de larges patins antidérapants est autostable et prêt à l'emploi sans stabilisateurs. Son plancher est accessible au moyen de larges marches antidérapantes. Grâce à la protection à 360° de l'opérateur par garde-corps plus chaînettes, il peut travailler en toute sécurité. Doté de deux tablettes de série, Wheelys permet à l'utilisateur de conserver tous ses outils à portée de main. La tablette haute permet d'entreposer le petit outillage, tandis que la basse peut recevoir jusqu'à 25 kg de charge utile.



SHERPA ET RAPTOR – TUBESCA-COMABI UNE GAMME ÉCOCONÇUE

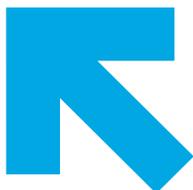
Chez Tubesca-Comabi, la gamme PIR/PIRL, fabriquée en aluminium et recyclables jusqu'à 90 %, comprend deux catégories de produits : les compacts (chantiers de maintenance, au second œuvre...) et robustes, les ultrarésistants pour les environnements de travail les plus exposés.

Les produits compacts sont : le Raptor, léger, le Véloce, très mobile et le Raptorscop, le plus polyvalent. La gamme robuste intègre le Sherpamatic, équipé de roues crantées de 175 mm contre 160 pour la précédente version et le Sherpascopic, classé dans la catégorie tout-terrain et le Sherpa Isolant, avec montants en fibre de verre, matériau isolant pour travailler en sécurité contre les chocs électriques.



GARDIA – MONDELIN UN ESCABEAU NORMÉ PIRL, PRATIQUE ET ROBUSTE

L'escabeau sécurisé Gardia a été conçu pour être facile à utiliser et assurer la sécurité du technicien. Grâce à ses roues sur ressorts, il suffit de pousser la plateforme avec le pied pour la déplacer, pas besoin de la soulever. Les roues bombées facilitent également les déplacements et le rayon de braquage est limité. Sa poignée de transport permet de porter facilement la plateforme pliée. Celle-ci est équilibrée lors de la préhension et la poignée est escamotable pour ne pas gêner. Pour travailler en toute sécurité, il suffit de rabattre les battants (plus pratique et rapide à mettre en place qu'une sangle ou une chaîne). Gardia est doté d'un bac à outils avec emplacements pour visserie, visseuse, marteaux, pinces, tournevis..., une fente pour accueillir un couteau à enduire jusqu'à 20 cm et un crochet en métal. Nouveauté 2025, la PIRL Gardia est désormais également disponible avec un portillon à fermeture automatique et en dimension de 140 cm.



GAMME ULTALIGHT – AUDINNOV TROIS VERSIONS DIFFÉRENTES

Le fabricant français propose une gamme de PIRL ultralégères (plateforme individuelle roulante légère), en trois versions : modèle réglable : PIRL UltraLight 2.0 TX ; modèle composite : PIRL UltraLight 2.0 FX composite ; modèle repliable PIRL UltraLigh 2.0 RX. Dans cette gamme, la PIRL FX en matériaux composites est spécifiquement adaptée pour réaliser, en toute sécurité, des interventions d'entretien, de maintenance ou de dépannage sur des installations ou des équipements nécessitant l'élimination des risques électriques. Dotée de portillons de protection pivotants pour un accès aisé et sécurisé (brevet Audinnov), cette PIRL est équipée de montants et de jambes en composite polyester/fibre de verre légers, résistants, non tachant et surtout non conducteurs.



ERGOLIFT – AUDINNOV LA VERSION AMINCIÉ

Pour répondre aux demandes spécifiques du Facility Management, Audinnov a conçu une nouvelle nacelle faible hauteur (NFH), sur mât électrique très maniable grâce à quatre roues pivotantes à 360° et son très faible poids. Ses dimensions réduites lui permettent de passer les portes de 80 cm et de se glisser dans une dalle de faux plafond et donne la possibilité d'accéder jusqu'à 4,70 m de hauteur pour les interventions dans les zones complexes d'accès.

- > Le poste de travail de 35 x 60 cm, facilement accessible et sécurisé, permettant de travailler en faux plafond.
- > La sécurité est apportée par une pédale de freinage centralisée des quatre roues, un portillon rabattable pour le poste de travail et des stabilisateurs avec détection de position.
- > La levée du poste de travail se fait sans efforts grâce au mât électrique.



Getty Images

LE CHIFFRE

118000

Pour être exact, 118118. C'est le nombre de journées de travail perdues, en 2021, à cause des AT des métiers de la charpente.

Charpentiers... l'accidentologie la plus élevée du BTP !

Parmi les salariés du BTP, les charpentiers constituent une population exposée à des risques graves et variés. Outre les mesures de protection collective, on devra leur fournir des EPI adaptés aux risques, à leurs contraintes et à leurs situations de travail.

Dans le monde du BTP, les charpentiers constituent la catégorie de travailleurs qui connaît le taux d'accidentologie le plus élevé*. Par ailleurs, ce sont les salariés des entreprises de taille intermédiaire (de 10 à 49 salariés) qui sont les plus exposés aux accidents du travail. Ils représentent, en effet, 48 % des AT pour 43 % des salariés. Si on se penche sur l'accidentologie par classe d'âge, ce sont les salariés âgés de 20-29 ans et de 30-39 ans qui sont les plus victimes d'AT : ils représentent respectivement 32 % et 30 % des accidents. Les lésions consécutives à un accident du travail concernaient, dans 8 % des cas, la tête, le cou ou les yeux, 4 % le torse et les organes, 15 % les membres supérieurs, 13 % le dos, le rachis, 33 % les doigts et les



À RETENIR

En 2021, dans la charpente, un salarié sur onze a été victime d'un AT et l'on a déploré un accident toutes les 64 minutes (jours ouvrés, heures travaillées).

mains, 28 % les membres inférieurs... Ce sont les manutentions manuelles qui sont la première cause d'accident du travail (43 % des cas), suivies par l'outillage à main (24 %) et les chutes de hauteur (21 %).

En ce qui concerne les maladies professionnelles, ce sont, comme dans de nombreux autres secteurs, les TMS qui arrivent en tête (86 % des MP), suivies par l'amiante (6 %). Au regard de ces chiffres, on comprend aisément que la mise en place de mesures de protection collective et la fourniture d'équipements spécifiques de protection individuelle constituent une absolue priorité.

DES PROTECTIONS ADAPTÉES AUX CONTRAINTES

« Avant d'envisager le recours aux EPI de chute de hauteur, il faut, en premier lieu, s'interroger sur la possibi-



« Ces compagnons font preuve de capacités d'autorégulation étonnantes! »

2 questions à

MANUEL MARTIN,

responsables de pôle métiers à l'OPPBTP

Quel constat faites-vous quant aux problématiques de prévention des professionnels de la charpente?

Ces compagnons sont victimes d'une importante accidentologie. Notamment dues aux chutes de hauteur. Alerté par ce constat, l'OPPBTP a décidé, via la méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (Maect), d'étudier, à partir de 21 facteurs observés, les conditions de travail de charpentiers dans quatre TPE. Cette analyse nous permet de disposer, à un instant T, d'une connaissance de l'état de l'art de cette profession. En étudiant les résultats de cette étude, on doit pondérer les jugements, souvent négatifs, quant à la prévention des risques dans ces métiers. Les compagnons sont souvent bien équipés, disposent d'EPI adaptés et de bonne

qualité. Ils font preuve d'une technicité réelle et de capacités d'autorégulation, quant aux risques, étonnantes. Cela dit, il faut aussi reconnaître qu'ils ont parfois du mal à concevoir qu'un accident peut leur arriver. Ils ont un rapport à l'accident assez éloigné. Dans les faits, la SST y pêche plus par manque de moyens de protection collective que par absence des EPI.

Quels conseils pouvez-vous leur donner?

Ces entreprises devraient plus investir dans les moyens de protection collective. Par ailleurs, elles doivent travailler sur leur organisation du travail, sur les modes opératoires... pour pouvoir gérer la mise en place de solutions de protection collective. Elles doivent surtout comprendre que la sécurité est gage de qualité et de performances.

lité de supprimer le risque et, en second lieu, savoir s'il est possible de mettre en place une solution offrant une protection collective, souligne François-Xavier Artarit, expert en prévention des risques professionnels, INRS. Si dans les grands groupes, cela se fait, dans les PME du secteur, on a encore trop tendance à ne penser qu'aux EPI. Par ailleurs, certaines mauvaises habitudes perdurent. Il n'est pas rare d'entendre, pour justifier certains comportements: "On a toujours fait comme ça", ou de constater que certains s'habituent au risque et ne le traite pas comme ils le devraient. »

La mise en place de moyens de protection collective n'est pas toujours simple. Et induit des coûts qui peuvent paraître rédhibitoires pour les plus petites entreprises. C'est pourquoi, certains professionnels privilégient le recours aux EPI. « Lors du choix des EPI, il



GAMME MOOVENTO+ CHEZ ELIS

Elis a conçu ces vêtements professionnels en gardant à l'esprit que les charpentiers ont besoin de confort et de flexibilité pour effectuer leurs tâches en toute aisance. C'est pourquoi y sont intégrés des ajouts de stretch pour une plus grande liberté de mouvement, essentielle pour les mouvements amples et répétitifs. Cette gamme de vêtements professionnels est conçue pour être durable et résistante à l'usure, afin de garantir une longue durée de vie à nos produits. Elis a également veillé à utiliser des matériaux respirants pour garantir un confort optimal (60 % coton/40 % polyester). Une certification EPI pour protéger de l'hygroma du genou! Tous les pantalons et les combinaisons Moovento+ sont dotés de poches genoux et certifiés EN 14404, à porter avec les mousses de protection adaptées bien sûr.

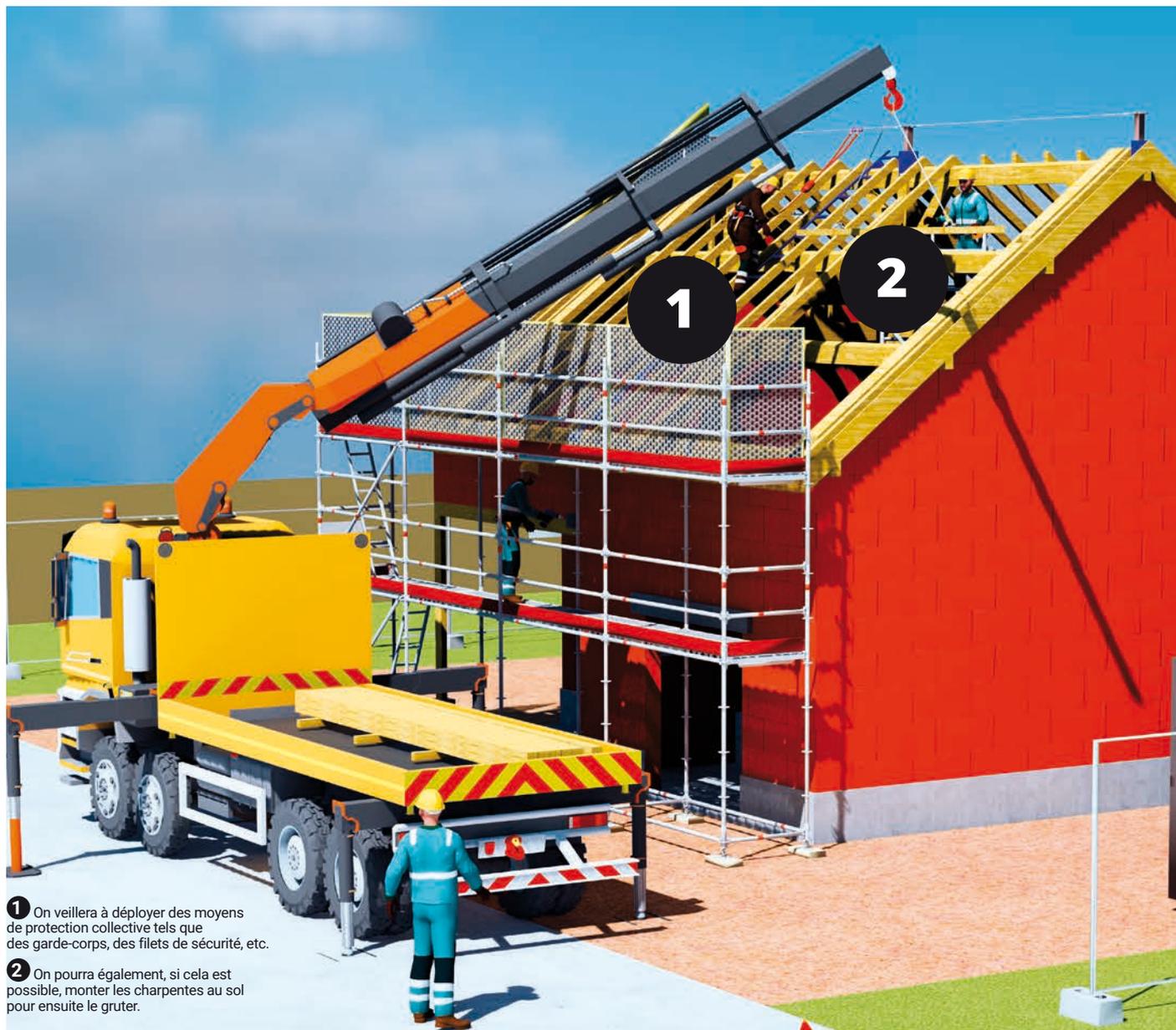


AVAO®
Le harnais pour tous vos travaux en hauteur

Parce que travailler en hauteur consiste souvent à faire face à des chantiers chaque jour différents, nous avons créé le harnais d'antichute, de maintien au travail et de suspension AVAO. Plus d'informations sur www.petzl.com



Access the inaccessible®



❶ On veillera à déployer des moyens de protection collective tels que des garde-corps, des filets de sécurité, etc.

❷ On pourra également, si cela est possible, monter les charpentes au sol pour ensuite le gruter.



faudra être vigilant et s'assurer qu'ils sont adaptés aux contraintes des salariés. Même s'ils sont pertinents, certains sont jugés gênants par les professionnels. Les charpentiers-couvreurs ont besoin d'être agiles lorsqu'ils interviennent. C'est pourquoi les moyens de prévention devront être les moins contraignants possibles et adaptés aux tâches de tous les jours des travailleurs. Même si investir dans des EPI et des EPC représente un coût financier, il restera marginal comparé à celui d'un accident grave, voire mortel, sans parler de l'impact social », conclut François-Xavier Artarit.

*Les statistiques citées dans cette partie sont extraites de la « Fiche sinistralité 2021-Charpente » publiée par l'Iris-ST. ■



RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ CHEZ JALLATTE

Le modèle Jalnation ESD S3 CI SRC de la collection Hélium est conçu avec des matériaux ultralégers tout en conservant des performances techniques de haut niveau, pour offrir un rapport optimal entre durabilité et poids. Ce modèle garantit une résistance idéale au poste de travail tout en procurant une sensation de légèreté inégalée. Cette chaussure est spécialement adaptée aux environnements peu contraignants et conviendra parfaitement aux métiers du second œuvre du bâtiment. Disponible en version haute : Jalpatriot, pour un maintien supplémentaire au niveau des chevilles.



Nos vêtements
de travail sont utilisés,
nettoyés, réparés.

**ENCORE,
ET ENCORE,
ET ENCORE...**

100% de nos sites Elis sont équipés de machines
à coudre et d'accessoires pour la réparation.
C'est ça, les circular services at work.



[elis.com](https://www.elis.com)   


Circular services at work



la parole à

FRANÇOIS-XAVIER ARTARIT,

expert en prévention des risques professionnels, INRS

« Avant les EPI, on s'attachera à la prévention collective. »



Les métiers de la charpente-couverture sont particulièrement accidentogènes, notamment avec les chutes de hauteur, avec des indices de fréquence très élevés. Près du double de ceux constatés dans le BTP, qui se caractérise, lui aussi,

par une forte accidentologie. Pour assurer la sécurité de ces travailleurs, il faudra avant tout promouvoir la suppression du risque et lorsque cela n'est pas possible, envisager des moyens de protection collective. Par exemple, on pourra, autant que possible, dans le cadre de chantiers de construction de maisons individuelles, construire la charpente au sol, pour ensuite la gruter. On peut aussi déployer des filets de sécurité en sous-face, en dessous de la toiture, pour assurer la sécurité des charpentiers. Autre moyen de protection très efficace: la mise en place d'échafaudage en périmétrie du site. Malheureusement, notamment dans les PME, le recours à ces moyens de protection n'est pas souvent réalisé.



EN SAVOIR PLUS

INRS,
Mon métier :
charpentier
menuisier.
Réf. ED 6312

INRS,
TutoPrév
accueil - Métiers
du bois.
Réf. ED 4471

preventionbtp :
Affiche charpentiers
bois :
Les bons gestes
à adopter
et faire adopter
pour un travail
en toute sécurité.

Accueil Charpentier menuisier de l'OPPBTP

Ce coffret facilite l'accueil des nouveaux arrivants sur le chantier et dans l'entreprise. Destiné aux charpentiers menuisiers, il permet de transmettre les informations essentielles sur les risques liés au métier et les gestes de prévention, et aux chefs d'entreprise pour les aider à organiser l'accueil de leurs nouveaux arrivants. Il contient un livret du nouvel arrivant, un livret de l'accueillant, une affiche sur les gestes pour travailler en sécurité, un quiz et ses réponses pour tester ses connaissances. À noter: deux documents de ce coffret sont disponibles et téléchargeables à l'unité: le Livret du nouvel arrivant charpentier menuisier et l'affiche charpentier menuisier, 10 gestes qui assurent.



NOUVEAU HARNAIS AVAO CHEZ PETZL

Spécialement conçu pour les travailleurs en hauteur, ce harnais se caractérise par sa conception adaptée aux spécificités du positionnement au travail et de la descente sur corde. Les mousses préformées et la construction semi-rigide de la ceinture et des tours de cuisse, apportent du confort dans l'utilisation. Son réglage est simple et rapide, grâce aux boucles autobloquantes Doubleback (bretelles et ceinture) et aux boucles ouvrables Fast (Ava0 Fast) des tours de cuisses.



LUNETTES ET MASQUES CHEZ DEMETZ SAFETY

Demetz Safety propose: des lunettes de protection avec correction visuelle, idéales pour les artisans ayant des besoins spécifiques en matière de vision; des lunettes hybrides dotées d'un joint en mousse pour une protection renforcée et équipées d'une tresse de maintien pour un confort optimal; des masques panoramiques offrant une couverture étendue et une visibilité accrue pour les tâches nécessitant une protection maximale.

JALPATRIOT



ESD S3 CI SRC

ASSEMBLÉ
EN
FRANCE

ANTIPERFORATION

54% plus léger qu'un insert
antiperforation standard
50% de polyester recyclé

TIGE
Respirante et antiabrasion

LÉGÈRETÉ MAXIMALE

SEMELLE
PU LIGHT/PU de BASF®

SEMELLE INTÉRIEURE
Ultra légère / Amorti garanti

 **Jallatte**®

créateur de bien-être

www.jallatte.fr

Ansell

PROTÉGEZ vos MAINS des SUBSTANCES CHIMIQUES DANGEREUSES

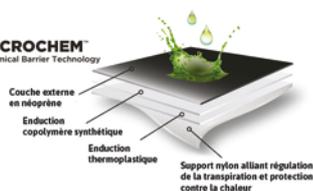


Scannez le code qr pour en savoir plus

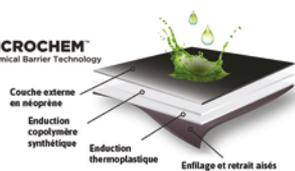
AlphaTec® 53-002 et 53-003 : protection chimique avec technologie hybride nouvelle génération

Présentant une combinaison unique de caoutchouc polymère et de matière plastique stratifiée, les gants AlphaTec® 53-002/003 assurent un **niveau sans précédent de protection chimique et de confort**. Leur degré élevé de protection contre les mélanges chimiques, multiples ou agressifs, et contre les risques secondaires, comme les risques mécaniques ou liés à la chaleur, ils le doivent à une enduction à revêtement thermoplastique et à un copolymère synthétique exclusif.

MICROCHEM
Chemical Barrier Technology

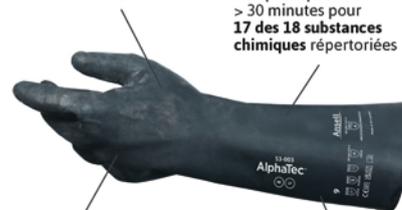


MICROCHEM
Chemical Barrier Technology



Performances
53-003 : niveau 1 de protection contre la chaleur de contact

Protection
Protection testée en vertu de la norme EN ISO 374:2016. Temps de perméation > 30 minutes pour **17 des 18 substances chimiques** répertoriées



Confort
53-003 : support nylon de jauge 15
53-002 : couche unique pour l'enfilage et le retrait

Protection
Manchette longue mesurant 350 mm

➤ Rendez-vous sur www.ansell.com

Ansell, ainsi que les noms de produits suivis des symboles ™ et ® sont des marques commerciales ou déposées d'Ansell Limited ou de ses filiales. Brevets déposés aux États-Unis et brevets en instance aux États-Unis et dans d'autres pays : www.ansell.com/patentmarking © 2024 Ansell Limited. Tous droits réservés.

AlphaTec®



Getty Images

management juridique

management

métier préventeur	p. 66
en pratique	p. 68
boîte à outils	p. 70

juridique

actus	p. 72
veille juridique	p. 73
cas juridique	p. 75



Getty Images

RISQUE CHIMIQUE Mesurer, évaluer, substituer... quels outils ?

De nombreux secteurs d'activité sont concernés par les possibles expositions de travailleurs à des produits chimiques. Pour les traiter, il importe d'abord de pouvoir identifier les éventuels produits dangereux utilisés puis de les évaluer. De nombreux outils existent. Petit tour d'horizon.

Tout d'abord, il faut connaître les VLEP ou valeurs limites d'exposition professionnelle réglementaires (contraignantes ou indicatives) et non réglementaires établies pour des agents chimiques (gaz, poussières, aérosols...).

Exprimées sous forme de concentration dans l'air d'un agent chimique, et pour un temps d'exposition donné, elles constituent une valeur de référence pour évaluer le niveau de l'exposition dans l'air. En dessous de ces concentrations, le risque d'altération de la santé est considéré comme négligeable. L'INRS met à votre disposition la totalité des valeurs limites réglementaires (contraignantes ou indicatives) et non réglementaires établies pour des agents chimiques (gaz, poussières, aérosols...).

Chacune des substances dans la liste est associée à plusieurs informations : désignation de la substance, numéro CAS, VLEP sur huit heures (en ppm ou en mg/m³), année de mise à jour de la VLEP, renvoi à un tableau de maladie professionnelle ou à une fiche toxicologique de l'INRS, etc. :

www.inrs.fr/publications/bdd/vlep.html.



À RETENIR

Numéro CAS
Le numéro CAS (CAS Number ou CAS Registry Number) d'une substance chimique, polymère, séquence biologique et alliage est son numéro d'enregistrement unique auprès de la banque de données de Chemical Abstracts Service (CAS). Il est très utile pour effectuer des recherches sur ladite substance chimique.

ÉVALUER LES MULTI-EXPOSITIONS

Il n'est pas rare que des travailleurs soient susceptibles d'être exposés à plusieurs produits chimiques, possiblement dangereux, en même temps. Pour évaluer comme l'explique l'INRS, « le potentiel additif ou non des substances chimiques et à partir de données de mesure de situer les niveaux d'exposition cumulés par rapport aux valeurs limites d'exposition », vous pourrez utiliser MiXie. Il s'agit d'un outil développé par l'Université de Montréal et l'IRSST dont la base de données des substances a été adaptée par l'INRS au contexte réglementaire français des VLEP. À noter : seules les substances soumises à une VLEP 8 heures y sont actuellement insérées : www.inrs.fr/publications/outils/mixie/calculateur.html.

Un autre outil très utile est le logiciel Seirich, dont la dernière version a été mise à disposition il y a peu par l'INRS. Seirich a l'important avantage d'être conçu pour être utilisable quel que soit le niveau de son utilisateur. Il vous permettra de faire l'inventaire des produits, de hiérarchiser et évaluer les risques et d'établir et d'élaborer votre plan d'actions de prévention :

www.inrs.fr/publications/outils/seirich.html.



EN SAVOIR PLUS

Sur son site, l'INRS met à votre disposition un grand dossier sur les risques chimiques, leur évaluation, leur suppression ou substitution, les outils utiles, etc.



À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS

EXPOSITION PAR SITUATION DE TRAVAIL

L'INRS a conçu un outil, qui remplace les bases Solvex et Fibrex, afin d'aider les entreprises dans le cadre de leur démarche d'évaluation du risque chimique. Cet outil leur fournira des informations, explique l'institut, « les concentrations mesurées pour une situation de travail », ainsi que « des statistiques sur les expositions professionnelles à des substances chimiques qui s'adressent à l'ensemble des entreprises du secteur, aux préventeurs, aux chercheurs travaillant dans le domaine de la prévention des risques professionnels. » Autre avantage : il donne des indications sur les polyexpositions à plusieurs substances chimiques : www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil110.

REMPLENER UNE SUBSTANCE CANCÉROGÈNE

Une fois identifiées des substances cancérigènes, il importe de les remplacer, autant que possible. Pour cela, vous utiliserez une FAS ou Fiche d'aide à la substitution, destinée aux chefs d'entreprise, aux préventeurs et aux médecins du travail. Cette fiche, établie pour un produit cancérigène dans un domaine d'activité, doit aider les entreprises sur les substitutions envisageables et les guider dans leur choix. Pour cela, elle met à leur disposition des produits et/ou des procédés de substitution représentant de moindres risques pour la santé des salariés. L'INRS met à votre disposition, sur site, plusieurs dizaines de FAS téléchargeables : www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAS 0. ■

Logiciel Prémédia

L'INRS met également à votre disposition son logiciel Prémédia, qui vous permettra d'estimer le temps d'utilisation des cartouches des appareils de protection respiratoire (APR) en fonction des conditions rencontrées et spécifiées par l'utilisateur. Comme le rappelle l'institut, « l'objectif de cet outil est d'aider tous les intervenants en santé et sécurité au travail à déterminer une fréquence de remplacement des cartouches par rapport à la nature et la concentration des polluants, les conditions ambiantes et la charge de travail du salarié, ainsi que le type de masque et de cartouche utilisés. » À noter : la version actuellement disponible est limitée au calcul du temps d'utilisation des cartouches de type A et ABEK utilisées pour des expositions à des gaz et vapeurs organiques à point d'ébullition supérieur à 65 °C.



À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS

L'accident de plain-pied est évitable!

Même s'ils n'entraînent pas de chute, les accidents de plain-pied (glissades, trébuchements, faux mouvements, pertes d'équilibre) sur une surface plane, représentent une des premières causes d'accident pour des entreprises déjà performantes en matière de SST. Raison de plus pour travailler à leur évitement!

Contrairement à ce que l'on pense couramment, l'accident de plain-pied est grave: en moyenne la gravité par événement est de l'ordre de 20 jours d'arrêt (étude réalisée dans un très grand groupe). Ils surviennent majoritairement pendant le service et plus rarement en trajet, et concernent tous les secteurs d'activité, les hommes comme les femmes, quel que soit leur âge... À noter: les jeunes ont plus d'accidents mais moins graves, tandis que les anciens ont moins d'accidents mais plus graves.

UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE POUR LES ÉVITER

En appliquant le premier principe général de prévention en Europe « éviter le risque », l'accident de plain-pied est supprimé si le déplacement est supprimé. Si ce premier principe est inapplicable, le second « évaluer les risques » est à mettre en œuvre. Par ailleurs, la maîtrise du risque de plain-pied progressera en combinant les actions de prévention et de protection issues de l'approche systématique suivante:

Matériel

Les revêtements sont maintenus en bon état. La méthode et les produits d'entretien ne doivent pas altérer le cas échéant ses propriétés antidérapantes. Les zones endommagées sont balisées, signalées puis rapidement réparées. Le sol doit rester aussi propre et sec que possible. Sinon, l'employeur fournit aux travailleurs exposés des chaussures à semelles antidérapantes



À RETENIR

RÉGLEMENTATION

Au-delà de l'application des principes généraux de prévention, il faudra identifier les exigences légales particulières et/ou normatives (éclairage, par ex.) et les mettre en œuvre. On devra aussi formaliser les règles de l'entreprise (port de chaussures de sécurité) à respecter, les communiquer, contrôler leur bonne compréhension et leur applicabilité et contrôler leur respect.

(ces chaussures sont adaptées aux sols industriels durs, lisses et gras et peuvent ne pas être adaptées au travail sur chantier), etc.

Environnement

La signalisation et l'éclairage des voies, la minimisation des obstacles et des zones humides et leur balisage, des ruptures de niveau rendues visibles et la cohabitation de moyens de transport différents (chariot élévateur) sont pris en compte pour améliorer les conditions de circulation des piétons dans l'entreprise. On réduira au maximum la dangerosité de l'environnement de travail. Les entrées de locaux doivent proposer un tapis les jours de pluie pour essuyer ses chaussures. La neige doit être balayée et la glace *a minima* sablée...

Technologie

À la conception, les revêtements de sol sont aussi choisis en fonction de leur caractère antidérapant dans toutes les situations de météo possibles. En fonction de l'environnement dans lesquels ils seront posés (sols souillés fréquemment...), leurs caractéristiques intègrent ces paramètres (par ex., une non-imbibition de substances redoutées). L'usure ne doit pas rendre le revêtement plus glissant. Leur facilité d'entretien est un paramètre à prendre en compte lors du choix à la conception (si trop contraignant, alors l'entretien sera mal fait ou pas fait du tout). L'éclairage des zones piétonnes doit être adapté et les interrupteurs pour déclencher l'allumage doivent être visibles (donc lumineux) et accessibles. En zone sombre, l'éclairage est permanent ou des détecteurs de présence déclenchent l'allumage sans effet de « trou noir », etc.





Facteurs humains

Il sera nécessaire de respecter quelques prérequis. Pour se rendre au travail, choisir les chaussures adaptées. En effet, le scénario de l'accident de plain-pied commence à partir du choix que chacun fait des chaussures qu'il retiendra pour affronter la météo du jour. Prendre et gérer son temps (pour éviter de courir). Ne pas téléphoner en marchant. Prendre en compte l'environnement (boue, cailloux) et surveiller où vous posez vos pieds. Le port de lunettes à double foyer ou à verres progressifs appelle une vigilance renforcée.

ET SI VOUS DÉTECTEZ UNE SITUATION DANGEREUSE ?

Prenez des mesures immédiates : supprimez la si possible (sans prendre de risque) ; *a minima* balisez le danger (signalisation, pancarte, affichette, etc.) pour attirer l'attention : rendre un danger visible supprime le risque ; et dans tous les cas, rendez compte pour que soit organisé le traitement définitif par les acteurs adéquats de la situation dangereuse.

ET D'UNE FAÇON PLUS GÉNÉRALE SUR CET ITEM FH, SURVEILLER :

- > Son hygiène de vie : satisfaire ses besoins alimentaires (besoins énergétiques, hydriques, vitaminiques) ; respecter ses propres besoins de sommeil (en durée, qualité, heure d'endormissement et donc de coucher) ; éviter les prises de boissons alcoolisées, se méfier des excitants comme le café, le thé ; éviter les prises de médicaments tranquillisants ou anxiolytiques, sources de baisse de vigilance.
- > Son hygiène corporelle : mieux connaître son corps par des exercices physiques simples, entretenir souplesse et musculature, s'échauffer avant des efforts ou des déplacements.
- > Son hygiène mentale : lutter contre le stress (avoir une activité physique régulière deux heures par semaine, apprendre et pratiquer des exercices de relaxation) ; entretenir ses facultés de perception par des exercices d'observation de son environnement ; entretenir sa mémoire.

Organisation

- > Supprimer les risques de plain-pied à chaque fois que cela est possible en évitant de créer le déplacement (ou en minimisant sa durée : moins d'exposition = moins de risque).
- > Matérialiser les zones destinées aux piétons dans l'entreprise à chaque fois que cela est nécessaire et les dédier aux seuls piétons, y compris depuis le parking de l'entreprise et assurer leur entretien.
- > Tenir compte des temps minimum de déplacements pour aménager les horaires de travail (réunion, etc.).
- > Aménager les horaires d'entretien des sols par rapport aux horaires de travail pour disposer de sols propres et secs.
- > Allouer le temps nécessaire au travail à réaliser y compris pour ranger et nettoyer les postes de travail. Les espaces de rangements doivent être accessibles, en nombres suffisants et adaptés aux objets à stocker et situés aussi près que possible du lieu où se réalise le travail.
- > Prévoir dans le programme d'entretien des espaces extérieurs l'effet des saisons (ramassage des feuilles mouillées, situations de verglas).
- > Communiquer les informations météo impactant les conditions de circulation à pied et de conduite.
- > Ne pas oublier que la routine est source d'accident de plain-pied.
- > Lors de déplacements avec port de charge, conserver un espace de vision suffisant.
- > Organiser les Retours d'expérience (Retex) des mesures prises pour améliorer en continue votre maîtrise de ce risque (évidemment comme pour tous les autres!), etc. ■



EN SAVOIR PLUS

Le nombre d'accidents de plain-pied est corrélé au climat social dans l'entreprise : plus il est délétère, plus les accidents de plain-pied sont nombreux.



IL CONVIENT DE RAPPELER QUE LA GESTION DES RISQUES AMÈNE À TROUVER LE MEILLEUR COMPROMIS AVEC LA GESTION DE CHAQUE RISQUE. PAR EXEMPLE : MANUTENTIONNER MÉCANIQUEMENT POUR ÉVITER DES PORTS EN DÉPLACEMENTS.

Dominique Vacher, président de DVConseils.



management boîte à outils



Getty Images



GUIDE CIKABA ASSUREZ LA SÉCURITÉ DE TOUS

Comme l'explique Cikaba, « la sécurité de vos collaborateurs et partenaires extérieurs est un enjeu essentiel. Pourtant, mettre en place une politique de sécurité claire et adaptée pour les entreprises extérieures reste un défi pour beaucoup d'organisations. » Pour vous aider à construire et structurer votre politique de sécurité à destination des entreprises extérieures, Cikaba vous propose un guide pratique et complet qui vous accompagnera étape par étape pour intégrer facilement les bonnes pratiques et garantir une collaboration sécurisée. Au sommaire: les étapes clés pour une politique de sécurité efficace, les outils pour assurer le respect des consignes, des exemples concrets, des témoignages...



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS

DUERP Des outils pour évaluer vos risques

L'INRS met à votre disposition des outils et autres ressources pour vous aider dans votre démarche d'évaluation des risques. Ainsi, l'institut propose, aux employeurs des TPE/PME, 43 outils sectoriels d'évaluation des risques professionnels (OIRA), libres d'accès en ligne, permettant de réaliser ladite évaluation, d'éditer le Duerp et le plan d'action. L'INRS vous propose également une offre adaptée à certains risques, comme l'outil RPS-DU pour l'évaluation des risques psychosociaux (RPS), en vue de leur intégration dans le Duerp et de la mise en place de mesures de prévention. Autre exemple: le logiciel Seirich (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) qui permet aux entreprises de s'informer et d'évaluer leurs risques chimiques; ou l'outil d'évaluation des risques biologiques qui permet de guider les entreprises (hors milieux de soins) dans leur évaluation de ces risques, en identifiant des réservoirs (où se développent naturellement des agents biologiques dont certains peuvent être pathogènes) et en observant comment les travailleurs peuvent y être exposés (par inhalation, inoculation, contact, et ingestion).

Sans oublier, le webinaire « Pourquoi et comment évaluer les risques professionnels? Document unique et démarche de prévention », organisé par l'INRS le 19 novembre dernier et disponible en replay, qui fait le point en une heure sur le sujet.

> RPS-DU : www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED+6403

> Seirich : <http://www.seirich.fr/seirich-web/index.xhtml>

> Risques biologiques : www.inrs.fr/publications/outils/evalrb/outil.html

> Replay webinaire : www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-427



RISQUE CHIMIQUE VERSION 4 DE SEIRICH

La version 4 de Seirich, désormais disponible, a été améliorée. Ainsi, de nouveaux paramètres permettent d'affiner l'évaluation (comme les procédures de nettoyage des dépôts solides poussiéreux), de nouvelles modalités ont complété certains paramètres existants (tels l'état physique « poudre nanométrique » et la combustibilité), etc. Rappelons, par ailleurs, que Seirich propose plusieurs niveaux:

- > Niveau 1: débutant (pas ou peu de compétences en prévention des risques chimiques).
- > Niveau 2: intermédiaire (connaissance de la démarche d'évaluation des risques chimiques).
- > Niveau 3: expert (regard critique sur les résultats donnés par le logiciel, capacité à utiliser des outils de modélisation et à analyser des résultats de mesures). Pour faciliter la prise en main de Seirich, différentes aides sont disponibles: aide en ligne directement dans le logiciel, webinaires et tutoriels, FAQ, etc. sur le site www.seirich.fr



Mapa Professional

EPI BIEN CHOISIR VOS GANTS AVEC MAPA

Quel gant choisir pour se protéger contre un produit chimique spécifique, dans un environnement précis d'utilisation? C'est la question à laquelle répond en quelques clics Safe Chem, le nouvel outil intuitif et ergonomique développé par Mapa Professional. Pour sélectionner le bon gant, quatre étapes suffisent : les produits chimiques manipulés : numéro CAS, norme EN ISO 374-1... ; les conditions d'utilisation spécifiques : type de contact, fréquence, durée d'exposition ; les besoins secondaires : protection contre les risques mécaniques, pesticides, chaleur/feu, froid et micro-organismes ; une recommandation de gants : selon des critères détaillés comme les matériaux et les niveaux de protection. Les utilisateurs peuvent ensuite télécharger gratuitement les résultats sous forme de rapport PDF, pour faciliter leur analyse et leur diffusion en interne. Un service technique est également à disposition pour accompagner au cas par cas les utilisateurs, notamment en cas de mélanges chimiques rares ou complexes.



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS

RISQUE CHIMIQUE

Tracer les expositions

Le ministère en charge du Travail a actualisé son dossier sur la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR). Cette actualisation s'inscrit dans le cadre des nouveaux articles R. 4412-93-1 à R. 4412-93-4 du Code du travail, entrés en vigueur en juillet 2024. Ces articles obligent l'employeur à réaliser une liste nominative et actualisée des travailleurs susceptibles d'être exposés aux agents CMR et de communiquer ces informations aux services de prévention et de santé au travail (SPST). Comme le souligne l'INRS, « le ministère apporte des précisions sur le contenu de l'obligation de traçabilité (liste des substances CMR, informations sur la nature, la durée et le degré de l'exposition) ainsi que sur les dispositifs existants sur lesquels l'employeur peut s'appuyer pour la constituer (document unique d'évaluation des risques, document adressé par l'employeur au SPST au titre du suivi individuel renforcé, qui liste le nombre et la catégorie des travailleurs à suivre et les risques professionnels auxquels ils sont exposés). » Le ministère met aussi à disposition des employeurs une FAQ sur les cas des expositions anormales ou accidentelles des travailleurs. À souligner également le dossier Questions-Réponses sur le suivi de l'état de santé des salariés qui a lui aussi été mis à jour en octobre 2024.



Getty Images



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS



Getty Images

SST KIT QUART D'HEURE SÉCURITÉ DE L'OPPBTP

L'OPPBTP a annoncé le lancement d'un kit pratique pour animer les quarts d'heure sécurité. Conçu afin d'aider les préventeurs, managers, encadrants de chantier... à animer des séances de prévention sur les risques prioritaires du BTP, ce kit « clé en main » sera disponible tous les mois sur le site preventionbtp.fr, et abordera une thématique clé de prévention, en lien avec les enjeux de sinistralité du secteur du BTP.

- > Pour chaque thématique, le kit proposera : une affiche à imprimer pour sensibiliser les équipes sur le terrain ; un support pédagogique pour une animation interactive ; une vidéo explicative et ludique sur le sujet traité ; une consigne pour l'animateur, facilitant la gestion de la séance de sensibilisation.
- > Le kit sera disponible à partir de janvier 2025.

management

actus
juridiques



Getty Images

CONGÉS PAYÉS ET MALADIE

Quelles sont les règles applicables aux pourvois en cours ?

Divers textes précisent les règles qui doivent s'appliquer pour les litiges concernant les droits à congé en cas d'arrêt maladie ou d'accident, d'origine professionnelle ou non, qui sont en cours.

La Cour de cassation dans un arrêt du 2 octobre (Cass. Soc., 2 oct. 2024, n° 23-14.806) ainsi que l'avis de l'avocate générale et le rapport annexé apportent des précisions sur les règles applicables aux litiges concernant les droits à congé en cas d'arrêt maladie ou d'accident, d'origine professionnelle ou non, qui sont en cours.

> À hauteur de cassation, les règles applicables restent celles en vigueur lorsque la cour d'appel a statué. Ainsi, pour les litiges qui ont été tranchés par une cour d'appel à une date antérieure à la loi n° 2024-364 du 22 avril 2024 et dont l'arrêt a fait l'objet d'un pourvoi, au regard de la sécurité juridique, la Cour de cassation ne peut reprocher à cette juridiction de ne pas avoir appliqué la loi du 22 avril 2024 qui n'existait pas au moment où elle s'est prononcée. La Cour de cassation, saisie d'un pourvoi, doit examiner la décision de la cour d'appel au regard de la législation et la jurisprudence antérieure à la loi du 22 avril 2024. Pour ces litiges, la Cour de cassation applique et maintient les règles issues de la jurisprudence des arrêts rendus le 13 septembre 2023 (voir bulletin n° 1067) : mise à l'écart



À RETENIR

Pour les contentieux sur lesquels les cours d'appel statuent après l'entrée en vigueur de la loi du 22 avril 2024, il sera possible d'évoquer la nouvelle loi.

partielle de l'article L. 3141-3 et de l'article L. 3141-5 et application de l'article 31 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le fait que l'article 37 de la loi du 22 avril précise que cette loi est applicable aux instances en cours sous réserve des décisions passées en force jugée ne permet pas d'écarter le principe selon lequel la loi nouvelle ne s'applique pas pour la première fois devant la Cour de cassation.

> En revanche, la loi nouvelle, soit ici la loi du 22 avril 2024 sera applicable devant la cour d'appel de renvoi, à défaut de décision passée en force jugée. Rappelons que cette loi est rétroactive sous réserve d'un délai de forclusion de deux ans si le salarié est présent dans l'entreprise ou d'un délai de prescription si le contrat de travail a été rompu. Seule n'est pas rétroactive la suppression de la limitation à un an la période de suspension du contrat pour accident du travail ouvrant droit à congé prévue par l'ancien article L. 3141-5 du Code du travail.

Dans ce dernier cas, la jurisprudence du 13 septembre 2024 selon laquelle cette limitation doit être écartée devrait rester applicable.

Cass. soc., 2 oct. 2024, n° 23-14.806



Règlement CLP

La révision qui ajoute les nouvelles classes de danger est publiée

Très attendu, un règlement (UE) 2024/2865 du 23 octobre 2024 modifie le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, dit CLP. Cela s'inscrit dans la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques de l'Union européenne, qui est une composante essentielle du pacte vert pour l'Europe. Il modifie plusieurs articles du corps de CLP ainsi que les annexes I (prescriptions relatives à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux), II (règles particulières concernant l'étiquetage et l'emballage de certaines substances et de certains mélanges), VI (classification et étiquetage harmonisés pour certaines substances dangereuses), et VII (tableau de conversion entre la classification établie selon la directive 67/548/CEE, d'une part, et la classification établie selon CLP d'autre part). De nouvelles dispositions sont également intégrées au règlement.

Les principales nouveautés concernent les points suivants :

- > ajout des nouvelles classes de danger introduites par le règlement 2023/707 à savoir la perturbation endocrinienne (PE environnement et santé humaine), PBT (persistantes, bioaccumulables, toxiques), vPvB (très persistantes, très bioaccumulables), PMT (persistantes, mobiles, toxiques) et vPvM (très persistantes, très mobiles);
- > instauration de règles et de conditions spécifiques pour les produits rechargeables ou vendus en vrac;
- > institution de règles sur l'évaluation et la classification des substances dites complexes à savoir contenant plus d'un composant et notamment celles naturelles;
- > mise à jour de dispositions concernant les limites de concentration, facteurs M et estimations de la toxicité aiguë pour la classification des substances et des mélanges;
- > dérogations aux obligations d'étiquetage et d'emballage pour les munitions;
- > nouvelles règles sur l'étiquetage numérique;
- > mise à jour du tableau sur les dimensions des étiquettes;
- > renforcement de l'encadrement de la publicité;
- > nouvelles compétences de la Commission européenne, notamment pour élaborer des propositions de classifications.

Le règlement modificateur entrera en vigueur le 10 décembre 2024. Toutefois, de multiples dispositions transitoires sont prévues d'ici 2026 et 2027 afin de laisser le temps aux fournisseurs de substances

et de mélanges de s'adapter aux nouvelles dispositions en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage.

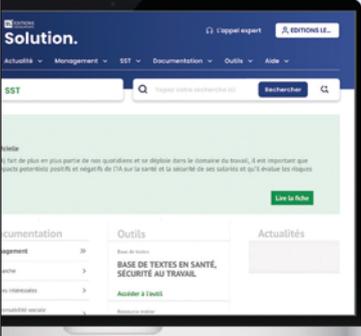
Règl. (UE) 2024/2865 du Parlement européen et du Conseil, 23 octobre 2024 : JOUE L, 20 nov.

Équipements de travail

Modification de la liste des normes harmonisées au titre du règlement EPI

Les normes harmonisées sont des normes européennes adoptées par des organismes européens de normalisation. Les références de ces normes sont publiées au JOUE et cette publication confère à ces normes une présomption de conformité aux directives visées. Ces listes de normes sont périodiquement mises à jour. Ainsi, une décision publiée au JOUE du 8 octobre 2024 modifie la liste des normes harmonisées des annexes I et II de la décision 2023/941. Pour mémoire, celle-ci liste les titres et références des normes harmonisées dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle. Cette publication vient d'une demande de la Commission faite aux « Comité européen de normalisation (CEN) et au Comité européen de normalisation électrotechnique (Cenelec) de réviser les normes harmonisées et d'achever les projets de norme à l'appui du règlement (UE) 2016/425 pour qu'elles continuent de refléter l'état de la technique généralement reconnu, de manière à satisfaire aux





SOLUTION SST

Conçue pour vous aider à anticiper et gérer vos risques en matière de santé et de sécurité au travail.

- Assurer une veille réglementaire approfondie.
- Sensibiliser les équipes et le management.
- Suivre l'actualité sur les enjeux en santé au travail.



Scannez le QR Code ou contactez-nous au 01 83 10 10 10.

Lefebvre Dalloz

 EDITIONS LEGISLATIVES

management actus juridiques

rubrique en collaboration avec

EL EDITIONS
LEGISLATIVES

Lefebvre Dalloz



exigences essentielles de santé et de sécurité» de l'annexe II dudit règlement.

**Déc. d'exécution (UE) 2024/2599
de la Commission du 4 octobre 2024 :
JOUE L, 8 oct.**



Acaata

**La prise en compte des salariés
d'Isover Saint-Gobain est
à nouveau élargie jusqu'en 1996**

En 2007, un arrêté limitait à 1981 la période d'ouverture des droits à l'Acaata (Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante) pour les anciens salariés de l'entreprise Isover Saint-Gobain de Saint-Étienne-du-Rouvray, alors que le précédent, pris en 2000, avait ouvert les droits depuis 1973, sans limite de fin. Il vient d'être modifié pour rouvrir ces droits jusqu'en 1996, l'amiante étant interdit en France depuis le 1^{er} janvier 1997. L'usine, créée en 1971, a fermé en 2005. Jusqu'en 1981, des tuyaux en amiante-ciment y étaient produits, soulignait dans une question parlementaire le communiste Hubert Wulfranc en juin 2023, alors député de Seine-Maritime, mais l'usine « a continué de produire des déchets amiantés jusqu'en 1993 et employé, jusqu'en 1997, des bandes d'amiante pour protéger des

débordements de fusion les machines de fibrage utilisées pour la production de laine de roche, ainsi que tous les équipements (flexibles tuyauterie, câbles électriques...)». De plus, pour permettre aux salariés d'accéder au trou de coulée à 1500 °C, « certains EPI (combinaisons, gants, cagoules de protection) ont contenu de l'amiante jusqu'en 1996 », précisait-il. Limiter la période pouvant ouvrir des droits à l'Acaata à 1981 ne correspondait donc pas à la réalité de l'exposition des travailleurs. Quelques mois plus tard, le ministère du Travail lui répondait qu'une nouvelle enquête était diligentée par la Dreets de Normandie, afin d'éventuellement soumettre une décision de modification d'inscription à la CAT-MP (commission des accidents du travail et des maladies professionnelles). L'arrêté du 12 novembre 2024 vient acter la fin de ce processus.

> ATM à Marseille

Un autre arrêté, publié le même jour au Journal officiel, vient ajouter un second établissement pour l'entreprise de construction et réparation navale marseillaise ATM (situé aux 164-166, boulevard de Paris, en plus de l'établissement situé 34, rue Ruffi). Les travailleurs exposés à l'amiante peuvent prétendre à l'Acaata pour la période 1991 - 2027, il n'y a pas de changement sur ce point.

**Arr. 12 nov. 2024, NOR: TEMT2425435A:
JO, 16 nov.**

**Arr. 12 nov. 2024, NOR: TEMT2425393A:
JO, 16 nov.**



PLFSS 2025

**Les députés adoptent un malus
de cotisation employeur sur les
AT/MP en cas de sinistralité élevée**

Le 30 octobre, trois amendements identiques (n°38, 630 et 1288) visant à relever les taux de cotisation auprès de la branche AT/MP des entreprises à sinistralité anormalement élevée ont été adoptés en séance publique lors de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. « Cette tarification des risques professionnels permettrait de dégager des fonds pour la réparation, l'évaluation et surtout la prévention des risques professionnels et participerait à la promotion de la santé au travail », justifient les députés SOC, Ecos et GDR dans leurs amendements. Les députés du groupe socialistes et apparentés (SOC) rappellent que la proposition figurait dans un rapport de la commission d'enquête sur les maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie de 2018. Le rapporteur général de la commission des affaires sociales Yannick Neuder (DR) et la ministre Astrid Panosyan-Bouvet ont émis un avis défavorable. Le premier estime ces amendements déjà « satisfaits » par « la "prime signal" qui majore de 10 % le taux de cotisations des entreprises de dix à dix-neuf salariés » (majoration maximum si ces dernières déclarent au moins un accident de travail avec arrêt par an pendant trois années consécutives, N.D.L.R.). La ministre juge de son côté ces amendements « contre-productifs et inopérants » et indique préférer « privilégier la prévention, les aides visant à aménager les postes et les contrôles ». ■

Faute inexcusable : précisions sur les préjudices indemnifiables

PAR M^{me} EMMANUELLE POHU,
AVOCATE AU BARREAU DE LYON
www.cde-avocats.fr

ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION,
CHAMBRE CIVILE 2, DU 17 OCTOBRE
2024, N° 22-18.905



LE COMMENTAIRE :

L'arrêt de la Cour de cassation rappelle les principes d'indemnisation des préjudices complémentaires subis par une victime d'un accident du travail dû à la faute inexcusable de l'employeur et apporte plusieurs clarifications sur les préjudices indemnifiables.

Dans le cadre d'un accident du travail dû à la faute inexcusable de l'employeur, la victime a droit à une majoration de la rente servie par la Caisse primaire d'assurance maladie, mais également à l'indemnisation des préjudices personnels visés par l'article L. 452-3 du Code de la sécurité sociale, dont fait partie la perte ou la diminution des possibilités de promotion professionnelle. En outre, depuis la décision du Conseil constitutionnel du 18 juin 2010, les préjudices qui ne sont pas couverts en tout ou partie par le livre IV du Code de la sécurité sociale peuvent être sollicités auprès de l'employeur auteur de la faute inexcusable. Il s'agit notamment de l'assistance par une tierce personne et des frais d'adaptation du logement. Ces dispositions, combinées au principe de la réparation intégrale sans perte ni profit pour la victime, rappelé avec force ici par la Cour de cassation, permettent au salarié, victime d'un accident du travail dû à une faute inexcusable de l'employeur, d'obtenir une juste réparation.

Ainsi, la question se posait dans cette affaire, de l'indemnisation au titre de l'assistance par un membre de la famille. La Cour de cassation rappelle que l'assistance familiale doit être indemnisée comme l'assistance par une tierce personne. De ce fait, les congés payés et les jours fériés doivent entrer dans le champ de l'indemnisation de l'assistance familiale.

Concernant les frais d'adaptation du logement, la Cour de cassation précise que le but est de permettre à la victime de bénéficier d'un habitat en adéquation avec le handicap découlant directement de l'accident du travail. Ainsi, dès lors qu'il est nécessaire pour atteindre ce but, d'acquiescer un logement mieux adapté, les frais liés à cette acquisition doivent être pris en compte dans l'évaluation de l'indemnisation.

Enfin, la Cour de cassation précise que l'indemnisation de la perte ou de la diminution des possibilités de promotion professionnelle, n'est pas subordonnée à la preuve du caractère sérieux de la chance de promotion. La victime devra plus simplement établir qu'elle était réelle et non hypothétique. ■

LES FAITS :

Un salarié intérimaire est mis à la disposition d'une entreprise utilisatrice. Il est victime d'un accident du travail au cours de sa mission. Le salarié saisit le tribunal judiciaire en reconnaissance de la faute inexcusable de l'entreprise utilisatrice, et réparation de ses préjudices complémentaires. La faute inexcusable de l'entreprise utilisatrice étant définitivement reconnue, le salarié conteste la décision rendue au titre de la réparation de ses préjudices complémentaires. Il conteste le montant alloué à hauteur de 32 614 € en réparation de son préjudice résultant de l'assistance d'une tierce personne, le montant alloué à hauteur de 16 562,69 € en réparation des frais de logement adapté, et le rejet de sa demande d'indemnisation au titre de la perte de chance de promotion professionnelle. Le salarié, victime, se pourvoit donc devant la Cour de cassation.

LA DÉCISION :

La Cour de cassation casse l'arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence sur les montants alloués en réparation des préjudices résultant de l'assistance d'une tierce personne et des frais d'aménagement du logement, et en ce qu'il a débouté le salarié de sa demande au titre de la perte de chance de promotion professionnelle.

LA MOTIVATION :

La Cour de cassation rappelle en premier lieu le principe de la réparation intégrale sans perte ni profit pour la victime. Elle en tire les conséquences en ce qui concerne les montants d'indemnisation de l'assistance d'une tierce personne et des frais de logement adapté. Ainsi, elle censure la cour d'appel aux motifs que le montant de l'indemnité allouée au titre de l'assistance d'une tierce personne ne saurait être réduit en cas d'assistance familiale, et que l'acquisition d'un logement mieux adapté, si elle est nécessaire, constitue un préjudice réparable au titre des frais de logement adapté. La Cour rappelle en second lieu que, selon les dispositions de l'article L. 452-3 du Code de la sécurité sociale, la victime peut obtenir réparation du préjudice résultant de la perte ou de la diminution de ses possibilités de promotion professionnelle. La perte de chance est indemnifiable, dès lors qu'elle est réelle et non hypothétique.



LES POINTS CLÉS

L'indemnisation de l'assistance familiale ne peut être réduite des congés payés et jours fériés.

Les frais d'acquisition d'un logement mieux adapté au handicap sont indemnifiables.

Il suffit que la chance de promotion professionnelle soit réelle pour que sa perte soit indemnisée.

Guide ANNUEL d'Achat

e-securitetravail.fr

Retrouvez plus de prestataires,
leurs équipements et services sur :
e-securitetravail.fr

Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique,
merci de nous contacter sur :
info@pic-magazine.fr
ou au 01.45.23.33.78

DÉTECTION GAZ

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
INDUSTRIAL SCIENTIFIC
www.indsci.com
MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com

ERGONOMIE

ADEOS
www.adeos-office.com
BIBUS FRANCE
www.bibusfrance.fr
BIMOS
www.bimos.fr
ERGOFRANCE GROUPE LÖW
www.ergofrance.com
E.T. ERGONOMIE
www.etergonomie.com
GIROFLEX
www.giroflex.com
NOVODESIGN
www.novodesign.fr

PREMIERS SECOURS

CARDIAC SCIENCE FRANCE
www.cardiacscience.fr
DEFIBTECH
www.defibtech.fr



Le professionnel
des Premiers secours
Tél. : 01 39 81 91 61
contact@esculape.fr
www.esculape.fr



FARMOR
www.ifarmor.com
FRANCE NEIR
www.franceneir.com
HUGUES FRANCE DOUCHES DE SECURITE
www.douche-de-securite.fr
PLUM
www.plum.eu
SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr

SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr
SECURIGAZ DOUCHES
www.securigaz-douches.com

PROTECTION CONTRE LE BRUIT

3M
www.3m.com/fr/securite
ALVIS AUDIO (AB SOLUTIONS)
www.alvis-audio.com
ENVVEA
www.envvea.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
INTERSON PROTAC
www.interson-protac.com
PELTOR
peltorcomms.3m.com



10 rue Soddy – 94000 Créteil
Tel : 01 55 97 02 65
Fax : 01 55 97 00 53

infos@prodembout.com
www.prodembout.fr

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

APPI TECHNOLOGY
appl-technology.com/appl-com-solutions
DEISTER ELECTRONIC
fr.deister.com
MAGNETA
www.magneta.fr
SECURITAS
www.securitas.fr/alert
SYSOCO
www.sysoco.fr
VIGICOM
www.vigicom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA MAIN

ANSSELL HEALTHCARE
www.ansell.com
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DIFAC
www.difac.com
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
EJENDALS
www.ejendals.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
LEBON PROTECTION
www.lebonprotection.com
NITREX
www.nitrex.es
ROSTAING
www.rostaing.com
SHOWA BEST GLOVE
www.showabestglove.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA TÊTE

3M
www.3m.com/fr/securite
ARC PROTEC
www.arc-protec.fr
BEAL
www.beal-planet.com
BOLLE SAFETY
www.bolle-safety.fr
CENTURION
www.centurionsafety.eu/fr/
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
ESAB
www.esab.fr
ESSILOR
www.essilor-pro-safety.fr
GROUPE RG
www.groupe-rg.com
GROUPE RG
www.groupe-rg.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
INFIELD
www.infield-safety.fr
MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com



VICTOIRE ET COMPAGNIE
2 TER place de la paix
59420 Mouvaux
Tél. : +33972459960
contact@surfex.fr
www.surfex.eu

UNIVET FRANCE
www.univet-optic.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/
WUITHOM
www.wuithom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DES PIEDS

ABEBA
www.abeba.com
BEKINA
www.bekina.be
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DICKIES
www.dickiesworkwear.com/fr
DIFAC
www.difac.com
DIVISION ANATOMICOS
www.dian.com
GROUPE JLF
www.jlf-pro.com
HAIX FRANCE
www.haix.fr
JALLATTE
www.jallatte.fr/fr/
KIPLAY
www.kiplay.com
LEMAITRE SECURITE
www.lemaitre-securite.com
NETCO SAFETY
www.netcosafety.com
PARADE
www.paraide-protection.com



PUMA ISM HEINRICH KRÄMER
 Jérôme Bobinet
 Tél.: 0033-699390407
 j.bobinet@ism-europa.de
 www.puma-safety.com

TIGER GRIP
 www.tigergrip.com

TIMBERLAND PRO
 www.timberlandpro.fr

UVEX HECKEL
 www.uvex-heckel.fr/fr/

TRAVAIL EN HAUTEUR

AUDINNOV
 www.audinnov.fr

CAMP
 www.camp-France.fr

COURANT CORDES
 www.cordescourant.com

COVEPRO
 www.covepro.fr

DANI ALU
 www.danialu.fr



**GARDE-CORPS, LIGNES DE VIE,
 MOYENS D'ACCÈS**

ZAC du Baconnet –
 298 Allée des Chênes
 69007 Montagny
 Tél : 04.72.30.09.90
 info@ajuva.fr
 www.ajuva-safety.com

GANTS



**Concepteur & fournisseur d'EPI
 de la tête aux pieds**

120 rue Michel Girer - 01390 MIONNAY
 T : +33 (0)4 72 26 23 23
 contact@coverguard-safety.com

DELTA PLUS
 www.deltaplus.eu/fr/

ÉPICURE
 www.ÉPICure-protection.com

FORTAL
 www.fortal.fr

FRENEHARD & MICHAUX
 www.frenehard-michaux.fr

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
 www.honeywellsafety.com



689, Chemin du Buclay
 38540 Heyrieux
 Tél.: 04 72 48 78 27
 info@kratossafety.com
 www.kratossafety.com

MSA THE SAFETY COMPANY
 www.msasafety.com



PETZL DISTRIBUTION
 ZI Crolles, Cidex 105 A
 38920 Crolles
 Tél.: 04 76 92 09 00
 info@petzl.fr
 www.petzl.com

PROTECMAN
 www.rodeostop.com

TRIAx
 www.triax-securite.com

WORKWEAR

3M
 www.3m.com/fr/securete



**Showroom et service
 client France :**

59 rue Jacqueline Auriol,
 27930 Le-Vieil-Evreux
 Tél : 02 32 54 24 01
 commandes@blaklader.com
 www.blaklader.com



150, ancienne route de Beaujeu
 Gleizé - BP 90421
 69653 Villefranche-sur-Saône Cedex
 Tél. : 04 74 62 47 00
 Fax : 04 74 62 49 99
 contact@cepovett.com
 www.cepovett-safety.com

CHATARD - ROAN'PANCHOS
 www.roanpanchos.fr



CODUPAL
 9, rue de Picardie - 60190 Arsy
 Tél. : 03 44 92 10 10
 www.codupal.fr
 info@codupal.fr

DELTA PLUS
 www.deltaplus.eu/fr

DUPONT PERSONAL PROTECTION
 www.dpp-europe.fr

EDC PROTECTION
 www.edc-protection.com

ELIS
 www.elis.com/fr/

ESAB
 www.esab.fr



VÊTEMENTS CHAUFFANTS ET RAFFRAÎCHISSANTS



Yves Mûset
 Tél: 06.33.19.25.45

GUY COTTEN
 www.guycotten.com

HELLY HANSEN
 www.hellyhansen.com

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
 www.honeywellsafety.com



SHOWROOM FRANCE
 69400 Villefranche-sur-Saône
 Tel 01 70 83 24 50
 sales.fr@mascot.dk
 www.mascot.fr

PAUL BOYE
 www.paulboye.fr

SAS KIPLAY
 www.kiplay.com

SEGETEX-EIF
 www.segetex-eif.com

SERENA GROUP
 www.serena-group.net

SIOEN
 www.sioenapparel.com/FR/

SNICKERS WORKWEAR
 www.snickersworkwear.fr

T2S
 www.t2s.fr

TIMBERLAND PRO
 www.timberlandpro.fr

DÉTECTION GAZ

DRÄGER SAFETY
 www.draeger.com

OBJECTIF PREVENTION
 www.objectif-prevention.fr

**MANUTENTION
 LEVAGE**

**IMS - INTER MANUTENTION
 SYSTÈME**
 www.imsmanut.com

QUALITÉ DE L'AIR

AWITECH
 www.awitech.fr

CORAL SPA
 www.coral.eu

ENVVEA
 www.envvea.com

HYGIÈNE NETTOYAGE

DEB ARMA
 www.debgroup.com/fr

PRODENE KLINT
 www.prodene-klint.com

TICKET CLEAN WAY
 www.ticket-clean-way.fr

TORK - GROUPE SCA
 www.tork.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CODUPAL
 www.codupal.fr

DRÄGER SAFETY
 www.draeger.com

GP2R
 www.gp2r.fr

OBJECTIF PREVENTION
 www.objectif-prevention.fr

DISTRIBUTEURS EPI

ANFIDIS
 www.anfidis.fr



**ici le meilleur stock
 pour vos EPI**

01 73 73 40 33

champion-direct.com



www.securom.fr

DESCOURS & CABAUD
 www.descours-cabaud.com

DIFAC
 www.difac.com/fr/

DOMPRO
 www.dompro.fr

E.P.I. CENTER / PREVENTISTES
 www.preventistes.com

FRANCE SECURITE
 www.france-securite.fr



communication@groupe-rg.com

Tél. : 04 72 23 24 30

www.groupe-rg.com

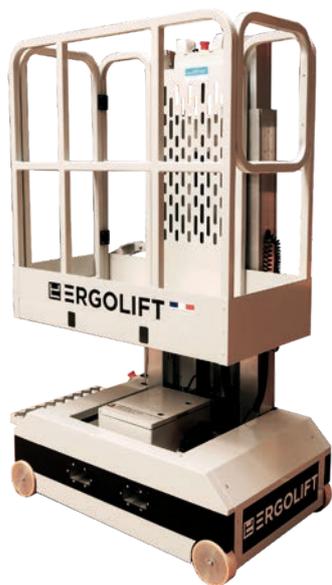
MABEO
 www.mabeo-industries.com

OREXAD / OREFI
 www.orexad.com

SINGER SAFETY
 www.singer.fr/fr/

SOCODA
 www.socoda.fr

TECHNI PROTEC
 www.techniprotec



3 questions à

YVES BUGY,

président-directeur général
d'Audinnov

Nouvelle nacelle faible hauteur dédiée aux data centers

Toujours en quête d'innovations pour répondre aux besoins de ses utilisateurs, Audinnov a développé la micro-nacelle Datalift dédiée entre autres aux interventions de maintenance dans les data centers.

Nouvelle venue dans la gamme Ergolift, la nacelle faible hauteur (NFH) Datalift, qui enrichit la gamme de micro-nacelles Ergolift du fabricant français, a été étudiée et testée afin d'assurer la plus grande sécurité possible pour les personnels de maintenance, et également les matériels qui doivent rester opérationnels 24/24, 7/7. Elle est équipée d'une large plateforme de travail sécurisée sur mât électrique. Montées et redescentes se font sans à-coup. Ses dimensions, 114 x 56 cm, offrent à son utilisateur une zone de travail étendue. Les interventions sont possibles jusqu'à 3,70 m de hauteur. Grâce à ses deux systèmes directionnels, les déplacements manuels, sont soit rectilignes, afin de circuler sans risques dans les rangées de serveurs, soit pivotants jusqu'à 360° pour des demi-tours simplifiés en bout d'allée. Son poids plume de 168 kg facilite tous les déplacements tout en lui conférant une très grande stabilité. Elle reste la plus légère et maniable du marché.

Caractéristiques

- > Design compact et ergonomique.
- > Sécurisation des déplacements grâce à un système de freinage centralisé.
- > Ses dimensions réduites, 75 cm de largeur et 1,75 m de hauteur (repliée), permettent une circulation sûre entre les baies informatiques ainsi que le franchissement des portes et l'accès dans les ascenseurs.
- > Sa batterie, d'une capacité de 80 levées, se recharge sur prise électrique 230 V.
- > Des passages de fourche ont été prévus dans le châssis pour permettre le transport par chariot élévateur.

www.audinnov.fr

En quoi Datalift est-elle une petite révolution ?

Elle est spécialement conçue pour répondre aux besoins d'un marché en forte croissance : celui des data centers. Conforme à la réglementation qui préconise, en première intention, le recours à une PEMP (plateforme élévatrice mobile de personne), il s'agit d'un matériel léger, facilement déplaçable avec une seule main, dans les environnements complexes que sont les data centers. Légère, elle ne pèse que 168 kg, pour ne pas surcharger les faux planchers.

Quels sont ses autres atouts ?

Outre son système d'élévation électrique, elle est très simple d'utilisation. Grâce à ses roues à la fois fixes et orientables, on peut la faire tourner très facilement et la déplacer de manière rectiligne, sans effet de « godille ». Elle est adaptée aux gabarits de portes d'accès aux allées chaudes (HAC) des data centers. Enfin, elle ne nécessite pas d'avoir le Caces puisqu'elle est de catégorie 1A. Une habilitation de l'employeur suffit.

Allez-vous lancer d'autres solutions prochainement ?

Datalift est la première d'une série de trois machines. Nous lancerons prochainement, une version outdoor et une version indoor motorisée.



WORKWEAR

UNE COLLECTION ÉCORESPONSABLE CERTIFIÉE GRS CHEZ MOLINEL

Labellisé GRS (Global Recycled Standard) et Gots (Global Organic Textile Standard) depuis le début de l'année dernière, le spécialiste des vêtements professionnels vient de lancer sa nouvelle ligne Progress qui concrétise ses engagements en matière de RSE. Cette collection se compose de quatre modèles (pantalons simples homme et femme, pantalon genouillères mixte et blouson mixte), disponibles en bleu marine et gris charcoal. Dans le respect du label GRS, ces modèles sont fabriqués avec des fibres synthétiques recyclées à hauteur minimum de 50 %. Par ailleurs, ce label assure une traçabilité du vêtement tout au long de sa chaîne de valeur, de la production du fil au produit fini. La ligne Progress est donc fabriquée dans un tissu durable associant 64 % de polyester recyclé GRS, 34 % de coton et 2 % de stretch elastolefin. Chacun de ses modèles réduit ainsi son empreinte carbone globale de 28 % en comparaison d'un produit similaire n'offrant pas de démarche responsable, soit 18,6 kg de CO2 contre 25,8 kg de CO2.

www.molinel.com/



DÉTECTION GAZ

ALERTES PARTAGÉES POUR SÉCURITÉ ACCRUE CHEZ MSA SAFETY

MSA a fait évoluer son détecteur de gaz Altair io 4 connecté son logiciel MSA Grid : le système d'alertes partagées. Grâce aux alertes partagées, les travailleurs peuvent être instantanément informés du déclenchement d'une alarme par un membre de l'équipe ou une personne travaillant à proximité, ce qui permet de réagir rapidement aux situations d'urgence. Désormais, en optant pour cette solution, les détecteurs de gaz des techniciens peuvent communiquer entre eux et partager des alertes. Il est possible de configurer le système de manière que les travailleurs reçoivent des alertes en fonction de leur proximité (toutes les personnes se trouvant à une certaine distance peuvent être averties) ou des alertes en fonction d'étiquettes (toutes les personnes se trouvant dans la même aile, au même étage ou dans le même service peuvent recevoir une alerte). Les travailleurs peuvent être avertis par les trois alarmes suivantes : alarme de gaz en cas de détection d'un niveau de gaz dangereusement élevé, alarme d'immobilité, alarme urgence travailleurs, déclenchée manuellement par un travailleur en détresse.

<https://fr.msasafety.com/>



PROTECTION DE LA MAIN

FILAPRO CHEM : DERNIER-NÉ DE MIDAS SAFETY

Le gant Filapro Chem Nitrile est doté d'une doublure en polyester non tissé considérablement plus fine que les doublures en coton traditionnelles, le rendant très léger et souple. Le gant certifié EN374-1:2016 Type A Cat III couvre un large panel de protection contre les produits chimiques, permettant aux entreprises de sélectionner un gant adapté à leur environnement chimique, tout en généralisant un seul modèle de gant pour couvrir plusieurs risques. Il est disponible avec une technologie d'enduction Waves et Crumbs qui assurent un excellent grip en conditions humides, sèches et huileuses. À noter : les émissions de CO2 mesurées sur l'ensemble de son cycle de production, sont 16 % moins importantes que celles des gants avec une doublure en coton tricoté.

www.midassafety.com



MANUTENTION

DÉPALETTISATION ET DÉPOSE DE SACS SUR CONVOYEUR

La grande particularité du nouveau manipulateur Partner sur colonne de Dalmec est d'être doté d'un outil de préhension adapté à ventouse et relié à un système innovant et astucieux de coulissement horizontal conçu spécifiquement pour permettre la prise et la relâche de sacs pouvant peser 50 kg, et ce, jusqu'à une profondeur maximale de 2100 mm. L'outil de préhension va saisir les sacs en position horizontale sans altérer leur état de surface, tout en limitant les déplacements et les manœuvres de l'opérateur grâce au système de coulissement horizontal du manipulateur. Avec une force maxi de 50 kg, un grand rayon d'action de 4500 mm et un tout nouveau système de pompe à vide électrique à autorégulation, ce manipulateur permet de répondre à toutes les cadences de manutention et de manipulation de sacs même dans des ateliers à l'espace restreint.

<https://www.dalmec.com/fr/>

quoi de neuf ?

que proposent les fabricants ?



MANUTENTION

NOUVEAUTÉS CHEZ FENWICK-LINDE

Fenwick-Linde a lancé deux nouveaux double-gerbeurs accompagnants et un transpalette à levée ergonomique. Pour les double-gerbeurs, il s'agit :

- > du modèle D06-D10 qui peut déplacer simultanément des charges de 0,6, 0,8 ou 1,0 tonne en levée libre, et 1,0 tonne supplémentaire en levée initiale. Ils sont disponibles avec différentes versions de batteries, pour répondre à des besoins spécifiques.
- > du double-gerbeur accompagnant mono-mât D08M avec une capacité de charge de 0,8 tonne en levée libre et de 1,0 tonne en levée initiale, avec une hauteur de levée de 1 590 mm.

De son côté, le nouveau transpalette à conducteur accompagnant Fenwick T16 L a été développé pour améliorer le confort lors de la préparation de commandes, ou lors du réapprovisionnement des rayons dans les supermarchés. La levée ergonomique a été conçue spécifiquement pour répondre à ces exigences.

www.fenwick-linde.fr



PROTECTION DU PIED

HECKEL LANCE DEUX NOUVEAUX MODÈLES GORE-TEX

Heckle poursuit le développement de sa gamme outdoor Macsole Adventure 3.0 en lançant deux modèles innovants : les chaussures montantes Mactrack 3.0 GTX et les rangers hiver Macultimate 3.0 Ranger GTX. Dotés de semelles en caoutchouc Macsole à la technologie Macabsorb (des inserts en mousse EVA, placés au talon et à l'avant du pied, permettent une souplesse accrue et un amorti optimal avec une absorption des chocs 85 % supérieure aux exigences de la norme), ces nouveaux



modèles ont également la particularité d'être équipés de la technologie Gore-Tex. Particulièrement adaptées aux travaux en extérieur dans des conditions difficiles voire extrêmes, ces chaussures conviennent notamment aux professionnels de la construction, du transport, de l'énergie et de l'agriculture.

www.heckel.fr



HYGIÈNE

PAREDIS STYLE INTENSE UN DISTRIBUTEUR POUR ENVIRONNEMENTS SENSIBLES

Le nouveau distributeur d'essuie-mains Paredis Style Intense intègre un consommable recyclé écolabellisé Made in France et permet de réaliser des économies de matières premières. Conçu pour résister au lavage et à une utilisation intensive, il convient parfaitement aux protocoles de nettoyage et au respect de la méthode HACCP sans avoir besoin d'être déplacé. Idéal pour tous les milieux industriels à forte fréquentation, son mécanisme fluide assure une distribution sécurisée du papier (lame de découpage interne), sans accroc ni interruption, même dans les moments les plus mouvementés. Le papier reste sec après le lavage, réduisant ainsi les déchets tout en améliorant la productivité de nettoyage. Fabriqué à partir de matériaux qualitatifs, le distributeur résiste aux impacts pour une durabilité accrue. Son capot arrière transparent permet à l'opérateur de contrôler visuellement le niveau des consommables sans avoir besoin d'ouvrir le dispositif, limitant ainsi la maintenance.

www.paredes.fr



WORKWEAR

TROIS COUCHES CHEZ BLÅKLÄDER!

Blåkläder perfectionne ses vêtements de travail en incorporant des principes issus du monde du plein air et de la randonnée, en l'occurrence celui des trois couches, méthode bien connue dans les sports de plein air pour gérer l'humidité et la température corporelle, et désormais adapté à l'usage professionnel. Ce système de superposition avancé permet aux travailleurs de rester au chaud et au sec, quelles que soient les conditions météorologiques ou l'intensité du travail. La première couche permet d'éliminer l'humidité, la deuxième isole du froid et la troisième assure une protection contre le vent, le froid et la pluie. Ainsi, Blåkläder a lancé, entre autres, les gants de travail hiver Supreme Warm; la veste hardshell stretch, fabriquée en tissu 4-directions; la veste chauffante intelligente qui surveille automatiquement la température du corps.

www.blaklader.com

PTI **EMERIT E-B10: LE DERNIER-NÉ** **DE MAGNETA**

Lauréat d'un prix de l'Innovation à Préventica Lyon, le dispositif d'alerte Bluetooth Emerit e-B10 de Magneta est très simple à mettre en service et utilisable sur tout type de smartphones Android ou iOS du marché. Une fois connecté à son application mobile de supervision, le collaborateur peut fixer l'Emerit e-B10 au poignet, autour du cou ou à la ceinture, en fonction de ses contraintes métier. Il peut ainsi déclencher une alerte manuelle via le bouton SOS, ou automatique en cas de chute ou de perte de connaissance grâce à l'accéléromètre intégré. La connexion Bluetooth est contrôlée en permanence entre l'appareil et l'application mobile de supervision. Il est proposé en standard avec l'application mobile de supervision Emerit Connect, mais il est aussi intégrable avec des applications tierces.

www.magneta.fr



PROTECTION **DES MAINS** **NOUVEAUX GANTS ALPHATEC** **CHEZ ANSELL**

Les gants AlphaTec 53-002 et 53-003, qui intègrent la technologie Ansell exclusive Microchem, se caractérisent par une conception de protection multicouche alliant les propriétés renforcées du caoutchouc polymère et du plastique stratifié. Ces gants satisfont ainsi aux exigences de la norme EN ISO 374:2016, obtenant la Classe 2 pour 17 des 18 produits chimiques candidats. L'AlphaTec 53-003 va même au-delà des exigences de la norme grâce à un support en nylon intégré dans le gant lui-même, afin d'offrir une protection mécanique conforme à la norme EN 388, ainsi qu'une résistance à la chaleur de contact jusqu'à 100 °C, en conformité avec la norme EN 407.

- > Sans latex et silicone
- > Antistatiques (normes EN 1149-3).

www.ansell.com



PROTECTION DU PIED **DESIGN ET HAUTE PERFORMANCE** **CHEZ PUMA SAFETY**

Les nouveaux modèles Motion PWR de Puma Safety Technologie s'inspirent des chaussures de course à pied de haute performance. Leur semelle intermédiaire PWR.Foam assure un amorti maximal et une excellente restitution d'énergie allant jusqu'à 70 %. En outre, elle est en plus antidérapante grâce la semelle extérieure en caoutchouc et résistante à des températures jusqu'à 300 °C. La semelle extérieure HRO, résistante aux hautes températures et dotée de zones de profil spéciales, assure une adhérence optimale sur différents types de surfaces, permettant ainsi de relever sans peine les défis quotidiens. La dernière génération de protection antiperforation sans métal Fap Lite est 50 % plus légère que les technologies classiques, tout en offrant une grande souplesse, un amorti perfectionné et une élasticité à la compression.

www.ism-europa.de



PROTECTION RESPIRATOIRE **SWISS AIR, ULTRALÉGER ET ULTRA-CONFORTABLE**

Avec swiss air d'Optrel, les utilisateurs sont en permanence approvisionnés en air frais et purifié grâce à un système de soufflerie intégré. Ce système génère dans le demi-masque une surpression qui soutient la respiration et évite la fatigue. Il offre également d'autres avantages, notamment une diminution de la transpiration et une meilleure concentration. Grâce au système de surpression, le demi-masque ne doit pas être parfaitement ajusté au visage: il n'est pas nécessaire de réaliser un test d'étanchéité, ni de se raser la barbe. Enfin, les utilisateurs ne sont pas contraints de respecter une pause obligatoire en raison du port du masque, ce qui améliore la performance et l'efficacité.

www.optrel.com

Cette page est une création de GRAPHITO prévention, qui vous accompagne pour créer et mettre en place vos actions de communication personnalisées : supports visuels, objet de communication prévention, animation sur site, création de CD-Rom et de vidéo.

GRAPHITO prévention - Tél.: 04 90 13 40 00 - e-mail: contact@graphito.fr - www.graphito-prevention.fr

GESTES ECORESponsables



OPTIMISEZ L'UTILISATION DES LUMIÈRES

- Éteindre les lumières des pièces inoccupées, quand on quitte la pièce
- Favoriser la lumière naturelle



RESTEZ ATTENTIF À LA CONSOMMATION D'EAU

- Économiser l'eau
- Veiller à une consommation responsable et signaler si des gains peuvent être effectués
- Signaler les fuites



MAÎTRISEZ LE STOCKAGE DES E-MAILS ET CIBLEZ LES DESTINATAIRES

- Supprimer régulièrement les mails inutiles
- Favoriser les liens plutôt que les pièces jointes



MAÎTRISEZ L'USAGE DES APPAREILS CONNECTÉS

- Éteindre les écrans en sortant de la salle de réunion
- Débrancher les chargeurs inutiles et ne pas laisser d'appareils en veille



AJUSTEZ LA TEMPÉRATURE DES LOCAUX

- Couper la climatisation/le chauffage quand on part
- Adopter une température adéquate vs la température extérieure



VEILLEZ AUX TRI DES DÉCHETS

- Recycler ses déchets
- Utiliser une tasse, un thermos plutôt qu'un gobelet jetable

Tous acteurs responsables

**Avec
annuaire-securitetravail.fr
trouvez le
bon prestataire!**

annuaire-securitetravail.fr
PIC Protection Individuelle & Collective
Tous les prestataires de la Sécurité et de la Santé au Travail

ESPACE PRESTATAIRE

GRATUIT ! Abonnez-vous ICI à la Newsletter de PIC Magazine !

MISE EN RELATION DIRECTE AVEC LES PRESTATAIRES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Je recherche un prestataire par région, par département...

Je contacte les prestataires par email, j'accède à leur site internet pour plus d'informations...

Je m'inscris sur annuaire-securitetravail.fr pour être référencé...

MARKETPLACE

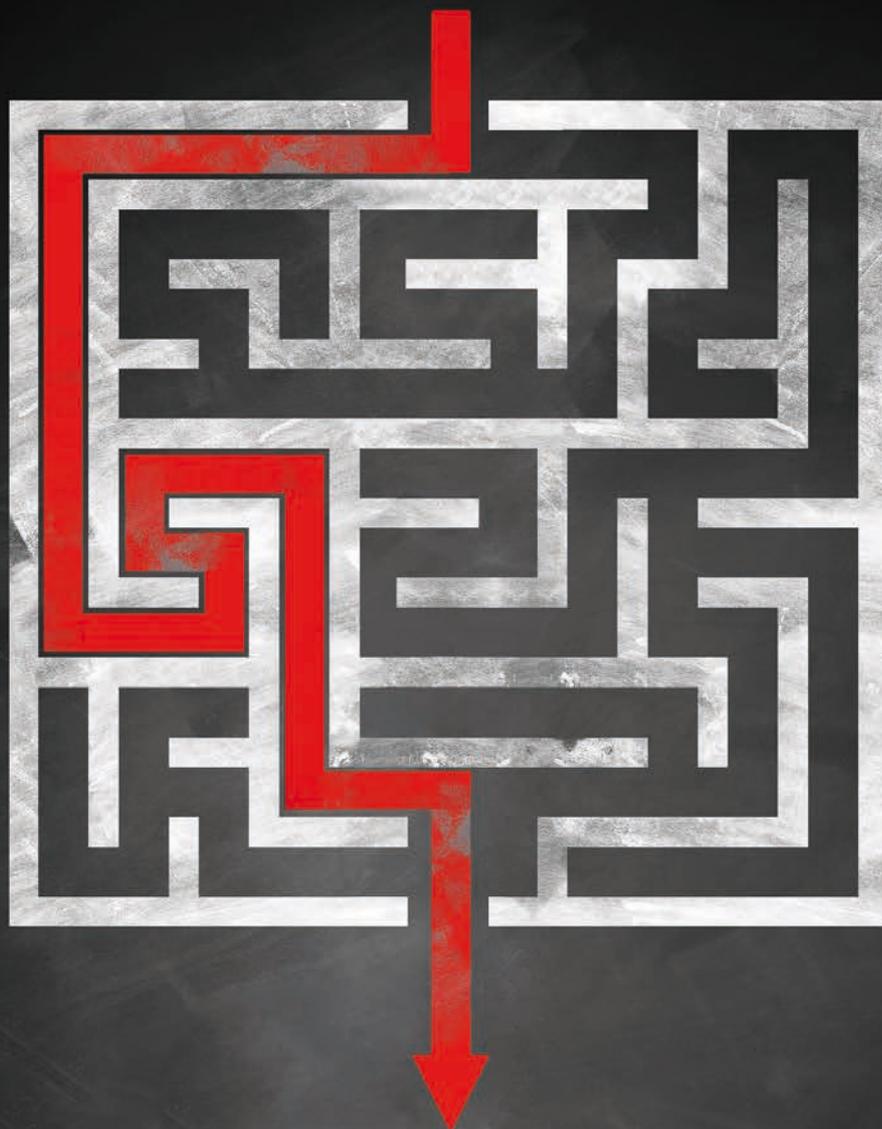
➔ Trouvez un distributeur près de chez vous

➔ Contactez une société de conseil, de formation ou d'audit

➔ Découvrez tous les équipements que proposent les fabricants d'EPI

Si vous souhaitez faire figurer votre entreprise dans cet annuaire, merci de nous contacter au 01 45 23 33 78 ou à info@pic-magazine.fr

Toute l'information dont
vous avez besoin
est **ici** !



pic-magazine.fr

Toute l'actualité de la Santé
et de la Sécurité au Travail

PIC
Protection
Individuelle &
Collective
www.pic-magazine.fr

- Actualités
- Archives
- Annuaire

- Marketplace
- Dossiers techniques
- Veille juridique...